

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 5, 2026

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 4 p.m. [ET] to examine Bill S-223, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act; and, in camera, to consider the subject matter of those elements contained in Division 16 of Part 4 of Bill C-31, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Senator Marty Deacon (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, honourable senators. I'm Marty Deacon, a senator from Ontario and chair of this committee.

I will start by offering my colleagues the opportunity to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Youance: Suze Youance, Quebec.

Senator Martel: Richard Martel, Quebec.

[*English*]

Senator White: Judy White, Newfoundland and Labrador.

Senator Greenwood: Margo Greenwood, British Columbia.

Senator Patterson: Rebecca Patterson, Ontario.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo, Ontario.

Senator Hay: Hello. Katherine Hay, Ontario.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Ince: Welcome. Tony Ince, Nova Scotia.

The Chair: Thank you. We do recognize our witness who's going to be speaking with us this afternoon.

Before we start, we tried to inform, through the steering committee, the program for this evening, the intent and goals, but it has been flexible and unwinding based on witness availability and what we can do.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 5 octobre 2026

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 16 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada; et, à huis clos, pour examiner la teneur des éléments de la section 16 de la partie 4 du projet de loi C-31, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

La sénatrice Marty Deacon (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Marty Deacon, et je suis sénatrice de l'Ontario et présidente de ce comité.

Pour commencer, j'inviterais mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

Le sénateur Martel : Richard Martel, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice White : Judy White, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario.

La sénatrice Hay : Bonjour. Katherine Hay, de l'Ontario.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur Ince : Bienvenue. Tony Ince, de la Nouvelle-Écosse.

La présidente : Merci. Nous souhaitons la bienvenue à notre témoin cet après-midi.

Avant de commencer, j'aimerais mentionner que nous avons tenté, par l'entremise du comité directeur, d'arrêter le programme de ce soir, le but visé et les objectifs, mais il a fallu faire preuve de souplesse et les choses ont évolué en fonction de la disponibilité des témoins et de ce qu'il est possible de faire.

As a reminder, we are going to have three robust panels. Following the panels publicly, we will have a round table. That is where we are going to be briefly — two minutes — sharing some of the experiences we have had over the summer related to the work of the National Security, Defence and Veterans Affairs Committee. Following that, we'll be looking at our report.

Thank you all for being here this evening. Thank you to our guests around the table. Senator Martel, thank you for joining us, and a shout-out to Senator Cotter, who is joining us today. Thank you for that.

Today, we begin our consideration of Bill S-223, an act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act. We're going to hear from three panels of witnesses today.

For our first panel this evening, we are pleased to welcome the sponsor of the bill, the Honourable Senator Mary Jane McCallum. Thank you for joining us today, senator. We will begin by inviting you to provide your opening remarks, to be followed by questions from our members. I remind you that you have five minutes for opening remarks.

Hon. Mary Jane McCallum, sponsor of the bill, as an individual: Thank you, Madam Chair. I wanted to make two requests before we start. Because this bill was co-developed with First Nations, they are the experts, and they are the ones who should answer many of the questions you may ask. I worked with them on it. I understand, but they are the boots-on-the-ground people. It's Manitoba Keewatinowi Okimakanak, or MKO, and the First Nations Lands Advisory Board, or LAB, if I can have a decision.

The second request is if I can expand my 5 minutes to 10 minutes, because this is a hard issue to grasp for people. When I asked senators to speak to my bill, many were hesitant because it's a hard topic to grasp.

The Chair: Thank you, senator, for your request.

As you proceed with your statement, we are going to invite one of your colleague's guests who is in the room to join you at the table, and the other colleague we are going to bring in virtually.

Senator McCallum: Okay.

The Chair: That may take a minute or two. We will have you start.

Senator McCallum: Okay.

Je vous rappelle que nous avons trois groupes de témoins importants. Par la suite, nous tiendrons une table ronde à huis clos. Cela nous permettra de partager brièvement — pendant quelques minutes — certaines expériences que nous avons eues durant l'été et qui comportent un lien avec le travail du Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Puis, nous passerons à l'examen de notre rapport.

Merci à tous d'être présents. Merci aux invités autour de la table. Sénateur Martel, merci de vous joindre à nous, et merci également, sénateur Cotter, de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Nous entamons aujourd'hui l'examen du projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Nous entendrons trois groupes de témoins.

Nous avons d'abord le plaisir d'accueillir la marraine du projet de loi, l'honorable sénatrice Mary Jane McCallum. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui, sénatrice. Je vous invitais tout d'abord à faire vos remarques liminaires, qui seront suivies des questions des membres. Je vous rappelle que vous disposez de cinq minutes pour vos remarques liminaires.

L'honorable Mary Jane McCallum, marraine du projet de loi, à titre personnel : Merci, madame la présidente. Avant de commencer, je voudrais formuler deux demandes. Puisque ce projet de loi a été élaboré en collaboration avec les Premières Nations, je considère que ce sont elles les expertes et qu'elles devraient répondre à nombre des questions qui seront posées. J'ai travaillé avec elles. J'ai une bonne compréhension de la situation, mais elles sont sur le terrain. Si je peux me permettre, il s'agit du Manitoba Keewatinowi Okimakanak, ou MKO, et du Conseil consultatif des terres des Premières Nations, ou CCT.

J'aimerais aussi disposer de 10 minutes, plutôt que 5, pour mes remarques liminaires, car il s'agit d'une question difficile à saisir. Lorsque j'ai demandé aux sénateurs de s'exprimer à propos de mon projet de loi, beaucoup ont hésité à le faire en raison de la complexité du sujet.

La présidente : Merci, sénatrice, pour votre demande.

Pendant votre exposé, nous inviterons un des invités de votre collègue présents dans la salle à vous rejoindre à la table, tandis que l'autre se joindra à nous virtuellement.

La sénatrice McCallum : D'accord.

La présidente : Cela pourrait prendre une minute ou deux. Je vous demanderais donc de commencer.

La sénatrice McCallum : D'accord.

The Chair: We ask you to stay as close to five minutes as possible. We recognize and respect that you have asked for more. We have the 40-minute total. We will do our best to work from there.

Senator McCallum: Could I ask when my four minutes are up; could you let me know? I think I have 15 minutes.

The Chair: We can do that.

Senator McCallum: Okay. I want to thank the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs for the privilege of introducing evidence on the distinctive and unique challenges that are making it almost impossible for First Nations to enact their bylaws, despite legislation that was introduced in 1999 and 2014 to allow First Nations broader authority in that area.

Honorable senators, Bill S-223 was co-developed with the Manitoba Keewatinowí Okimakanak, or MKO, and the Lands Advisory Board. It is their bill, and also of the leaders and the people they represent. I had the privilege of bringing it to the Senate floor once I understood and determined that there was a huge gap in justice that was uniquely negatively affecting the rights to the basic human needs of safety and security of First Nations living on-reserve that was not being addressed by governments. This was beyond the control of First Nations, as it involved legislation. That was the reason for the co-development of Bill S-223 and Bill S-224. As the saying goes, if you see it, you must speak up.

In the Canadian Charter of Rights and Freedoms under section 15(1):

Every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and equal benefit of the law without discrimination and, in particular, without discrimination based on race, national or ethnic origin . . .

Section 15 makes it clear that every individual in Canada is to be treated with the same respect, dignity and consideration. This means that governments must not discriminate on any of these grounds in their laws or programs, and that's part of the reason we're looking at this bill.

La présidente : Nous vous demandons de vous en tenir autant que possible à cinq minutes. Nous prenons acte de votre demande d'avoir plus de temps et nous la respectons. Nous disposons de 40 minutes au total. Nous ferons de notre mieux pour nous adapter à cela.

La sénatrice McCallum : Puis-je vous demander de me prévenir lorsque quatre minutes seront écoulées? Je crois que j'ai 15 minutes.

La présidente : D'accord.

La sénatrice McCallum : Très bien. Je tiens à remercier le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants de me donner le privilège de présenter des preuves des défis particuliers et uniques qui rendent presque impossible pour les Premières Nations d'appliquer leurs règlements administratifs, malgré les lois adoptées en 1999 et 2014 visant à leur accorder des pouvoirs élargis dans ce domaine.

Honorables sénateurs, le projet de loi S-223 a été élaboré en collaboration avec le Manitoba Keewatinowí Okimakanak, ou MKO, et le Conseil consultatif des terres. Ce projet de loi leur appartient, ainsi qu'aux dirigeants et aux communautés qu'ils représentent. J'ai eu le privilège de le présenter au Sénat après avoir compris et constaté qu'il existait une lacune importante dans le système judiciaire, qui affectait négativement les droits fondamentaux à la sécurité des Premières Nations vivant dans les réserves, sans que les gouvernements s'en préoccupent. Cette situation échappe au contrôle des Premières Nations, car elle est liée à la législation. C'est la raison pour laquelle les projets de loi S-223 et S-224 ont été élaborés. Comme il est coutume de dire, quand on voit un problème, il faut le dénoncer.

Selon la Charte canadienne des droits et libertés, au paragraphe 15(1) :

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique [...]

Aux termes de l'article 15, il est clair que toutes les personnes au Canada doivent être traitées avec le même respect, la même dignité et la même considération. Les gouvernements ne doivent donc pas faire preuve de discrimination sur ces motifs dans leurs lois ou programmes, et c'est une des raisons pour lesquelles nous étudions ce projet de loi.

Section 25, Aboriginal and treaty rights, guarantees that:

... certain rights and freedoms shall not be construed so as to abrogate or derogate from any aboriginal, treaty or other rights or freedoms that pertain to the aboriginal peoples of Canada

Self-determination and self-government have been acknowledged by Canada as inherent rights under section 35.

For some reserves in Manitoba and in other parts of Canada, it has been over 25 years that they have been unable to enforce their laws — laws that would make their communities, families, Elders, youth and children safer. They would also address public health issues. This would never be allowed to happen in municipalities and cities.

When the RCMP refuses to enact bylaws on the reserve that would make the communities and members safe and secure from drug dealers, or they want to prevent the spread of viruses during a pandemic, then the RCMP — to the public — essentially undermines the leadership authority and undermines self-determination.

Senators, enactment of First Nations bylaws by the RCMP and prosecution by the Public Prosecution Service of Canada, or PPSC, existed before 2014, and it worked well. People felt secure and safe from domestic and intimate partner violence.

As a dentist, I worked for over 30 years delivering dental care to people in isolated reserves in Manitoba and saw first-hand —

The Chair: Excuse me, you're at the four-minute mark.

Senator McCallum: — the deteriorating circumstances over the years. Gangs moved in, violence increased, and security decreased. I witnessed premature deaths. As a First Nations person, when I go home to my reserve, I see the difference in the structure and delivery of security and safety services as well as the delivery of essential services between the reserve versus the cities of Winnipeg and Ottawa. Policing units are available and willing to enforce laws in municipalities and cities, but that doesn't happen.

In here, you will see the history of Bill C-49, with which Parliament intended to create new, enhanced law-making in 1999. Bill C-428 eliminated having the government do the bylaws. Despite that, we have had trouble all these years.

À l'article 25, qui concerne les droits et libertés des Autochtones, il est dit :

Le fait que la présente Charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés ancestraux, issus de traités ou autres des peuples autochtones du Canada [...]

L'autodétermination et l'autonomie gouvernementale ont été reconnues par le Canada comme des droits inhérents en vertu de l'article 35.

Dans certaines réserves du Manitoba et d'autres régions du Canada, cela fait plus de 25 ans que les Autochtones ne peuvent faire appliquer leurs lois — des lois qui assureraient une plus grande sécurité à leurs communautés, leurs familles, leurs aînés, leurs jeunes et leurs enfants. Elles répondraient aussi à des enjeux de santé publique. Une telle situation ne serait jamais tolérée dans les municipalités et les villes.

En refusant d'appliquer dans les réserves des règlements administratifs qui assureraient la sécurité des communautés et de leurs membres contre les trafiquants de drogue, ou empêcheraient la propagation de virus en période de pandémie, la GRC mine l'autorité des dirigeants et l'autodétermination aux yeux du public.

Honorables sénateurs, l'application des règlements administratifs des Premières Nations par la GRC et les poursuites du Service des poursuites pénales du Canada existaient avant 2014 et fonctionnaient bien. Les gens se sentaient en sécurité et protégés contre la violence familiale et conjugale.

En tant que dentiste, j'ai travaillé plus de 30 ans à prodiguer des soins dentaires dans des réserves isolées au Manitoba et j'ai vu de mes yeux...

La présidente : Excusez-moi, vous en êtes à quatre minutes.

La sénatrice McCallum : ... la dégradation progressive de la situation. Des gangs se sont installés, la violence a augmenté et la sécurité a diminué. J'ai été témoin de décès prématurés. En tant que membre des Premières Nations, quand je retourne dans ma réserve, je constate la différence dans l'organisation et la prestation des services de sécurité et des services essentiels entre cette dernière et les villes de Winnipeg et Ottawa. Les services de police sont disponibles et prêts à faire respecter les lois dans les municipalités et les villes, mais cela ne se produit pas.

Vous trouverez ici l'historique du projet de loi C-49, par lequel le Parlement voulait créer un nouveau cadre législatif renforcé en 1999. Le projet de loi C-428 a supprimé la nécessité que les règlements administratifs soient adoptés par le gouvernement. Malgré cela, nous avons connu des difficultés toutes ces années.

I have a quote from a man who said that, before 2014, he was living up North. It was a dry reserve; people were pleased. After 2014, they weren't able to enforce that same law. So this bylaw — I'm going to end here — had a mandatory review done by the minister's office prior to 2014 and was enforceable. Yet, despite that review and approval, it was not enforced all of a sudden.

The same exact law that was valid at one time is no longer valid. One RCMP member was quoted as saying — and this is in the report — these are not real laws. If you look at the rest of the document that I gave you, it goes into policing as an essential service. We are here to fight for the same rights that other Canadians have and that we don't. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator McCallum.

Just to clarify, one of your witness guests, Andrew Beynon, would you step to the table, please? Thank you.

Michael Anderson is online. Thank you for joining us online.

Is the Grand Chief Settee here? We will carry on now. We have until about 4:30-4:40. We will do our best to allow time for each member to ask questions. Thank you very much.

Senator Ince: Thank you all for being here. Senator, the amendment of sections 18(a) and 18(b) of the Royal Canadian Mounted Police Act adds that the duties of an RCMP officer include the prevention of crime and offences under First Nations laws as well as the execution of warrants and related services under First Nations laws.

In your view, how would the RCMP officers access authoritative copies of the First Nations laws or bylaws they would enforce if Bill S-223 becomes law?

Andrew Beynon, Director, Land Code Governance, First Nations Lands Advisory Board: Senator, I would answer that, first of all, by saying that, typically, these laws are published in the *First Nations Gazette*, so there is a source where First Nations can make an official version available. Under the Framework Agreement on First Nation Land Management, where I work with a lot of Land Code First Nations, they take steps to also clarify what the official version of the law is. Making this change to the RCMP Act, it is still the responsibility of First Nations to make sure they are providing the RCMP an authoritative, accurate, up-to-date version of the law.

J'aimerais vous citer un homme selon qui, avant 2014, lorsqu'il vivait dans une réserve « sèche » dans le Nord, les habitants étaient satisfaits de la situation. Après 2014, il n'a plus été possible pour eux d'appliquer ces dispositions législatives. Ce règlement administratif — et je vais m'arrêter là-dessus — avait fait l'objet d'un examen obligatoire par le bureau du ministre avant 2014 et était applicable. Pourtant, malgré cet examen et cette approbation, il a soudainement cessé d'être appliqué.

Les mêmes dispositions législatives qui étaient valables à une époque ne le sont plus. Un membre de la GRC aurait dit — et cela figure dans le rapport — que ce ne sont pas de vraies lois. La suite du document que je vous ai remis aborde le rôle essentiel des services de police. Nous sommes ici pour obtenir les mêmes droits que les autres Canadiens, dont nous sommes privés. Merci.

La présidente : Merci, sénatrice McCallum.

Est-ce que l'un de vos témoins invités, Andrew Beynon, pourrait s'approcher de la table, s'il vous plaît? Merci.

Michael Anderson est en ligne. Merci de vous joindre à nous de façon virtuelle.

Le grand chef Settee est-il présent? Nous poursuivons maintenant. Nous en avons jusqu'à 16 h 30 ou 16 h 40. Nous ferons de notre mieux pour permettre à chaque membre de poser des questions. Merci beaucoup.

Le sénateur Ince : Merci à tous d'être ici. Madame la sénatrice, l'amendement des alinéas 18a) et 18b) de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada prévoit que les fonctions d'un agent de la GRC comprennent la prévention du crime et des infractions aux textes législatifs des Premières Nations, ainsi que l'exécution des mandats et les services connexes prévus par ces textes législatifs.

Selon vous, comment les agents de la GRC pourraient-ils accéder aux versions faisant autorité des textes législatifs ou des règlements administratifs des Premières Nations qu'ils seraient amenés à faire respecter si le projet de loi S-223 était adopté?

Andrew Beynon, directeur, Gouvernance foncière, Conseil consultatif des terres des Premières Nations : Monsieur le sénateur, je vous répondrais d'abord en disant que, généralement, ces textes législatifs sont publiés dans la *Gazette des Premières Nations*, de sorte qu'il existe un organe où les Premières Nations peuvent publier une version officielle. En vertu de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations, qui guide mes travaux avec de nombreuses Premières Nations titulaires d'un code foncier, des mesures sont prises pour clarifier également quelle est la version officielle de ces textes. Si la Loi sur la GRC est modifiée, il incombera toujours aux Premières Nations de fournir à la GRC une version faisant autorité, exacte et à jour des textes législatifs.

Senator Cardozo: Thank you very much, senator and Mr. Beynon, for being here. Senator, thank you for introducing this important bill.

My question is to ask you to educate me about the matters we're dealing with here. I look at Bill S-223, and it refers to First Nations laws defined in subsection 2(1) of the Framework Agreement on the First Nation Land Management Act. When I look at that act, I'm not seeing a lot there in terms of the definition of First Nations law. I wonder if you could provide a little more information.

Today, some First Nations exercise law-making authority pursuant to the Indian Act and the Framework Agreement on the First Nation Land Management Act. In your view, how would the RCMP officers access this law and access authoritative copies of First Nations law? How is that law made?

And if the bill passes, how would you see training the RCMP to understand these laws better?

Mr. Beynon: I'll offer a quick answer. The Framework Agreement on First Nation Land Management is a government-to-government agreement signed by Canada as well as First Nations. Pursuant to that agreement as well as the legislation that Parliament has enacted, the Framework Agreement on First Nation Land Management Act, which you quoted, there is a recognized list of law-making powers of First Nations in the text. First Nations, in order to make a law under that authority, have to stay within the scope of what is provided for there.

I don't think that there will be difficulty in practice in working with the RCMP under either Indian Act bylaws or the Land Code laws to understand what is the most accurate, up-to-date, authentic version of the law.

You mentioned training for the RCMP. I think that's a good point to raise, senator, because if this change to legislation is made, it gives statutory authority to the RCMP to be able to enforce those laws, or, at least, it clarifies what we believe to be an existing power. But practical training and local understandings with the detachments regarding the laws that have been enacted would be a very good step to take with RCMP officers.

Michael Anderson, Policing and Public Safety Advisor, Office of the Grand Chief, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.: Thank you for the question, senator. As part of the agreement that MKO has with the RCMP D Division in Manitoba and the Public Prosecution Service, called our Protocol Agreement, which appears in Tab 2 of our book of documents, we actually are doing this very thing. After 30 years of

Le sénateur Cardozo : Merci beaucoup, sénatrice et monsieur Beynon, d'être parmi nous. Madame la sénatrice, merci d'avoir présenté ce projet de loi important.

J'aimerais que vous puissiez m'éclairer sur certains aspects. Le projet de loi S-223 renvoie aux textes législatifs des Premières Nations définis au paragraphe 2(1) de la Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations. Lorsque je consulte cette loi, je n'y vois pas grand-chose concernant la définition de texte législatif des Premières Nations. Pouvez-vous me fournir un peu plus d'information à ce sujet?

Aujourd'hui, certaines Premières Nations exercent un pouvoir législatif en vertu de la Loi sur les Indiens et de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations. Selon vous, comment les agents de la GRC pourraient-ils consulter cette loi et obtenir des copies officielles des textes législatifs des Premières Nations? Comment cette loi a-t-elle été élaborée?

Par ailleurs, si le projet de loi était adopté, de quelle formation les agents de la GRC auraient-ils besoin, selon vous, pour mieux comprendre ces textes législatifs?

M. Beynon : Je vais répondre brièvement. L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations est une entente entre gouvernements signée par le Canada et par les Premières Nations. Conformément à cet accord et à la loi adoptée par le Parlement, la Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations que vous avez mentionnée, il existe une liste reconnue des pouvoirs législatifs des Premières Nations. Pour adopter un texte législatif en vertu de ces pouvoirs, les Premières Nations doivent respecter les dispositions prévues.

Je ne pense pas qu'il sera difficile en pratique de collaborer avec la GRC, que ce soit en vertu des règlements administratifs découlant de la Loi sur les Indiens ou des textes législatifs en vertu du code foncier, pour déterminer la version la plus précise, authentique et à jour des textes législatifs.

Vous avez mentionné la formation des agents de la GRC. Je pense que c'est un point important, sénateur, car si cette modification législative est adoptée, elle confère une autorité statutaire à la GRC pour faire respecter ces textes législatifs, ou du moins clarifie ce que nous considérons comme un pouvoir existant. Toutefois, une formation concrète au sein des détachements sur les textes législatifs adoptés et une compréhension locale de ceux-ci seraient de très bonnes mesures à mettre en place pour les agents de la GRC.

Michael Anderson, conseiller en matière de services policiers et de sécurité publique, Bureau du grand chef, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. : Merci pour cette question, monsieur le sénateur. Dans le cadre de l'entente que le MKO a conclue avec la Division D de la GRC au Manitoba et le Service des poursuites pénales, appelée « protocole d'entente », qui figure à l'onglet 2 de notre recueil de documents, c'est

non-enforcement, there is very little muscle memory on working with First Nations laws.

A large part of the work that we're doing with our key partners is to walk them through how to actually do lookups on the *First Nations Gazette*, fng.ca. I can share that I actually logged on with Staff Sergeant Alex Bear of D Division to have them walk through fng.ca with me. At the time, it turned out that the browser being used by the RCMP was so out of date, it couldn't actually see the *Gazette*. We have been working at a pretty basic level to make sure the detachments, the division and others can see the laws that are enacted by First Nations, including the thousands of laws that were enacted prior to 2014 with the ministerial power of disallowance, when the First Nations Tax Commission created the *First Nations Gazette*. Canada sent the tax commission copies of all the vetted bylaws that had been enacted under ministerial disallowance, and all of those were posted.

You can search the name of the First Nation, and all of their bylaws will come up. It's actually very simple to use once you understand how to use it. We have actually participated in what amounts to training sessions with our local RCMP in Manitoba to become familiarized with how to access that information. That's a significant improvement over the days when you had to phone an Indian Affairs bylaws officer and hope they'd answer the phone and get back to you. So, they are all posted online.

Subsection 86(1) of the Indian Act, in its current form, provides for publication in the *First Nations Gazette* as an option. When we do bylaw development under our Protocol arrangement with MKO, we always post it on the *Gazette* so that new laws, particularly those under our framework laws, are available to police, to prosecutorial services and to Manitoba Justice so that all of our key partners can see these new laws as they are being enacted in real time.

When we enacted our first COVID framework bylaw, which was the first bylaw after 2014 that was accepted by the RCMP and the prosecution service in Manitoba, we posted it online in real time during a major conference. We arranged for the editor of the *First Nations Gazette* to bring that bylaw online so we could see it come into force in real time.

précisément ce que nous faisons. Après 30 ans d'inaction, l'expérience pratique est très limitée en matière d'application des textes législatifs des Premières Nations.

Une grande partie du travail que nous menons avec nos principaux partenaires consiste à leur expliquer comment effectuer concrètement des recherches dans la « *Gazette des Premières Nations* », sur fng.ca. Je peux vous dire que j'ai tenté de me connecter avec le sergent Alex Bear, de la Division D, afin que nous puissions consulter ensemble le site fng.ca. À ce moment-là, le navigateur utilisé par la GRC s'est révélé tellement désuet qu'il ne permettait pas d'afficher la *Gazette*. Nous avons travaillé à un niveau assez élémentaire pour nous assurer que les détachements, la division et d'autres instances puissent consulter les textes législatifs promulgués par les Premières Nations, y compris les milliers qui ont été adoptés avant 2014 en vertu du pouvoir ministériel de révocation, lorsque la Commission de la fiscalité des Premières Nations a créé la *Gazette des Premières Nations*. Le Canada a transmis à la Commission de la fiscalité des Premières Nations des copies de tous les règlements administratifs vérifiés qui avaient été adoptés en vertu du pouvoir ministériel de révocation, et tous ces textes ont été publiés.

Si vous recherchez le nom d'une Première Nation, tous ses règlements administratifs s'affichent. C'est un outil très simple à utiliser une fois que l'on a compris son fonctionnement. Nous avons d'ailleurs participé à ce qui s'apparente à des séances de formation avec notre section locale de la GRC au Manitoba, afin qu'elle se familiarise avec la manière d'accéder à ces informations. C'est une amélioration considérable par rapport à l'époque où il fallait téléphoner à un agent chargé des règlements administratifs au sein du ministère des Affaires indiennes, en espérant qu'il réponde au téléphone et qu'il vous rappelle. Désormais, tous ces règlements sont publiés en ligne.

Le paragraphe 86(1) de la Loi sur les Indiens, dans sa version actuelle, offre l'option de la publication dans la *Gazette des Premières Nations*. Lorsque nous procédons à l'élaboration de règlements administratifs dans le cadre du protocole d'entente avec le MKO, nous les publions systématiquement dans la *Gazette*, afin que les nouveaux textes législatifs, en particulier ceux relevant de nos lois-cadres, soient mis à la disposition de la police, des services des poursuites pénales et du ministère de la Justice du Manitoba, de sorte que tous nos principaux partenaires puissent prendre connaissance de ces nouveaux textes au fur et à mesure de leur adoption, en temps réel.

Lorsque nous avons adopté notre premier règlement administratif relatif à la COVID, qui était le premier règlement administratif depuis 2014 à avoir été accepté par la GRC et le service des poursuites pénales du Manitoba, nous l'avons publié en ligne en temps réel dans le cadre d'une grande conférence. Nous avons pris des dispositions pour que le rédacteur en chef de la *Gazette des Premières Nations* publie ce règlement

That's the level we're working at, senator, to try to ensure there is access to the laws of our nations by policing and prosecutorial authorities. Thank you for the opportunity to answer that question.

Senator Cardozo: Thank you.

Senator Yussuff: Thank you, Senator McCallum, and thank you to the witnesses for appearing. Thank you for putting forward the bill.

I have some technical questions, and I hope we can get some clear answers on them. Does Bill S-223 provide the RCMP with sufficient clarity to enforce First Nation bylaws, without recreating a federal approval process that would undermine First Nations' law-making authorities?

Mr. Beynon: I'll take a first cut at that.

We support the proposed bill and the changes to the legislation. As I said earlier, we believe the RCMP already has this authority and that First Nation laws are encompassed by the reference to the laws of Canada. However, we think it is very helpful of the senators to propose legislation to make that authority crystal clear by spelling out a reference to First Nations laws.

In working with the RCMP, if this legislation is passed, my friend Michael Anderson has described some of the practical steps that would happen on the ground to work out arrangements to understand the laws. We do not, at all, think this would be a return to the old disallowance power of the minister. The RCMP's role would be to work with the laws that have been enacted by First Nations, not to function as a new disallowance or approval power.

Senator Yussuff: In the same regard, if the RCMP were to enforce a law you are asking them to, they would have to rely upon the prosecutorial services to ensure that charging someone — that there's some relevancy of being prosecuted; otherwise, there's no point to it.

Second, with regard to the bill, Senator McCallum, in the drafting of the bill, did you get any legal clarity regarding whether the bill will meet Charter compliance?

Mr. Beynon: Could you remind me of the first part of the question again?

administratif en ligne, afin que nous puissions assister à son entrée en vigueur en temps réel.

C'est à ce niveau que nous travaillons, monsieur le sénateur, afin de veiller à ce que les forces de l'ordre et les autorités judiciaires aient accès aux textes législatifs de nos nations. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de répondre à cette question.

Le sénateur Cardozo : Merci.

Le sénateur Yussuff : Merci, sénatrice McCallum, et merci aux témoins présents. Merci d'avoir présenté ce projet de loi.

J'ai quelques questions d'ordre technique, et j'espère que nous pourrions obtenir des réponses claires à ce sujet. Le projet de loi S-223 fournit-il à la GRC suffisamment de précisions pour lui permettre de faire respecter les règlements administratifs des Premières Nations, sans pour autant recréer un processus d'approbation fédéral qui porterait atteinte aux pouvoirs législatifs des Premières Nations?

M. Beynon : Je vais répondre le premier.

Nous soutenons le projet de loi proposé, ainsi que les modifications apportées aux dispositions législatives. Comme je l'ai indiqué précédemment, nous estimons que la GRC dispose déjà de ce pouvoir et que les textes législatifs des Premières Nations sont inclus dans les renvois aux lois du Canada. Nous pensons toutefois qu'il est très utile que les sénateurs proposent un texte législatif visant à clarifier sans ambiguïté ce pouvoir, en mentionnant expressément les textes législatifs des Premières Nations.

En ce qui concerne la collaboration avec la GRC, si ce projet de loi est adopté, mon ami Michael Anderson a décrit certaines mesures concrètes qui seraient mises en œuvre sur le terrain, afin de définir des modalités permettant de bien comprendre les textes législatifs. Nous ne pensons absolument pas que cela reviendrait à rétablir l'ancien pouvoir ministériel de révocation. Le rôle de la GRC consisterait à travailler dans le cadre des textes législatifs adoptés par les Premières Nations, et non à exercer un nouveau pouvoir de révocation ou d'approbation.

Le sénateur Yussuff : Dans le même ordre d'idées, si la GRC devait appliquer un texte législatif à votre demande, elle devrait s'en remettre aux services de poursuites pénales pour s'assurer que le fait de poursuivre quelqu'un en justice est pertinent, sinon, cela n'aurait aucun sens.

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet de loi, sénatrice McCallum, avez-vous obtenu des précisions juridiques quant à sa conformité avec la Charte au moment de sa rédaction?

M. Beynon : Pouvez-vous me répéter la première partie de la question?

Senator Yussuff: If the RCMP were to enforce the law, would prosecutors prosecute that law, knowing full well, yea or nay, whether that prosecution might be successful?

Mr. Beynon: Thank you.

The police officers who are with us might want to testify to that question, but our view is that governments — whether they be First Nations governments, municipal governments, regional governments, provincial governments or the federal government — should be able to count on turning to police services to assist in laying charges.

The question regarding the availability of prosecutors is a separate one. We have a number of First Nations — approximately five now — that have taken private prosecutions through the courts because prosecutors haven't offered assistance. These laws are enforceable in the courts. In every single one of the private prosecutions, the disposition was favourable to the First Nations law.

If the senators adopt this law, then we will do our best to try to work with the provincial prosecutors or federal prosecutors and, if necessary, private prosecutors to assist in advancing charges through the courts. The mechanism will find it.

At the same time, I think senators are aware that Senator McCallum has proposed a different bill that would clarify the authority and responsibilities of federal prosecutors in regard to the enforcement of these laws.

Senator Yussuff: On the question of the Charter, does anybody have an answer whether the bill is Charter-compliant?

Mr. Beynon: I would suggest that this bill is Charter-compliant because it's just clarifying a range of responsibilities.

Senator Yussuff: Is that a legal opinion or your opinion?

Mr. Beynon: That would be my opinion, for the record.

Senator Yussuff: The reason I'm asking this is not to be difficult but because that's a question we always ask a senator. We ask it frequently in the chamber: Is this Charter-compliant and if you can assure our colleagues from a legal perspective. That it is where the challenges will be for people wanting to adopt the legislation. It may be well-meaning but not necessarily Charter-compliant.

The Chair: Thank you for that, Senator Yussuff. I appreciate that final part, which might come up again. However, we must move on.

Le sénateur Yussuff : Si la GRC devait appliquer les textes législatifs, les procureurs engageraient-ils des poursuites en vertu de ceux-ci, tout en sachant parfaitement si, oui ou non, ces poursuites ont des chances d'aboutir?

M. Beynon : Merci.

Les agents de police qui sont parmi nous pourraient souhaiter s'exprimer sur cette question, mais nous estimons que les pouvoirs publics — qu'il s'agisse des gouvernements des Premières Nations, des collectivités locales, des administrations régionales, des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral — devraient pouvoir compter sur les services de police pour les aider à engager des poursuites.

La question de la disponibilité des procureurs est un sujet à part. Plusieurs Premières Nations — environ cinq à l'heure actuelle — ont engagé des poursuites privées devant les tribunaux, car les procureurs ne leur ont pas proposé leur aide. Ces textes législatifs sont applicables devant les tribunaux. Dans chacune de ces poursuites privées, la décision a été favorable au texte législatif de la Première Nation.

Si les sénateurs adoptent cette loi, nous ferons alors de notre mieux pour collaborer avec les procureurs provinciaux ou fédéraux et, si nécessaire, avec des procureurs privés, afin de contribuer à la mise en accusation devant les tribunaux. Le mécanisme permettra d'y parvenir.

Par ailleurs, je pense que les sénateurs savent que la sénatrice McCallum a soumis un autre projet de loi visant à clarifier les compétences et les responsabilités des procureurs fédéraux en matière d'application de ces textes législatifs.

Le sénateur Yussuff : En ce qui concerne la Charte, quelqu'un saurait-il si ce projet de loi y est conforme?

M. Beynon : Je dirais que ce projet de loi est conforme à la Charte, car il se contente de préciser une série de responsabilités.

Le sénateur Yussuff : S'agit-il d'un avis juridique ou de votre opinion personnelle?

M. Beynon : Il s'agit de mon opinion personnelle.

Le sénateur Yussuff : Si je pose cette question, ce n'est pas pour faire des difficultés, mais parce que c'est une question que les sénateurs se posent toujours. Nous demandons fréquemment en séance plénière si une mesure ou une autre est conforme à la Charte et si l'assurance peut en être donnée à nos collègues d'un point de vue juridique. C'est là que résideront les difficultés pour ceux qui souhaitent adopter cette législation. Elle part peut-être d'une bonne intention, mais elle n'est pas nécessairement conforme à la Charte.

La présidente : Merci pour ces propos, sénateur Yussuff. J'apprécie cette dernière remarque, sur laquelle nous reviendrons peut-être. Cependant, nous devons passer à autre chose.

Senator Hay: I might pull the thread on that.

Senator McCallum, thank you for this. I recall your speech in June. You have said that Bill S-223 deals with enforcement, and Bill S-224 deals with prosecution, and that they are intimately braided together. You have also said that the RCMP won't enforce First Nations laws that won't be prosecuted. They are separate bills, and they could pass at different times. If Bill S-223 becomes a law on its own — stand-alone — what would actually change for a community if it's just a stand-alone law?

Then, since that bill only applies to the RCMP, how would it help First Nations that are policed in Ontario or policed by the Ontario Provincial Police, OPP — not the RCMP — or by First Nations' own police services in Ontario?

So maybe I didn't pick up your thread after all; I picked up my own.

Senator McCallum: I'll just briefly answer this first.

There are different arrangements in different provinces. When he talked about not enforcing, in Calgary, they already have an Indigenous court there, and they work with police officers, and they have prosecutors and defence. They have five judges, and they have a court case. So it works.

If Bill S-223 passes, like he said, there are different prosecutors who can be hired privately. The OPP is separate from the rest of Canada because they brought in a human rights complaint against the government about this enforcement and benefits. They went into negotiations so they didn't have to take it to court; now, another province will do that.

So, there is that capability. There are other groups across Canada that hire their own prosecutors.

Senator Hay: Senator, do you have any concerns that it would perpetuate different laws? You know, it's different in Ontario than it is in Manitoba or Alberta. What I'm getting at is if you're worried that, depending on where you live, you would have more equitable policing? You gave an example of Calgary, but it's not the same in Ontario; we have the OPP versus that RCMP. Are you worried that it just creates more fracturing?

La sénatrice Hay : Je vais poursuivre dans la même veine.

Sénatrice McCallum, merci pour ces précisions. Je me souviens de votre intervention en juin. Vous aviez déclaré que le projet de loi S-223 portait sur l'application de la loi, tandis que le projet de loi S-224 concernait les poursuites, et que ces deux textes étaient étroitement liés. Vous aviez également déclaré que la GRC n'appliquerait pas les textes législatifs des Premières Nations qui ne donneraient pas lieu à des poursuites. Il s'agit de projets de loi distincts, qui pourraient être adoptés à des moments différents. Si le projet de loi S-223 devenait une loi à part entière — isolée —, qu'est-ce que cela changerait concrètement pour une communauté?

Ceci étant, comme ce projet de loi ne s'applique qu'à la GRC, en quoi aiderait-il les Premières Nations dont la sécurité est assurée en Ontario par la Police provinciale de l'Ontario (PPO) — et non par la GRC — ou par leurs propres services de police?

Je n'ai peut-être pas poursuivi dans la même veine après tout.

La sénatrice McCallum : Je vais d'abord répondre brièvement à cette question.

Les dispositions varient d'une province à l'autre. Lorsque le sénateur a évoqué l'absence d'application de la loi, il faut savoir qu'à Calgary, il existe déjà un tribunal autochtone qui collabore avec les agents de police et qui dispose de procureurs et d'avocats de la défense. Ce tribunal compte cinq juges et traite des affaires judiciaires. Cela fonctionne donc.

Si le projet de loi S-223 est adopté, comme l'a mentionné le sénateur, il sera possible de faire appel à différents procureurs à titre privé. La PPO se distingue au Canada, car elle a déposé une plainte relative aux droits de la personne contre le gouvernement concernant cette mesure d'application et les avantages qui y sont liés. Elle a entamé des négociations, afin d'éviter de porter l'affaire devant les tribunaux; désormais, c'est une autre province qui le fera.

Cette possibilité existe donc. D'autres groupes à travers le Canada embauchent leurs propres procureurs.

La sénatrice Hay : Madame la sénatrice, craignez-vous que cela contribue à perpétuer des disparités entre les lois? Comme vous le savez, la situation n'est pas la même en Ontario qu'au Manitoba ou qu'en Alberta. Je me demande si vous craignez que, selon l'endroit où l'on vit, on bénéficie de services de police plus équitables. Vous avez donné l'exemple de Calgary, mais la situation n'y est pas la même qu'en Ontario; nous avons la PPO et ils ont la GRC. Craignez-vous que cela ne fasse qu'accroître les divisions?

Senator McCallum: No, because this law would go across Canada. It existed before, like I said, so it would go across Canada. And people have their own governance systems; they'll continue with that. But the ones that don't have justice right now would be able to get some sort of justice, something that they can fall back on. Can I ask Mr. Anderson to comment?

Mr. Anderson: Yes, thank you, senator. The concept of the bill is essentially to make it crystal clear that it is the will of Parliament that the RCMP enforce First Nations laws. It is important to understand that a bylaw, for example, under the Indian Act has the force and effect of a federal regulation, under the Interpretation Act, the Statutory Instruments Act and the Statutory Instruments Regulations. They are laws of Canada.

So the concept is that, uniformly, police enforce these laws of Canada, which have the force and effect of a federal regulation. That's really what this is about. On May 21, 2021, we had an enormous meeting hosted by Indigenous Services Canada and Justice Canada about how to apply enforcement of First Nation laws in response to the COVID pandemic. There were at least 30 senior officials from across the country, including my colleague Andrew Beynon and also our colleagues at the Public Interest Law Centre, which answers the Charter question because they had reviewed that expressly, I wanted to add.

In that meeting, we made it really clear that we believe the RCMP must enforce First Nation laws already because they have the force and effect of a federal regulation; they are the laws of Canada. The purpose of Bill S-223 is for Parliament to say it is the will of Parliament for RCMP to enforce these laws. So that is really that element.

The companion bill, Bill S-224, also speaks to the same, the other side of that, to ensure that the effective enforcement of First Nation laws also results, where necessary, in the potential prosecution of those laws. I want to add while we're discussing this that our concept is embedded in restorative justice. The bylaws that we're building all have a restorative justice provision. We are dealing with the overrepresentation of Indigenous Peoples in the justice system writ large because of the structure of our laws. So, actually, bringing in First Nations legal traditions into the legal framework of Canada as an actively enforceable element is going to assist in achieving many of the objectives that broader Canadian society holds. It is in the public interest to do so. Thank you for that, senator.

La sénatrice McCallum : Non, car cette loi s'appliquerait à l'ensemble du Canada. Elle a déjà existé, comme je l'ai dit, et elle s'appliquerait à l'ensemble du pays. Certaines populations ont leurs propres systèmes de gouvernance qu'elles continueront d'appliquer. Toutefois, celles qui n'ont actuellement pas de protection juridique pourraient bénéficier d'une certaine forme de protection, d'un filet de sécurité sur lequel elles pourraient compter. Puis-je demander à M. Anderson de s'exprimer à ce sujet?

M. Anderson : Oui, merci, madame la sénatrice. L'objectif principal de ce projet de loi est d'affirmer sans ambiguïté que le Parlement souhaite que la GRC fasse respecter les textes législatifs des Premières Nations. Il est important de comprendre qu'un règlement administratif, en vertu de la Loi sur les Indiens par exemple, a la force et l'effet d'un règlement fédéral, conformément à la Loi d'interprétation, à la Loi sur les textes réglementaires et au Règlement sur les textes réglementaires. Ce sont des dispositions législatives du Canada.

Le principe est donc que la police applique de manière uniforme ces textes législatifs, qui ont la force et l'effet d'un règlement fédéral. C'est l'essentiel de la question. Le 21 mai 2021, nous avons participé à une vaste réunion organisée par Services aux Autochtones Canada et Justice Canada sur la manière d'appliquer les textes législatifs des Premières Nations dans le contexte de la pandémie de COVID. Au moins 30 hauts responsables venus de partout au pays y ont participé, notamment mon collègue Andrew Beynon, ainsi que nos collègues du Centre juridique d'intérêt public, ce qui répond à la question relative à la Charte, car ils avaient expressément évalué ce point. Je tenais à le préciser.

Lors de cette réunion, nous avons clairement fait savoir que, selon nous, la GRC doit d'ores et déjà faire respecter les textes législatifs des Premières Nations, car ceux-ci ont la force et l'effet d'un règlement fédéral; ce sont des textes législatifs du Canada. L'objectif du projet de loi S-223 est que le Parlement affirme que c'est sa volonté que la GRC fasse respecter ces textes. Voilà donc en substance de quoi il s'agit.

Le projet de loi d'accompagnement, le projet de loi S-224, aborde également ce même sujet, mais sous un autre angle, afin de garantir que l'application dans les faits des textes législatifs des Premières Nations se traduise également, le cas échéant, par d'éventuelles poursuites judiciaires en vertu de ces textes. Je tiens à ajouter, alors que nous discutons de cette question, que notre approche s'inscrit dans le cadre de la justice réparatrice. Les règlements administratifs que nous élaborons comportent tous une disposition relative à la justice réparatrice. Nous nous attaquons à la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire en général, qui résulte de la structure de nos lois. Ainsi, en réalité, l'intégration des traditions juridiques des Premières Nations dans le cadre juridique canadien, en tant qu'élément activement applicable, contribuera à la réalisation de nombreux objectifs que poursuit la société canadienne dans son

Senator Hay: Thank you.

The Chair: Thank you. That's very helpful.

Based on time, I'm going to ask Senator White and Senator Patterson to pose your questions back to back.

Senator White: Thank you for this presentation. It really sounds like MKO has a structure that works. My question, though, is how we would reconcile it — I know you are familiar with the Atlantic — when a number of provinces don't want the RCMP in their communities, for the most part, let alone to now go in, give them broader scope to go in and enforce their own bylaws. How would I be able to speak to those communities and say this is what we're doing? Thank you.

Senator Patterson: Given that this is a very important question, I'm going to cede my question to you so you can have the full time to respond to Senator White. Thanks.

Mr. Beynon: I would offer this comment: Essentially, what this bill is doing is recognizing and clarifying an authority that we believe is already there. The RCMP has, in the text, the authority to enforce laws of Canada as a police service. What Parliament would be doing here is to make it crystal clear that amongst those laws are First Nation laws.

Practically speaking, it is still up to individual First Nations what laws they enact. If they want to work with the RCMP and see extensive enforcement of trespassing, nuisance, illegal dumping — a wide range of laws — then enact those laws, reach out to the RCMP and try to work out the practical day-to-day arrangements. If a First Nation is concerned about their own culture, tradition or particular approach and would not like to see the RCMP enforce that, then structure the law in a way that it is drafted to point to a traditional remedy and the activities of the First Nations community itself.

This, I would suggest, is not forcing the RCMP onto communities. It is just removing what has been a barrier to cooperation with the RCMP up until now.

Senator McCallum: Many First Nations across Canada have their own First Nations policing units, and they are actively working. They are considered peace officers. I had them on my reserve. They were able to get rid of the drug dealers when the RCMP were not even coming in. So there are different agreements, and maybe Mr. Anderson can talk to that, the tripartite —

ensemble. Il est dans l'intérêt public de procéder ainsi. Je vous en remercie, madame la sénatrice.

La sénatrice Hay : Merci.

La présidente : Merci. C'est très utile.

Compte tenu du temps dont nous disposons, je vais demander aux sénatrices White et Patterson de poser leurs questions l'une après l'autre.

La sénatrice White : Je vous remercie pour votre exposé. Il semble en effet que Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., ou MKO, repose sur une structure efficace. Je voudrais toutefois que vous nous suggériez comment concilier tout cela. Vous connaissez bien la région de l'Atlantique. Vous savez que, dans plusieurs provinces, la plupart des communautés repoussent la présence de la GRC. Nous envisageons maintenant de la laisser rentrer et d'élargir son champ d'action pour intervenir et appliquer les règlements administratifs de ces communautés. Comment leur expliquer cela? Merci.

La sénatrice Patterson : Cette question est très importante, alors je vais renoncer à la mienne pour vous laisser tout le temps de répondre à la sénatrice White. Merci.

M. Beynon : Je vous dirais qu'en fait, ce projet de loi vise à reconnaître et à préciser une compétence qui, selon nous, existe déjà. Le libellé accorde aux agents de la GRC le pouvoir d'appliquer les lois du Canada. En proposant ce projet de loi, le Parlement tient à souligner très clairement que les lois des Premières Nations font partie de ces lois.

Concrètement, il appartient toujours aux différentes Premières Nations de déterminer les lois qu'elles veulent appliquer. Si elles veulent collaborer avec la GRC en étendant des lois sur l'intrusion, les nuisances, les décharges illégales afin d'en renforcer l'application, elles peuvent adopter ces nombreuses lois et établir avec la GRC des ententes pratiques sur leur application au quotidien. Si une Première Nation désire protéger sa culture, ses traditions ou une manière particulière d'intervenir et qu'elle ne souhaite pas que la GRC intervienne, elle peut insérer dans sa loi une description des interventions traditionnelles de sa communauté.

À mon avis, ce projet de loi n'impose pas la GRC aux communautés. Il élimine la barrière qui, jusqu'à maintenant, entravait la coopération avec la Gendarmerie royale.

La sénatrice McCallum : De nombreuses Premières Nations situées partout au Canada ont leurs propres unités de police. Ces unités sont très actives. Il y en avait dans ma réserve. Ces agents de la paix réussissent à éliminer les trafiquants de drogue alors que la GRC ne peut même pas entrer dans ces communautés. Il existe différentes ententes, et M. Anderson pourrait peut-être en parler, notamment l'entente tripartite...

Mr. Anderson: In our materials, we have a tab — Tab 4 of our documents — comparing the commitments of the RCMP under the tripartite policing agreements from the mid-1990s, which had a list of the laws that would be enforced under those agreements, and in the more modern agreements, circa 2015 and forward, where it has been de-emphasized. Essentially, the RCMP is suggesting that bylaw enforcement is secondary to the rest of their duties. But our First Nations would view collaborative enforcement in accordance with our policing priorities. That is really the first priority so that we can make agreements to do that.

In our Protocol Agreement with RCMP Manitoba, we are crafting bylaws that are accepted by the police and by the prosecution service as valid and Charter-compliant because we are voluntarily collaborating on the development of laws, and we actually go back and forth — there is no approval involved — until we get it right and until we all accept that they are valid and Charter-compliant. And then we move forward with it. We are doing that by agreement.

As I understand, we may be one of the only places in Canada where we actually have a tripartite arrangement where First Nations law-making is supported by the police and by the prosecutorial service. I should add that one of our colleague partners is Manitoba Courts, because when we write these tickets — we amended the Provincial Offences Act in Manitoba to be able to write a standard Form 1 ticket for an Indian Act offence, the very same ticket you would get for a Highway Traffic Act offence. Police and our First Nation safety officers can use that to issue offence notices. It is the provincial courts that are collaborating with us on processing those.

We have recognition of First Nation laws as the primary aspect and also in our operating agreements with the Minister of Justice in Manitoba for First Nations safety officers. They are expressly authorized to enforce their bylaws at, for example, provincially operated airports and other areas. We are basically, with agreements, building the tools that we need to have collaborative enforcement by the RCMP, our safety officers, the provincial justice system and our own First Nations.

The Chair: Thank you. This brings us to the end of our time.

Senator McCallum: I will respond to her question on First Nations policing, and I will submit it in a brief, okay?

The Chair: That would be great. Thank you, very much, senator. We are ending our time with our sponsor of the bill. Thank you, Senator McCallum, and fellow ad hoc witnesses this afternoon for helping us sort out some of these important issues today.

M. Anderson : Dans nos documents, à l'onglet 4, nous comparons les obligations de la GRC dans les ententes tripartites sur les services de police datant de la seconde moitié des années 1990, qui incluaient une liste des lois à appliquer, et des ententes plus récentes, conclues vers 2015 et après, dans lesquelles cet aspect est relégué au second plan. En gros, la GRC y laisse entendre qu'elle considère l'application des règlements administratifs comme une fonction secondaire. Cependant, nos Premières Nations considèrent l'application concertée de ces règlements comme une priorité du maintien de l'ordre. En fait, c'est notre plus grande priorité. Nous sommes prêts à conclure des ententes à cet effet.

Dans notre entente protocolaire avec la GRC de la région du Manitoba, nous élaborons des règlements administratifs que la police et le service des poursuites considèrent comme valides et conformes à la Charte. Nous collaborons tous à leur rédaction, et, sans les approuver formellement, nous en discutons jusqu'à ce qu'ils nous semblent valides et conformes à la Charte. Ensuite, nous les appliquons. C'est ainsi que nous élaborons nos ententes.

Je crois que nous sommes la seule région du Canada qui ait conclu une entente tripartite réelle selon laquelle la police et le service des poursuites appliquent les lois des Premières Nations. Soulignons que l'un de nos partenaires est le système judiciaire du Manitoba. En effet, nous avons modifié la Loi sur les infractions provinciales du Manitoba pour que nous puissions donner un procès-verbal standard Formulaire 1 pour les infractions à la Loi sur les Indiens, qui soit le même que celui des infractions au Code de la route. La police et nos agents de sécurité des Premières Nations peuvent s'en servir pour donner des contraventions. Les tribunaux provinciaux collaborent avec nous pour traiter ces dossiers.

La reconnaissance des lois des Premières Nations est primordiale. Elle figure aussi dans nos ententes opérationnelles avec le ministère de la Justice du Manitoba sur les agents de sécurité des Premières Nations. Ces ententes autorisent expressément ces agents à appliquer les règlements administratifs de leurs communautés dans les aéroports provinciaux et autres. En élaborant ces ententes, nous créons des outils qui facilitent l'intervention collaborative entre la GRC, nos agents de sécurité, le système judiciaire provincial et nos Premières Nations.

La présidente : Merci. Cela conclut votre temps de parole.

La sénatrice McCallum : Me permettriez-vous de répondre à sa question sur les services de police des Premières Nations dans un mémoire que je vous remettrai plus tard?

La présidente : Ce serait fantastique. Merci beaucoup, sénatrice. Nous concluons ainsi le temps de parole du parrain principal du projet de loi. Je remercie la sénatrice McCallum et les témoins qui sont venus tout spécialement cet après-midi pour nous aider à comprendre ces enjeux cruciaux.

For this panel, we have the pleasure of welcoming Lesley Soper, Director General, Policing Policy, Public Safety Canada; Assistant Commissioner Jennifer Ebert, Operational Policing Services, Royal Canadian Mounted Police; and Chief Superintendent Simon Pillay, Director, National Criminal Operations, Royal Canadian Mounted Police. For some, welcome back.

Thank you for joining us today. We will begin by inviting you to provide your opening remarks, to be followed by questions from our members. I remind you that we have five minutes for opening remarks each, and I will invite Assistant Commissioner Jennifer Ebert to proceed when you are ready.

Jennifer Ebert, Assistant Commissioner, Operational Policing Services, Royal Canadian Mounted Police: Good afternoon and thank you, Chair and honourable members of the committee and, Senator McCallum, for your bill. Thank you for the invitation to appear today as we gather on the traditional unceded territory of the Anishinabek Nation and recognize the continuing presence of First Nations, Inuit and Métis in this region.

I am responsible for Operational Policing Services for Indigenous, provincial, territorial and municipal policing across the country. Today with me is Chief Superintendent Simon Pillay, who is the Director General responsible for National Criminal Operations. We appreciate the opportunity to appear before the Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs as part of your study on Bill S-223, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act.

The RCMP recognizes the importance of this committee's review and discussion regarding the enforcement of First Nations' laws and the importance of clear legislative authorities to support effective policing and public safety in First Nations communities across the country, as we police 550 of them.

Bill S-223 seeks to address long-standing uncertainty regarding the enforcement of First Nation laws and the authorities available to police services while carrying out that role. The RCMP is already mandated to enforce laws within many First Nations communities where it serves as a police of jurisdiction. The bill speaks to broader questions around the roles, responsibilities and authorities specific to band bylaws and First Nation laws, which have been the subject of discussion.

The RCMP continues to seek clarity regarding the legal barriers and authorities that impact effective enforcement of First Nation laws, including band bylaws. Legislative amendments are

Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir Mme Lesley Soper, directrice générale, Politiques en matière de police, de Sécurité publique Canada. De la Gendarmerie royale du Canada, nous accueillons aussi Mme Jennifer Ebert, commissaire adjointe des Services opérationnels de police, et le surintendant-chef Simon Pillay, directeur du Service national de la police criminelle. Nous sommes heureux de revoir certains de ces témoins.

Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous commencerons par vous inviter à présenter vos déclarations préliminaires, puis nos membres vous poseront leurs questions. Je vous rappelle que vous disposez de cinq minutes chacun. J'invite donc la commissaire adjointe Jennifer Ebert à commencer dès qu'elle sera prête.

Commissaire adjointe Jennifer Ebert, Services de police opérationnels, Gendarmerie royale du Canada : Bonjour et merci, madame la présidente, distingués membres du Comité et madame la sénatrice McCallum, d'avoir déposé ce projet de loi. Merci de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui. Nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation Anishinabek et nous reconnaissons la présence continue des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans cette région.

Je suis responsable des services opérationnels des services de police autochtones, provinciaux, territoriaux et municipaux de tout le pays. Je suis accompagnée du surintendant-chef Simon Pillay, directeur général responsable des opérations criminelles nationales. Nous sommes très heureux de comparaître devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants dans le cadre de cette étude sur le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada.

La GRC reconnaît l'importance de l'examen qu'effectue ce Comité et de son débat sur l'application des lois des Premières Nations. L'efficacité du maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans les communautés des Premières Nations de tout le pays dépend d'une définition précise des pouvoirs législatifs. Nous assurons déjà les services de police dans 550 de ces communautés.

Le projet de loi S-223 vise à lever l'incertitude qui règne depuis longtemps sur l'application des lois des Premières Nations et sur les pouvoirs conférés aux services de police dans l'exercice de cette fonction. La GRC a déjà le mandat d'appliquer la loi dans de nombreuses communautés des Premières Nations, où elle assume la responsabilité des services de police compétents. Ce projet de loi s'étend sur les enjeux plus vastes des rôles, des responsabilités et des pouvoirs liés aux règlements administratifs de bande et aux lois des Premières Nations. On discute de tout cela depuis longtemps.

La GRC s'efforce d'obtenir des précisions sur les obstacles et les pouvoirs juridiques qui entravent l'application efficace des lois des Premières Nations et des règlements administratifs de

needed to establish clear police authorities for the enforcement of non-criminal summary offences under band bylaws, including arrest authorities for police, comparable to those that exist under municipal and provincial summary offence frameworks throughout the country.

The RCMP remains committed to working closely with the Indigenous communities that we police, policing partners and the Government of Canada to support community safety and effective administration of justice. This includes leading and supporting discussions regarding the enforcement of First Nations laws across Canada, specifically what are known as band bylaws. One important first step in advancing this effort is to define the scope of RCMP authority, responsibility and the overall capacity for enforcing these laws.

I thank you and look forward to your questions.

The Chair: Thank you. We are going to move to questions now. I will ask our deputy chair to start.

Senator Ince: Thank you, all, for being here.

A June 2026 report from the House of Commons Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs outlines the barriers for the enforcement of First Nation laws cited by witnesses, which include concerns by police officers about the validity of First Nation laws. First Nations can make laws and bylaws under the Indian Act that are punishable by summary conviction.

However, research indicates there are challenges for the enforcement of First Nation bylaws under the Indian Act, in part, because the legislation does not specify who is responsible for enforcing bylaw infractions.

That will be open to anyone.

Ms. Ebert: First, I wish to state that, as I have previously stated in this room at a previous appearance, Indigenous laws that stem from the Indian Act, First Nation band bylaws, are — as we have shared with our employees — presumptively valid. What I mean by that is if they don't contradict another piece of federal legislation, like the Canadian Charter of Rights and Freedoms, they are to be deemed presumptively valid.

As far as who is responsible for enforcing those, we as the RCMP in those communities need to work with the community to establish a mechanism in which we can enforce. Now, the word “enforce” is something that needs to be clearly understood. The policing, we take our authorities from specific aspects of the

bande. Il sera nécessaire de modifier des lois pour préciser les pouvoirs des policiers sur l'application des infractions sommaires non criminelles selon les règlements de bande. Il faudra conférer aux agents des pouvoirs d'arrestation pour des infractions punissables par procédure sommaire comparables à ceux des agents municipaux et provinciaux de tout le pays.

La GRC tient à collaborer étroitement avec les communautés autochtones dans lesquelles elle est responsable du maintien de l'ordre, avec ses partenaires policiers et avec le gouvernement du Canada pour soutenir la sécurité communautaire et l'administration efficace de la justice. Il faudra pour cela continuer à discuter de l'application des lois des Premières Nations partout au Canada, notamment des règlements de bande. Il faudra avant tout définir la portée du pouvoir, de la responsabilité et de la capacité globale dont dispose la GRC pour les mettre à exécution.

Je vous remercie et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente : Merci. Nous allons passer aux questions maintenant. Je vais demander à notre vice-président de commencer.

Le sénateur Ince : Merci à vous tous d'être venus.

Dans son rapport de juin 2026, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes énumère les obstacles à l'application des lois des Premières Nations citées par les témoins. Il souligne que les policiers doutent de la validité des lois des Premières Nations. En vertu de la Loi sur les Indiens, les Premières Nations peuvent adopter des lois et des règlements administratifs punissables par procédure sommaire.

Toutefois, les résultats de recherche soulignent la difficulté de mettre à exécution les règlements administratifs des Premières Nations selon la Loi sur les Indiens, en partie parce qu'elle ne précise pas qui est chargé de le faire.

Cette question s'adresse à tous les témoins.

Mme Ebert : Tout d'abord, je tiens à préciser, comme je l'ai déjà dit ici lors d'une précédente audience, que les lois autochtones issues de la Loi sur les Indiens, les règlements administratifs des Premières Nations, sont présumées valides. Nous l'avons souligné à nos employés. Autrement dit, si elles ne contredisent pas une autre loi fédérale, notamment la Charte canadienne des droits et libertés, les agents doivent présumer qu'elles sont valides.

Quant à savoir qui est chargé de leur application, les agents de la GRC affectés dans ces communautés doivent collaborer avec la communauté pour établir un mécanisme qui nous permette d'appliquer ces règlements. Il est cependant crucial de bien définir le terme « appliquer ». Nos pouvoirs policiers découlent

Criminal Code. When we are enforcing, it includes summary offences underneath municipal and provincial bylaws.

We need to be very careful when we, as national headquarters of the RCMP, provide clear direction to our membership on where we get our authorities from and how we can use those.

There is various enforcement currently being done across the country. We need consistent authority that would apply nationally to every province and territory, and I would even go so far as to say of all police jurisdictions, as well as some of the work that we have been doing to develop a national policy in relation to the enforcement of First Nation laws, specifically band bylaws.

[Translation]

Senator Carignan: I am trying to understand this more clearly. Is the RCMP in favour of the bill, or does it think it contains more problems than solutions? So far, I sense a certain hesitation, but perhaps I am mistaken, and I would like to clarify this.

[English]

Ms. Ebert: I can respond to that question; thank you, senator.

As far as this bill is concerned, I believe it is very aspirational in what it is attempting to do. We are very clear in what our duties already are. I believe it was Mr. Anderson who spoke before me who said the RCMP already knows this is their duty. I would agree with him on that.

Where my concern comes to rest with this bill is that no new authorities are given to the police. Currently, over the past several months, we have been working with our partners at the Department of Justice and internally within the RCMP to define what our clear authorities are and whether or not they allow us warrantless arrest authorities to enforce, and effectively enforce, some of these band bylaws.

There are certain factors that exist that we need clarity on legislatively that we have been working to try to seek that clarity because, currently, it is being interpreted differently across the country. We need national clarity on what those authorities are so that we can develop national policy — therefore, direction — for the RCMP members out in the field so that they have a clear understanding of their powers to enforce band bylaws and First Nation laws.

[Translation]

Senator Carignan: I understand that the bill clarifies the authority. If the bill is passed, you will clearly have the authority. You will then be able to exercise your usual discretion

de dispositions bien précises du Code criminel. Notre application de la loi comprend les infractions sommaires relevant des règlements administratifs municipaux et provinciaux.

Au quartier général national de la GRC, nous devons décrire avec beaucoup de clarté à nos membres d'où nous viennent ces pouvoirs et comment les exécuter.

Un peu partout au pays, les agents les exécutent de diverses façons. Il nous faut une définition uniforme qui s'applique dans toutes les provinces et dans tous les territoires. J'irais même jusqu'à dire que cette définition devrait s'appliquer à tous les services de police. Nous devrions en tenir compte en élaborant une politique nationale sur l'application des lois des Premières Nations, notamment sur la mise à exécution des règlements de bande.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'essaie de comprendre de manière plus précise. La GRC est-elle en faveur du projet de loi ou voit-elle plus de difficultés que de solutions dans le projet de loi? Jusqu'à présent, je sens une certaine hésitation, mais peut-être que je me trompe, et j'aimerais clarifier.

[Traduction]

Mme Ebert : Je peux répondre à cette question; merci, monsieur le sénateur.

À mon avis, ce projet de loi est très ambitieux. Nos responsabilités actuelles sont très claires. Le témoin qui a parlé avant moi, M. Anderson, je crois, a souligné que la GRC sait déjà que cela fait partie de ses devoirs. Je suis d'accord avec lui.

Ce projet de loi n'accorde pas de nouveaux pouvoirs à la police, et cela m'inquiète. Ces derniers mois, nous avons travaillé à l'interne et avec nos partenaires du ministère de la Justice pour bien définir nos pouvoirs et déterminer s'ils nous permettent d'effectuer des arrestations sans mandat pour exécuter efficacement certains règlements de bande.

Nous avons besoin de précision législative pour les éléments qui sont interprétés différemment un peu partout au pays. Nous nous efforçons d'obtenir cette précision pour élaborer une politique nationale afin que les membres de la GRC qui sont sur le terrain comprennent bien les pouvoirs dont ils disposent pour appliquer les règlements administratifs des bandes et les lois des Premières Nations.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je comprends que le projet de loi clarifie l'autorité. Si le projet de loi est adopté, vous aurez clairement l'autorité. Vous pourrez alors utiliser votre discrétion

as peace officers to conduct an investigation and bring proceedings, depending on the nature of the offence or the regulation in question.

[English]

Ms. Ebert: Thank you for your question. I don't think it is that clean and clear. I am not a lawyer. However, from the day that we learn about powers of arrest and investigation, we understand what our authorities are underneath the Criminal Code. We also understand how they apply to other summary conviction offences.

There has been recent debate, I would say, with some of our partners in Justice as to whether or not that applies to warrantless arrest in relation to band bylaws, and it is where we stem our authorities from. It does not mean we are going to arrest somebody on every band bylaw or First Nation law. But in order to be able to effectively enforce some of the band bylaws that do exist, we would need to be able to access certain provisions under the Criminal Code. That is the legislative reform that I am referring to.

Senator Cardozo: I am not familiar with the concept of First Nation law, I must admit. I am looking for guidance and information on how laws are developed and then implemented.

You were talking about having consistency across the country, whereas the way I see it, we might have different First Nations across the country having their own laws, which may or may not be the same. How does that work on your end? Are you able to work with slightly different laws from nation to nation?

Ms. Ebert: If my colleagues don't mind, I will take that one again.

You are absolutely correct that First Nation laws for every band and community will differ. There are certain communities that don't even have bylaws; it differs from community to community as far as what, specifically, they are going to outline. There are some communities that lean very heavily on subsection 85.1 of the Indian Act, which is the intoxicants bylaw. There are other communities that refer to various other band bylaws in relation to all aspects of community living and public safety.

Some of the confusion, I would say, happens when one band is not consistent with another set of bylaws. That is why we need legislation that is clear and consistent in relation to what the authorities of the RCMP are, and then we can develop a national policy that provides those directions.

habituelle à titre d'agents de la paix pour mener une enquête et faire des poursuites, selon la nature de l'infraction ou du règlement visé.

[Traduction]

Mme Ebert : Merci pour cette question. Je ne pense pas que les choses soient aussi simples et claires. Je ne suis pas avocate, mais dès que nous saurons de quels pouvoirs d'arrestation et d'enquête nous disposons, nous comprendrons lesquels sont régis par le Code criminel. Nous comprendrons aussi comment les appliquer à d'autres infractions punissables par procédure sommaire.

Depuis un certain temps, nous discutons avec des partenaires du ministère de la Justice pour savoir si nos pouvoirs s'appliquent aux arrestations sans mandat régies par les règlements de bande. Il est bien évident que nous n'effectuerons pas d'arrestations pour toutes les infractions à un règlement de bande ou à une loi des Premières Nations. Cependant, pour appliquer efficacement les règlements de bande, nous devons recourir à certaines dispositions du Code criminel. Voici donc la réforme législative que je souhaite.

Le sénateur Cardozo : Je dois avouer que je ne connais pas bien le concept de droit des Premières Nations. Je voudrais apprendre comment les lois sont élaborées, puis exécutées.

Vous évoquez la nécessité d'établir une cohérence à l'échelle nationale. Toutefois, selon moi, il se pourrait que différentes Premières Nations du pays aient leurs propres lois, qu'elles se ressemblent ou non. Comment cela fonctionne-t-il de votre côté? Êtes-vous en mesure de composer avec des lois légèrement différentes d'une nation à une autre?

Mme Ebert : Si mes collègues le veulent bien, je vais répondre à cette question.

Vous avez tout à fait raison de dire que les lois des Premières Nations varient d'une bande et d'une communauté à une autre. Certaines communautés n'ont même pas de règlements administratifs. Chacune d'entre elles choisit de définir avec précision ce qu'elle désire appliquer. Certaines communautés s'appuient très fortement sur le paragraphe 85.1 de la Loi sur les Indiens, qui concerne les boissons alcoolisées. D'autres communautés appliquent divers autres règlements portant sur tous les aspects de la vie communautaire et de la sécurité publique.

Je dirais qu'une partie de la confusion provient du fait que certains règlements de bande ne concordent pas avec ceux d'autres bandes. Voilà pourquoi nous avons besoin d'établir des mesures législatives claires et cohérentes sur les pouvoirs de la GRC, ce qui nous permettra d'élaborer une politique nationale pour orienter adéquatement nos membres.

If the clarity is around all band bylaws being presumptively valid — that is something we have already stated; the Indian Act is a federal piece of legislation — then how we support the community and that band bylaw may look different in every community, but the authorities that we have as police officers to exercise our authorities need to be consistent. Although municipal bylaws across the country differ greatly, we still use the same set of authorities to enforce those bylaws.

Senator Cardozo: So, it's about giving the RCMP the authority to respect the variations in the bylaws, the way you do with municipalities currently. Is that right?

Ms. Ebert: That is correct. I'm going to turn to my colleague, Simon Pillay, to see if he wants to add anything.

Chief Superintendent Simon Pillay, Director, National Criminal Operations, Royal Canadian Mounted Police: I think the easiest way to answer this is to explain how we perform enforcement with other summary regulatory offences that are not criminal in nature.

Every city has different bylaws. Provincial laws, such as traffic acts, are also summary offences that are not criminal in nature. In all of those cases, there is provincial-level bridge legislation that gives us access to our authorities under section 495. That's why when we stop somebody for a municipal bylaw, we can briefly detain them, ask for their ID and inform them of the violation. If they ask if they are free to go before we finish the enforcement aspect, the answer is "no," because, at the end of the day, we have the coercive authority of the Criminal Code behind that stop for that offence.

The Assistant Commissioner is explaining that we need that same authority at the federal level for these federal summary non-criminal offences, and that's what we currently don't have.

Senator Cardozo: And it's always non-criminal that we're looking at in this bill?

Mr. Pillay: The Indian Act enables First Nations band councils to create summary regulatory offences that are federal but not criminal. So, there is usually bridge legislation for the municipal-provincial comparators that accesses that same regime of authorities the police rely upon.

It's worth noting that police are trained right from training in how to properly apply arrest authorities, first in criminal matters, and then, when they are deployed to the field, they learn how to

Si l'on part du principe que tous les règlements de bande sont présumés valides, comme nous l'avons souligné tout à l'heure, la Loi sur les Indiens est une loi fédérale. Notre soutien et notre application des règlements de bande peuvent varier d'une communauté à une autre, mais nos pouvoirs d'agents de police doivent être cohérents. Bien que les règlements administratifs varient considérablement d'une région à l'autre du pays, nous utilisons le même ensemble de pouvoirs pour faire respecter ces règlements.

Le sénateur Cardozo : Il s'agit donc d'accorder à la GRC le pouvoir de respecter la variabilité des règlements administratifs, comme vous le faites actuellement dans les municipalités. Est-ce bien cela?

Mme Ebert : C'est exact. Je vais céder la parole à mon collègue, M. Simon Pillay, qui pourra peut-être compléter ma réponse.

Surintendant principal Simon Pillay, directeur, Service national de la police criminelle : Je crois que, pour vous répondre, il me sera plus facile de vous expliquer comment nous appliquons la loi aux infractions réglementaires sommaires qui ne sont pas de nature criminelle.

Chaque municipalité établit ses propres règlements administratifs. Les lois provinciales, comme celles sur la circulation routière, sont aussi des infractions sommaires réglementaires non criminelles. Pour tous ces cas, une disposition provinciale transitoire nous confère des pouvoirs en vertu de l'article 495 du Code criminel. Ainsi, quand nous interpellons une personne pour une infraction à un règlement administratif municipal, nous pouvons la retenir pendant que nous lui demandons de nous montrer sa pièce d'identité et que nous lui décrivons l'infraction. Si cette personne demande si elle est libre de partir avant que nous ayons terminé cette procédure de contrôle, la réponse est « non », parce que le Code criminel nous confère un pouvoir coercitif pour cette infraction.

La commissaire adjointe vous expliquait que nous avons besoin de ce même pouvoir au niveau fédéral pour les infractions fédérales sommaires non criminelles, mais que, justement, nous ne l'avons pas.

Le sénateur Cardozo : Est-ce que ce projet de loi porte uniquement sur des infractions non criminelles?

M. Pillay : La Loi sur les Indiens permet aux conseils de bande des Premières Nations de créer des infractions sommaires réglementaires d'ordre fédéral non criminelles. Nous disposons donc d'une disposition transitoire pour les infractions municipales et provinciales qui confère ces pouvoirs aux agents de police.

Soulignons que, dès le début de leur formation, les policiers apprennent à appliquer correctement leurs pouvoirs d'arrestation, d'abord en matière criminelle, puis, une fois sur le terrain, dans

apply them in the municipal-provincial regimes. They understand section 495 and the restrictions and authorities that come with it, and we are trying to get that same type of authority for the federal offences created by the Indian Act.

Senator Patterson: I will push into that a little more, for those of us who aren't clear on how this very complex web works.

We have talked about this particular bill and that you're missing this bridging legislation. Do you find, in principle, that the content of this bill helps you with what you're trying to achieve? If not, what else could be considered under this bill to strengthen it to both give you the bridging element and achieve the intent of this bill?

I ask that because you said 550 nations. That is massive, and there is a lot of variation.

Ms. Ebert: Thank you for your question.

Unfortunately, I don't think this bill gives us that authority. While it would clarify what we already believe we know — that it is our duty to support First Nations communities and support their laws — that piece of legislation that police utilize normally for the exercise of their duties wouldn't be provided in this.

Again, I'm not a lawyer, so one of our colleagues at Justice Canada might be better positioned to answer that question at another time, and they could correct me.

I don't know if this bill can be reframed underneath the RCMP Act, because that is what its target is, or whether legislative reform is required in some other capability. That would need to be done with our partners at Justice Canada to define exactly what that is.

We as police, as my colleague Chief Superintendent Pillay has already said, learn from Depot what our police authorities are under the Criminal Code. That's how we operate from the day we graduate.

Now, I also want to be clear that it doesn't mean that we can't do anything because we don't have this piece of bridging legislation. There are four provinces across the country — and you heard from our colleagues in Manitoba — that are doing something; it varies in each province as to how that is being done. What is being done currently in Manitoba is a promising best practice, I would say.

Senator Patterson: I'm just going to follow up and dig deeper. We also heard from Mr. Anderson that there seems to be inconsistent knowledge and communication of the changes in bylaws. I think they referenced a website that couldn't be accessible. We know communication is challenging at the best of times, and across 550 sites, it can be even more challenging.

les cadres municipaux et provinciaux. Ils comprennent l'article 495 ainsi que les restrictions et les pouvoirs qui en découlent. Nous désirons obtenir ces mêmes pouvoirs pour les infractions fédérales créées par la Loi sur les Indiens.

La sénatrice Patterson : Je vais vous demander quelques précisions pour ceux qui ne comprennent pas bien le fonctionnement de ce réseau très complexe.

Nous avons parlé de ce projet de loi et du fait que vous ne disposez pas de cette disposition transitoire. Pensez-vous qu'en principe, le contenu de ce projet de loi vous aide à atteindre vos objectifs? Sinon, comment pourrions-nous renforcer ce projet de loi afin qu'il vous accorde cette disposition transitoire et qu'il remplisse ses objectifs?

Je vous pose cette question, parce que vous avez dit que vous servez 550 Premières Nations. Ce chiffre est énorme. Il en découle une variabilité considérable.

Mme Ebert : Merci pour cette question.

Malheureusement, je ne pense pas que ce projet de loi nous confère ce pouvoir. Bien qu'il précise qu'il est de notre devoir de soutenir les communautés des Premières Nations et d'appliquer leurs lois, ce que nous faisons déjà, il ne prévoit pas nous accorder la disposition transitoire dont la police dispose pour exercer ses fonctions.

Je le répète, je ne suis pas avocate, et l'un de nos collègues à Justice Canada serait sans doute mieux placé pour répondre à cette question. Peut-être qu'il corrigerait ma réponse.

Je ne sais pas si ce projet de loi peut être reformulé dans le cadre de la Loi sur la GRC, puisqu'il vise cette loi, ou s'il nous faut une autre réforme législative. Nous devrions demander à nos partenaires de Justice Canada de nous aider à préciser cela.

Comme l'a indiqué mon collègue, le surintendant principal Pillay, nous apprenons de la Division Dépôt quels sont nos pouvoirs en vertu du Code criminel. Nous les appliquons aussitôt que nous sortons de l'école de police.

Je tiens aussi à préciser que, sans cette disposition transitoire, nous avons les mains liées. Comme nos collègues du Manitoba l'ont expliqué, quatre provinces s'efforcent de combler ce manque, mais de façons différentes. En fait, je trouve l'initiative du Manitoba très prometteuse.

La sénatrice Patterson : Je vais essayer d'approfondir ma question. M. Anderson a aussi souligné l'incohérence de la connaissance et de la communication au sujet de la variabilité des règlements administratifs. Je crois qu'il a mentionné un site Web auquel il est difficile d'accéder. Sachant que la communication est extrêmement difficile même dans les

What are you doing in order to try and keep your officers aware of the bylaws that apply to them and do that training? We have had this come up before: How do you ensure that, because there are variations?

Ms. Ebert: Thank you, senator, for your question. It looks like it is for me again.

Some of what we are doing is done at the divisional, provincial or territorial levels because there are so many communities we are talking about, and the band bylaws or First Nation laws will differ from community to community. A lot of that involves direct engagement with the detachment commander or the members who are either under a community tripartite agreement, or CTA, or through the First Nations and Inuit Policing Program, or FNIPP, to engage with communities and understand those band bylaws.

Chief Superintendent Pillay and I have been attempting, for the last six months, to actually get a national policy that provides clear, concise direction, because, as I think everybody is aware, RCMP members move from community to community, and we need to have that clear understanding.

There has been some work in relation to community profiles and communication protocols within communities that hope to leverage the relationship between community and members when they arrive in the community. However, we need to make sure we have a clear and consistent national policy that can then be adopted and nuanced for each individual community so that we understand what the band bylaws and First Nation laws are, specific to that community, because they may change year to year, council to council.

Senator Yussuff: Thank you for being here.

The Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs, in the other place, produced a report in 2021 that I'm sure you're aware of. They studied community frustrations over the RCMP decision to stop enforcing bylaws post-2014 amendments to the Indian Act. Those understandable frustrations have led us to this bill here today.

From your understanding, the RCMP halted bylaw enforcement over concerns that they are no longer subject to mandatory review for Charter compliance. Would that be accurate?

Ms. Ebert: Thank you for your question, senator.

meilleures conditions, nous imaginons facilement sa complexité dans le cas de ces 550 communautés.

Que faites-vous pour que vos agents demeurent informés des règlements qu'ils doivent appliquer et pour qu'ils reçoivent la formation nécessaire? On nous a déjà soulevé cette question : comment veillez-vous à cela face à une telle variabilité?

Mme Ebert : Merci pour cette question, madame la sénatrice. Je pense être à nouveau la plus apte à y répondre.

Une partie de nos activités se déroulent au niveau divisionnaire, provincial et territorial à cause de la multitude de communautés dont les règlements de bande et les lois des Premières Nations varient énormément. Pour dialoguer avec les communautés et comprendre ces règlements de bande, nous nous adressons directement aux commandants de détachement ou aux membres, soit dans le cadre d'une entente communautaire tripartite, soit dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits.

Le surintendant principal Pillay et moi-même essayons depuis six mois d'élaborer une politique nationale qui oriente nos membres de façon claire et concise. Comme vous le savez, les membres de la GRC sont affectés dans diverses communautés, alors il est crucial qu'ils comprennent bien ces règlements administratifs.

Nous avons entamé l'élaboration de profils communautaires et de protocoles de communication afin de faciliter les relations entre les communautés et nos membres quand ils s'y rendent. Il nous faut cependant une politique nationale claire et cohérente qui puisse être adoptée et nuancée pour chaque communauté en fonction de ses règlements de bande et des lois des Premières Nations qu'elle applique. Soulignons que ces lois et ces règlements administratifs changent d'année en année et de conseil en conseil.

Le sénateur Yussuff : Je vous remercie de comparaître devant nous.

Vous connaissez probablement le rapport que le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes a publié en 2021. Il porte sur le mécontentement des communautés face à la décision que la GRC a prise après les modifications de la Loi sur les Indiens en 2014, soit de cesser d'appliquer les règlements administratifs. Ce mécontentement a suscité l'élaboration du projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Diriez-vous que la GRC a cessé d'appliquer les règlements administratifs par crainte de ne plus être soumise à un examen obligatoire de conformité à la Charte?

Mme Ebert : Merci pour cette question, monsieur le sénateur.

I can't speak to exactly what happened at the time, but I can speak to the recent direction that we have provided to our members in relation to the fact that all band bylaws are to be deemed presumptively valid.

We don't want a young constable on the front line trying to determine, "Is this valid? Is this not valid?" That's not their role. That would be the responsibility of those engagement pieces. We have provided clear direction that all band bylaws are presumptively valid. Outside of full enforcement of those laws, there are still things that we can do from an investigative standpoint, or in those provinces that have enabling provincial legislation or the work that is being done in Manitoba, they could take it a step further. I'm not sure if that answers your question.

Senator Yussuff: Not directly, but you said this now twice. Manitoba has done something very different as a province in regard to First Nation bylaws. What is so different about what the Manitoba government has done in regard to First Nation bylaws that makes it much easier for you to enforce in Manitoba, which you're not doing in other places? Does that get to the question?

Ms. Ebert: Thank you, senator. I'm going to hand it over to Chief Superintendent Pillay. He will be able to answer that.

Mr. Pillay: We recently did a national survey to take scope of what is working and what is not. What we found in Manitoba is they very much are not waiting for headquarters to catch up. They are making community-level agreements and they have prosecutorial support. That seems to be the real difference maker in that environment.

When we asked the other divisions what the problems are, they are not having problems accessing what the most current bylaw is or things like this. They are citing a lack of prosecutorial support. They're citing being unclear on issues of validity, Charter compliance and matters of authority. So everyone is trying to enforce; there is definitely a willingness out there. This is the point of a national policy — to clarify this issue of our statutory authority to enforce.

Senator Yussuff: So coming back to this bill, this bill doesn't tell First Nations what bylaws to pass. This bill is simply about asking the RCMP to enforce the bylaws. The folks who are passing the bylaws, how do they get to the fact where it's Charter-compliant? Because they have to have some kind of a service or a mechanism to access that if they are drafting the bylaws, because it's important if the bylaw is passed that their citizens have the same rights as we do, as Canadians, because the Charter is the Charter.

Mr. Pillay: That is a question that is best for First Nation band councils, and it is different everywhere. We do know this. From our consultations, we understand that many band councils engage legal advice in the creation of bylaws. Just as problems

Je ne peux pas dire exactement ce qui s'est passé à l'époque, mais je peux parler des consignes que nous avons données récemment à nos membres en soulignant que tous les règlements des bandes doivent être présumés valides.

Nous ne voulons pas qu'un jeune agent de première ligne se demande si un règlement est valide ou non. Ce n'est pas son rôle. C'est la responsabilité des instances d'engagement. Nous avons indiqué clairement que tous les règlements de bande sont présumés valides. Outre l'exécution complète de ces règlements, nous pouvons lancer des enquêtes ou, dans les provinces qui disposent d'une législation provinciale habilitante ou dans le cadre de l'entente protocolaire du Manitoba, on peut aller plus loin. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Le sénateur Yussuff : Pas directement, mais vous avez dit deux fois que le Manitoba a pris des mesures très différentes sur les règlements administratifs des Premières Nations. Qu'est-ce qui rend la démarche du gouvernement du Manitoba si différente? En quoi facilite-t-elle l'exécution de ces règlements au Manitoba? Pourquoi ne l'appliquez-vous pas ailleurs? Cela contribue-t-il à préciser ma question?

Mme Ebert : Merci, monsieur le sénateur. Je passe la parole au surintendant principal Pillay, qui pourra répondre à cela.

M. Pillay : Nous avons récemment mené une enquête nationale pour évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Nous avons constaté que le Manitoba n'attend pas que le quartier général prenne les devants. Il conclut des ententes avec les communautés et reçoit le soutien du service des poursuites. Cela semble régler tous les problèmes.

Les autres divisions nous ont dit qu'elles n'ont pas de peine à trouver le libellé le plus récent des règlements administratifs et autres. Elles soulignent que le service des poursuites ne les soutient pas. Elles évoquent aussi un manque de clarté au sujet de la validité, de la conformité à la Charte et du domaine de compétence. Par conséquent, tout le monde s'efforce d'appliquer les lois. Voici justement en quoi nous servirait une politique nationale : elle préciserait nos pouvoirs légaux en matière d'application des lois.

Le sénateur Yussuff : Revenons au projet de loi. Il ne dicte pas aux Premières Nations quels règlements adopter. Il demande simplement à la GRC d'appliquer ces règlements. Comment les rédacteurs de ces règlements vérifient-ils s'ils sont conformes à la Charte? Ils doivent disposer d'un service ou d'un mécanisme à consulter pendant qu'ils les rédigent. Il est crucial qu'une fois le règlement adopté, leurs citoyens jouissent des droits que la Charte garantit à tous les Canadiens.

M. Pillay : Les conseils de bande des Premières Nations seraient plus aptes à répondre à cette question. Cela varie un peu partout. Les résultats de nos consultations indiquent que de nombreux conseils engagent des conseillers juridiques pour

are very different in all the different communities, the bylaws are different, and they are intended to tailor to the specific problems of that community.

Senator Hay: Thank you for your work that you do and for being here today.

I want to drill down a little bit into what I'll call operationalization of Bill S-223. I suspect that proper funding and coordination with the police services serving the communities will be essential or are essential. Is there proper funding to bring this bill forward? Will new funding be required?

This has been asked and answered, yet I'm going to ask it again: How does coordination with police services work regionally and nationally? I'm thinking about funding here in the context of this bill.

Ms. Ebert: Thank you, senator. I'll attempt to answer your question the best way I can.

I'm not sure, in relation to funding specific to this bill, how much may or may not be required because, as I stated, I don't think this bill gives us exactly what we need. Depending on the level of training that may be required, depending on what a new bill may say, that's something that would need to be absorbed within the RCMP to share that. We have existing agreements to provide policing services to a number of communities across the country. There has been debate largely about whether or not those resources are sufficient, and I think that's a different question outside of the needs of this bill.

I can make a request to those who might know a little more and provide you something in writing if there is something more articulate that I can provide.

Senator Hay: Thank you.

Senator McCallum: I wanted to say that when the First Nations draft bylaws, they always use a lawyer. The lawyers do the drafting. When the minister did the allowance of band bylaws, it wasn't the minister, it was lawyers. So is the RCMP saying that the lawyers hired by First Nations are deficient? Because it's lawyers doing this, and they do their work.

When we look at 2014, the RCMP enacted the bylaws of the Minister of Indigenous Services. After 2014, the government put legislation in to give First Nations governments the authority to do the same thing, to give them broader powers. What is different from 2014? How did it work prior? And after 2014, with the RCMP enforcing bylaws, why didn't they continue —

élaborer leurs règlements administratifs. Ces règlements varient en fonction des problèmes des communautés. Ils visent à répondre aux problèmes particuliers de chaque communauté.

La sénatrice Hay : Merci pour le travail que vous accomplissez et merci d'être venus aujourd'hui.

Je voudrais préciser un peu ce que j'appellerai la concrétisation du projet de loi S-223. Je suppose qu'il est essentiel que les services de police qui servent dans les communautés disposent d'un financement adéquat et d'une coordination efficace. Dispose-t-on du financement nécessaire pour concrétiser ce projet de loi? Devrons-nous y affecter de nouveaux fonds?

Je sais que quelqu'un a déjà répondu à cette question, mais je vais la poser à nouveau : quelle coordination assure-t-on avec les services de police à l'échelle régionale et nationale? Ma question porte sur le financement dans le cadre de ce projet de loi.

Mme Ebert : Merci, sénatrice. Je vais m'efforcer de répondre à votre question de mon mieux.

À propos des fonds nécessaires à l'application du projet de loi, je ne sais pas trop combien il faudra, car, comme je l'ai dit, cette mesure ne me semble pas répondre exactement à nos besoins. Selon le niveau de formation nécessaire en fonction de ce que prévoirait un nouveau projet de loi, la GRC devrait absorber ce nouvel élément. Nous avons déjà conclu des ententes de prestation de services de police avec un certain nombre de communautés dans l'ensemble du Canada. Le débat a principalement porté sur la question de savoir si les ressources sont suffisantes. C'est là une question distincte des besoins liés au projet de loi.

Je peux demander à des personnes qui en savent peut-être un peu plus que moi de vous communiquer par écrit une explication plus précise que celle que je peux vous donner.

La sénatrice Hay : Merci.

La sénatrice McCallum : Je tenais à préciser que les Premières Nations font toujours appel à un juriste pour rédiger leurs règlements administratifs. Ce sont des juristes qui établissent le texte. Lorsque le ministre a approuvé les règlements administratifs des bandes, ce sont des juristes, et pas lui, qui se sont prononcés. La GRC prétend-elle donc que les juristes engagés par les Premières Nations ne sont pas à la hauteur? Car ce sont des juristes qui agissent, et ils font leur travail.

En 2014, la GRC appliquait les règlements administratifs du ministre des Services aux Autochtones. Après 2014, le gouvernement a légiféré pour donner aux gouvernements des Premières Nations le pouvoir de faire de même, et pour leur conférer des pouvoirs plus étendus. En quoi la situation diffère-t-elle de celle de 2014? Comment cela fonctionnait-il

they were already doing that, and some of these are the same laws.

Ms. Ebert: Thank you, senator. What has occurred over the past decade or more is inconsistent application of enforcement of band bylaws across the country. That's something that we can all likely agree on.

What has happened in recent years is trying to seek clarity on what the authorities are and are not. There are a number of court cases that currently exist on this very topic, challenging some of what has been done.

So this is why we have been seeking to have that national authority and policy so that we can provide that direction. We as the RCMP police coast to coast to coast, and we need to ensure that a band in Kamloops and a band in Conne River are not being treated differently. They should be treated equally, and that requires national authority and national policy to do that.

I'm going to turn it over to Chief Superintendent Pillay to see if he wants to add to that.

Mr. Pillay: Thank you, senator. We have heard this question raised a couple of times now: What happened in 2014? We have rigorously interrogated this issue ourselves. There was no formal direction. This was not an official policy position of the RCMP. Public Safety has issued a report on this, and there is no definitive reason. All we can essentially come to understand is that there was confusion around prosecutorial responsibilities and statutory authorities, and this is what we're now trying to tackle.

Senator McCallum: What happened before that? They just took the government at their word, and they just enforced the laws?

Mr. Pillay: My understanding is that, prior to 2014, there was more enforcement and more prosecution of these same offences.

The Chair: Thank you, Senator McCallum, I appreciate that.

[Translation]

Senator Youance: Thank you to the witnesses.

My question concerns what happens next. The bill relates to the inclusion of First Nations laws within the RCMP's mandate. Let us imagine a scenario in which you enforce this law. When you prosecute someone, what happens next? Do you think that, at present, the justice system is capable of taking over this new responsibility that you have? For example, when a detainee

auparavant? Et après 2014, la GRC appliquait les règlements administratifs. Pourquoi n'a-t-elle pas continué à le faire? Elle le faisait déjà, et certaines des dispositions en cause sont identiques.

Mme Ebert : Merci, sénatrice. Depuis une dizaine d'années au moins, les règlements administratifs des bandes ne s'appliquent pas de manière cohérente dans tout le Canada. Nous en convenons probablement tous.

Ces dernières années, on s'est efforcé de tirer au clair la nature des pouvoirs. Un certain nombre d'affaires judiciaires en cours portent sur ce sujet précis, remettant en cause certaines des pratiques passées.

Voilà pourquoi nous réclamons un pouvoir et une politique de niveau national pour être en mesure de proposer une orientation. La GRC déploie son activité sur l'ensemble du territoire canadien et doit éviter qu'une bande de Kamloops et une bande de Conne River ne soient traitées différemment. Elles doivent bénéficier d'un traitement égal, ce qui nécessite un pouvoir, une politique qui se situent au niveau national.

Je vais maintenant céder la parole au surintendant principal, M. Pillay, s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. Pillay : Merci, sénatrice. La question a déjà été soulevée à plusieurs reprises. Que s'est-il passé en 2014? Nous avons nous-mêmes étudié cette question de manière approfondie. Il n'y a pas eu de directive formelle. Ce n'était pas une position officielle de la GRC. Sécurité publique a publié un rapport à ce sujet, et aucune raison solide n'a été établie. Tout ce que nous pouvons conclure, essentiellement, c'est qu'il y a eu confusion au sujet des responsabilités en matière de poursuites et des pouvoirs établis par la loi, et nous essayons maintenant de régler le problème.

La sénatrice McCallum : Que s'est-il passé avant? A-t-on simplement cru le gouvernement sur parole et appliqué les lois?

M. Pillay : Je crois comprendre que, avant 2014, il y avait davantage de mesures d'exécution et de poursuites pour ces mêmes infractions.

La présidente : Merci de votre intervention, sénatrice McCallum.

[Français]

La sénatrice Youance : Merci aux témoins.

Ma question porte sur ce qui vient après. Le projet de loi porte sur l'ajout des lois des Premières Nations dans le mandat de la GRC. Imaginons le cas où vous appliquez cette loi. Lorsque vous poursuivez quelqu'un, que se passe-t-il après? Est-ce que vous pensez qu'actuellement, le système de justice peut prendre le relais de cette nouvelle tâche que vous avez? Par exemple,

appears in court following their arrest, do the courts understand the elements of First Nations laws to follow up on your actions?

[English]

Senator Yussuff: Assistant Commissioner, you said there is recognition about what this bill is attempting to do, but you don't think the bill is going to accomplish that because of the complexity of what we need to fix. If we can't achieve the objective that the bill is attempting to do, then what is the point of passing this legislation?

Ms. Ebert: I'll take that question. There was a statement made earlier — I'm not sure if it was Mr. Anderson — and he talked about how this legislation would demonstrate the will of Parliament for the RCMP to enforce First Nation laws. I don't discount that portion of what the intent of this law is. I think that it would bring that to the forefront.

What I do have concerns with is that it doesn't give the legislative legal authority for us to efficiently enforce, as we have said before. This would go into your question, senator, in relation to — after First Nations laws are added to the mandate. We already have the duty, as the RCMP, to enforce and support First Nations communities in relation to community safety as well as their laws.

The justice system and the legislation that is available to us are currently not sufficient to allow us to enforce some band bylaws.

Now, not in every circumstance for a band bylaw are we going to be required to arrest someone. Where we get our powers of authority is from the Criminal Code and, as my colleague Chief Superintendent Pillay said, similar to municipal bylaws and provincial laws, it's the ability to do a part of the investigation coercively. So, when I stop you, you do need to provide me your name, you do need to answer my questions, and we can sufficiently move on from that.

Without an enabling piece of legislation that helps us do that, if we were to enforce a removal bylaw and attempt to stop somebody, our understanding currently — and I say currently — is that we do not have the ability for a warrantless arrest. So, if I tell someone, "I want you to stop; I want you to provide me your name or ID," the extent of what I can do if they don't want to comply is limited. The enabling legislation that we are seeking would give us the same powers that we have to deal with summary conviction offences that do exist.

If we then proceed to whether it is a ticketing regime done by the First Nations, or whether or not it is a court process in relation to a First Nation law, the prosecutorial piece would need to be further aligned and aware of what our powers are as well as

lorsqu'un détenu comparaît après son arrestation, les tribunaux comprennent-ils les éléments des lois des Premières Nations pour donner suite à vos actions?

[Traduction]

Le sénateur Yussuff : Madame la commissaire adjointe, vous dites qu'il est pris bonne note de l'objectif du projet de loi, mais que cette mesure est vouée à l'échec à cause de la complexité du problème à régler. Si nous ne pouvons atteindre l'objectif visé, à quoi bon adopter cette mesure législative?

Mme Ebert : Je vais répondre. Sauf erreur, c'est M. Anderson qui a dit tout à l'heure que le projet de loi manifesterait la volonté du Parlement que la GRC fasse respecter les lois des Premières Nations. Je ne minimise pas cet aspect de la mesure. Il serait même placé au premier plan.

Je crains que le projet de loi ne nous confère pas le pouvoir législatif qui nous permettrait d'appliquer efficacement ces lois. Nous l'avons déjà dit. Il y a un lien avec votre question, sénatrice, à propos de la période qui a suivi l'ajout des lois des Premières Nations au mandat. La GRC est déjà tenue de soutenir les communautés des Premières Nations et de faire respecter leurs lois.

Le système de justice et la législation dont nous disposons ne sont actuellement pas suffisants pour nous permettre de faire appliquer certains règlements administratifs des bandes.

Or, ce n'est pas dans toutes les circonstances que nous devons interpellé un prévenu au nom d'un règlement administratif de bande. Lorsque nos pouvoirs découlent du Code criminel et, comme l'a dit le surintendant principal Pillay, des règlements municipaux et des lois provinciales, nous pouvons recourir à des moyens coercitifs pour mener une partie de l'enquête. Ainsi, lorsque j'arrête quelqu'un, cette personne doit me donner son nom et répondre à mes questions, et nous pouvons alors poursuivre de façon satisfaisante à partir de là.

Sans disposition législative habilitante à ce propos, si nous appliquons un règlement administratif de retrait et tentons d'arrêter quelqu'un, notre interprétation actuelle — et je souligne « actuelle » — est que nous ne pouvons pas procéder à une arrestation sans mandat. Donc, si je demande à quelqu'un de s'arrêter, de me donner son nom ou de produire une pièce d'identité, ce que je peux faire en cas de refus d'obtempérer est limité. La disposition habilitante que nous demandons nous donnerait les mêmes pouvoirs que pour les infractions punissables par procédure sommaire existantes.

Si nous donnons suite, qu'il s'agisse d'un régime de contraventions relevant des Premières Nations ou d'un processus judiciaire lié à une loi des Premières Nations, le dispositif des poursuites devrait être mieux coordonné et préciser les pouvoirs

have enough resources to follow through on those. That is currently one of the complaints that we receive from First Nations communities about the lack of prosecutions. It is also where some of the confusion comes from, from some of our members in the field, about, "How can I do anything if nobody is willing to prosecute it?" This is what we're seeking to clarify. Is there anything I missed there?

Mr. Pillay: I would make one final point. We're talking about amendments to the RCMP Act that clarify the duty. That does draw attention of everyone subject to the RCMP Act that First Nations laws should be understood uniquely, not just lumped into the laws of Canada.

But what we are working on, and what our obstruction is with respect to a national policy, is the authority to enforce, the technical authority, and where we derive our authority from. It's the difference between the duty and specific enforcement authorities.

The Chair: This brings us to the end of our time with our witnesses. Thank you so much, Ms. Soper, Assistant Commissioner Jennifer Ebert and Chief Superintendent Simon Pillay, for taking the time to meet with us today as we listen and learn and deliberate this important legislation.

For this next panel, we have the pleasure of welcoming, from the Lands Advisory Board, Chief Robert Louie, Chair, by video conference; and Andrew Beynon, Director, Land Code Governance. Joining us also by video conference, from Manitoba Keewatinowî Okimakanak, is Chief Garrison Settee, Grand Chief; and Michael Anderson, Policing and Public Safety Advisor, Office of the Grand Chief. From the Indigenous Bar Association, we have Melinda Moch; and, finally, from the Tsuut'ina Nation Police Service, we have Keith Blake, Chief of Police.

Welcome and thank you all for joining us today. We are going to do our best to hear from all of you. We will begin by inviting you to provide your opening remarks, to be followed by questions from our members. You have five minutes for your opening remarks, and we will begin with Chief Louie. Please proceed when you are ready.

Robert Louie, Chair, First Nations Lands Advisory Board: Good afternoon, honourable senators and members of the committee. Thank you for having me as a witness in my capacity as chairman of the Lands Advisory Board.

The committee should already have my full written statement in hand. I will give some opening remarks and a brief summary, and then answer any questions you may have when you are ready.

qui sont les nôtres, et il faudrait que nous ayons les ressources voulues pour intervenir. C'est actuellement l'un des griefs exprimés par des communautés des Premières Nations concernant l'absence de poursuites. Il y a aussi de la confusion chez certains de nos membres sur le terrain, qui se demandent : « Comment agir si personne ne veut tenter des poursuites? » Voilà ce que nous voulons tirer au clair. Ai-je oublié quelque chose?

M. Pillay : Un dernier point. Il est question ici de modifications à la Loi sur la GRC visant à clarifier ses obligations. Cela attire l'attention de tous ceux qui sont assujettis à la Loi sur la GRC sur le fait que les lois des Premières Nations doivent être comprises comme distinctes et ne pas être simplement amalgamées aux lois du Canada.

Ce à quoi nous travaillons, et ce qui constitue notre position au sujet d'une politique nationale, c'est le pouvoir d'exécution, le pouvoir technique et la source de ce pouvoir. C'est la différence entre l'obligation et les pouvoirs précis d'exécution.

La présidente : Voilà qui met fin à la comparution des témoins. Un grand merci à Mme Soper, à la commissaire adjointe Jennifer Ebert et au surintendant principal Simon Pillay d'avoir pris le temps de s'entretenir avec nous, qui devons recueillir des points de vue, nous renseigner et discuter d'une importante mesure législative.

Voici maintenant le groupe suivant de témoins. Nous avons le plaisir d'accueillir, du Conseil consultatif des terres, le chef Robert Louie, président, qui témoigne par vidéoconférence, ainsi qu'Andrew Beynon, directeur de la gouvernance foncière. Se joignent également à nous par vidéoconférence, pour le Manitoba Keewatinowî Okimakanak, le grand chef Garrison Settee et Michael Anderson, conseiller en matière de services policiers et de sécurité publique au Bureau du grand chef. De l'Association du Barreau autochtone, nous accueillons Melinda Moch, et enfin, du Service de police de la nation Tsuut'ina, Keith Blake, chef de police.

Bienvenue et merci à vous tous d'être là. Nous ferons de notre mieux pour entendre chacun d'entre vous. Nous commencerons par vous inviter à présenter vos exposés liminaires, qui seront suivis des questions des membres du comité. Chacun aura cinq minutes pour faire son exposé. Le chef Louie interviendra en premier. Veuillez commencer dès que vous serez prêt.

Robert Louie, président, Conseil consultatif des terres : Bonjour aux honorables sénateurs et membres du comité. Merci de m'avoir invité à témoigner en ma qualité de président du Conseil consultatif des terres.

Le comité devrait déjà avoir en sa possession ma déclaration écrite complète. Je vais faire quelques remarques liminaires et donner un bref résumé, puis je vais répondre à vos questions lorsque vous le souhaiterez.

First, the Lands Advisory Board is fully supportive of Bill S-223. We greatly appreciate Senator McCallum's leadership in bringing forward this private member's bill to address the enforcement crisis First Nations are facing today. We also acknowledge the leadership of the senators considering Bill S-223, as well as MKO and Grand Chief Settee, whose efforts are helping advance meaningful change for First Nations in the province of Manitoba.

My core message from the Lands Advisory Board is the board already has a recognized law-making authority in place, but we lack the practical policing, prosecution and justice capacity required to enforce our First Nation laws. The result is a serious enforcement gap that has to be remedied. We have been lobbying government for years. The enforcement gap is inextricably linked to community safety, environmental protection, trespass, infrastructure and economic development.

First Nations already have many laws in place, but we need to have our laws enforced by the RCMP, along with the proper machinery of justice, prosecution and courts for proper enforcement to occur.

I'm pleased to say some progress has been made over the past several years. Some land codes have been successfully pursued, with private prosecutions of trespass offences in provincial courts, but it has come with a high financial cost. The K'ómoks First Nation in British Columbia has taken a further step by appointing a justice of the peace with authority to adjudicate alleged violations of First Nations laws. Again, this comes at a high cost.

Some provincially supported initiatives have occurred in Saskatchewan, Manitoba, Alberta and New Brunswick, which have also added to the progress. Bill S-223 can build on this progress by providing an important clarification of the law. It can confirm the RCMP's authority to enforce summary conviction offences under First Nation laws, and this can be parallel with a function it already performs routinely in relation to the laws of federal, provincial and other governments. This would help in reducing the cost and concerns of First Nations in having their laws enforced. The more routine it becomes, the lower the cost of governing and the more effective enforcement becomes.

In terms of RCMP resource pressures, we recognize the RCMP faces significant resource pressures. However, effective enforcement of First Nation laws can help prevent lower-level

Je dirai premièrement que le Conseil consultatif des terres appuie sans réserves le projet de loi S-223. Nous apprécions grandement le leadership de la sénatrice McCallum, qui a présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire visant à résoudre la crise d'application des lois à laquelle font face les Premières Nations aujourd'hui. Nous saluons aussi le leadership des sénateurs qui étudient le projet de loi S-223, ainsi que celui du MKO et du grand chef Settee, dont les efforts contribuent à l'avènement de changements importants pour les Premières Nations du Manitoba.

Le message principal du Conseil consultatif des terres est que, bien que ce conseil ait déjà un pouvoir législatif reconnu, il lui manque dans les faits la capacité voulue en matière de services policiers, de poursuites et d'administration de la justice pour faire respecter les lois des Premières Nations. Il en résulte de graves lacunes à combler au plan de l'exécution. Nous faisons des démarches auprès du gouvernement depuis des années. Ces lacunes sont inextricablement liées aux enjeux que sont la sécurité des communautés, la protection de l'environnement, le problème des intrusions, les infrastructures et le développement économique.

Les Premières Nations ont déjà adopté de nombreuses lois, mais il faut que la GRC les fasse respecter et que nous ayons l'appareil judiciaire, les services de poursuites et les tribunaux voulus pour appliquer correctement les lois.

Je constate avec plaisir qu'il y a eu des progrès ces dernières années. Certains codes fonciers ont été appliqués avec succès, grâce à des poursuites privées pour intrusion devant les tribunaux provinciaux, mais cela a coûté très cher. La Première Nation K'ómoks, en Colombie-Britannique, a franchi une étape supplémentaire en nommant un juge de paix habilité à statuer sur les violations présumées des lois des Premières Nations. Là encore, le coût est élevé.

Certaines initiatives soutenues par les provinces ont été prises en Saskatchewan, au Manitoba, en Alberta et au Nouveau-Brunswick, ce qui a aussi contribué aux progrès. Le projet de loi S-223 peut s'appuyer sur ces avancées en apportant une clarification importante du droit. Il peut confirmer l'autorité de la GRC pour réprimer les infractions punissables par procédure sommaire en vertu des lois des Premières Nations, ce qui est parallèle à une fonction qu'elle exerce déjà régulièrement pour les lois fédérales et provinciales et celles d'autres gouvernements. Cela aiderait à réduire les coûts et à calmer les préoccupations des Premières Nations au sujet de l'application de leurs lois. Plus cette pratique se normalisera, plus le coût de la gouvernance baissera et plus l'application de la loi sera efficace.

Quant à la pression exercée sur les ressources de la GRC, nous reconnaissons que celle-ci fait face à des contraintes importantes. Toutefois, l'application efficace des lois des Premières Nations

offences from escalating into more serious crimes; that's where you have large, expensive costs.

First Nations have the basic right to be protected under the Charter, and this must include enforcement as a basic right. First Nations recognize the need for cost-effective enforcement, and this could be done using practical tools, such as ticketing, which can address less serious offences without unnecessarily burdening the courts. This would save both time and money.

The bottom line is that the Parliament of Canada has already recognized First Nation law-making capacity, but the vacuum of enforcement remains. Enforcement cannot be treated as an issue for some future date.

Land-code First Nation laws are in place now; violations are occurring now; First Nations are acting now to prevent harm, to protect their lands and to uphold the safety and well-being of their communities. Enforcement must be lawful, fair and proportionate, with access to appropriate court processes.

We have five recommendations we are asking Canada to consider. First is leadership. We believe Justice Canada should be the ministry to lead this, to coordinate the federal departments to work with the provincial partners responsible for the administration of justice.

Second, on prosecutions, Justice Canada should make federal prosecutors available, support a recognized First Nations prosecution service, along with training, and/or fund provincial prosecutors as a last resort.

Third is police authority. There must be legislative change that expressly confirms the authority of the RCMP, together with any First Nation police services, to enforce First Nation laws with standard police protection in place. Bill S-223 supports this. Public safety demands this as a mandate.

Fourth is community justice. We recommend a broader justice model that includes prevention, community justice, collaborative social services and wellness. It should not be just about arrests, apprehension and criminal charges. Effective enforcement should support these approaches and provide a dependable response when violations require formal actions.

permettrait d'éviter que des infractions mineures ne dégénèrent en crimes plus graves; c'est là que les coûts élevés et importants apparaissent.

Les Premières Nations ont le droit fondamental d'être protégées en vertu de la Charte, et ce droit doit inclure l'application de la loi. Les Premières Nations reconnaissent la nécessité d'une application efficace des lois, ce qui pourrait se faire au moyen d'outils pratiques comme l'émission de contraventions, qui permettrait de traiter les infractions mineures sans surcharger inutilement les tribunaux. On économiserait ainsi temps et argent.

En somme, le Parlement du Canada a déjà reconnu le pouvoir de légiférer des Premières Nations, mais des lacunes subsistent en matière d'exécution, et l'application de la loi ne peut être remise à plus tard.

Les lois des Premières Nations sur les codes fonciers sont en vigueur; des infractions sont commises en ce moment même; les Premières Nations agissent déjà pour prévenir les préjudices, protéger leurs terres et assurer la sécurité et le bien-être de leurs communautés. Les modalités d'application doivent être légales, équitables et proportionnées, avec accès à des processus judiciaires appropriés.

Nous formulons cinq recommandations que nous demandons au Canada de considérer. La première concerne le leadership. Nous estimons que le ministère de la Justice du Canada devrait jouer un rôle de premier plan pour coordonner les ministères fédéraux afin qu'ils collaborent avec les partenaires provinciaux responsables de l'administration de la justice.

Deuxièmement, à propos des poursuites, le ministère de la Justice devrait mettre à disposition les services de procureurs fédéraux, appuyer un service de poursuites reconnu des Premières Nations, avec formation, ou, en dernier recours, financer des procureurs provinciaux.

Le troisième point concerne les pouvoirs de la police. Une modification législative s'impose qui confirmerait expressément le pouvoir de la GRC, ainsi que celui des services de police des Premières Nations, d'appliquer les lois des Premières Nations tout en assurant une protection policière normale. Le projet de loi S-223 va dans ce sens. La sécurité publique l'exige absolument.

En quatrième lieu, la justice communautaire. Nous recommandons un modèle de justice plus large, qui englobe la prévention, la justice communautaire, les services sociaux collaboratifs et le mieux-être. Il ne devrait pas se limiter aux interpellations, aux appréhensions et aux inculpations. Une application efficace de la loi devrait soutenir ces approches et apporter une réponse fiable lorsque des infractions nécessitent des mesures officielles.

Fifth is funding. There must be dedicated funding in place for resource policing, prosecutions and First Nations enforcement personnel. A clear federal lead will help ensure this is put in place.

My closing message is that Bill S-223 should be passed with undue haste and be matched with leadership, prosecution capacity and dedicated funding. First Nations and good governance deserve this. *Lim'limpt* for listening to me.

I would be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much. We will now hear from Grand Chief Settee. The floor is yours.

Garrison Settee, Grand Chief, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.: Good afternoon, everyone. It is an honour to be here with the honourable senators. I want to acknowledge Senator McCallum and her work on this particular file. And, of course, Chief Louie, thank you for being such a good partner in working together. Also Chief of Police Blake, from Alberta, it is good to see you here.

On behalf of the more than 72,000 First Nations citizens of the 26 northern Manitoba First Nations affiliated with the Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., which have entered into Treaty No. 4, Treaty No. 5, Treaty No. 6 and Treaty No. 10, MKO is pleased to share our views on Bill S-223, An Act to amend the Royal Canadian Mounted Police Act.

The effective enforcement of First Nation laws is a key element of the eight pillars of the MKO Vision of the Elements and Roles of a Whole of Government Response, which can be seen at Tab 3 of the MKO book of documents. The objective and focus of MKO's whole-of-government response and of our Indigenous Justice Strategy is the wellness and well-being of our citizens and our communities.

Effective enforcement of First Nations laws is essential to self-determination and self-governance. Effective enforcement of First Nation laws is essential to real deterrence and to the protection of the public safety of our nations.

There must be real-world consequences for behaviours and actions that are not consistent with the principles of First Nation community protocols and norms. These principles, community protocols and norms are drawn from our customary laws. We say, "Our Laws are in our language." First Nation laws reflect these principles, community protocols and norms.

Cinquièmement, le financement. Il faut prévoir des fonds expressément réservés à la gestion des ressources, aux poursuites judiciaires et au personnel des Premières Nations chargé de l'application de la loi. Une initiative fédérale claire à cet égard contribuera à la mise en place.

Pour conclure, je tiens à dire que le projet de loi S-223 doit être adopté sans précipitation excessive et s'accompagner d'un leadership fort, de moyens d'action en matière de poursuites et de fonds dédiés. Les Premières Nations et la bonne gouvernance le méritent. *Lim'limpt* de m'avoir écouté.

Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant entendre le grand chef Settee. Vous avez la parole.

Garrison Settee, grand chef, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. : Bonjour à tous. C'est un honneur de comparaître devant les sénateurs. Je tiens à rendre hommage à la sénatrice McCallum et à saluer son travail dans ce dossier précis. Et, bien sûr, chef Louie, merci d'être un partenaire aussi précieux dans notre collaboration. Je tiens également à saluer le chef de police Blake, de l'Alberta. Je suis ravi de vous voir là.

Au nom des plus de 72 000 citoyens des 26 Premières Nations du Nord du Manitoba affiliées au Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., le MKO, qui ont adhéré aux Traités n^{os} 4, 5, 6 et 10, le MKO a le plaisir de vous donner son point de vue sur le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada.

L'application efficace des lois des Premières Nations constitue un élément clé des huit piliers de la vision du MKO concernant les éléments et les rôles d'une réponse pangouvernementale. Cela se trouve à l'onglet 3 du recueil de documents de l'organisation. L'objectif et la priorité de la réponse pangouvernementale décrite par le MKO ainsi que de sa stratégie en matière de justice autochtone sont le mieux-être et le bien-être de nos citoyens et de nos communautés.

Une application efficace des lois des Premières Nations est essentielle à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. Elle est essentielle si nous voulons assurer une véritable dissuasion et protéger la sécurité publique de nos nations.

Les comportements et les actes qui ne sont pas conformes aux principes, aux protocoles et aux normes communautaires des Premières Nations doivent entraîner des conséquences concrètes. Ces principes, protocoles et normes communautaires découlent de nos lois coutumières. Nous disons : « Nos lois sont dans notre langue. » Les lois des Premières Nations reflètent ces principes, protocoles et normes communautaires.

The MKO justice model is not rooted in enforcement, prosecution and incarceration. Our justice model places restorative justice at the centre to provide optional outcomes of the effective enforcement of summary conviction offences under First Nation laws.

When the Protocol Agreement between the MKO First Nations, the RCMP and the Public Prosecution Service of Canada was broadened — effective July 1, 2023 — to include the enforcement of all Indian Act bylaws, there had been no enforcement by RCMP of First Nation laws in Manitoba for the previous 30 years. You can see this version of the protocol in Tab 2 of the documents.

There is an urgent and pressing need and public interest to enhance public safety and security in First Nations by ensuring the effective and collaborative enforcement of First Nation laws, including where RCMP is the local policing authority in a First Nation. We urge the committee to report on Bill S-223 to the Senate with approval and on an expedited basis.

MKO has seven key messages. We also want to clarify that Bill S-223, the duty of the RCMP to enforce First Nation laws, will set in motion the need to build the authorities the RCMP is seeking. This is the messaging we have as MKO continues to ensure our communities are protected:

First and foremost, COVID-19 illuminated the enforcement gap. Second, the Indian Act Amendment and Replacement Act of 2014 created a stranded regime of First Nations laws. Third, the basic enforcement formula is “no enforcement without prosecution.” The link between enforcement and prosecution is why MKO seeks to renew the protocol.

Fourth, the RCMP have de-emphasized commitments to enforce First Nation laws. We are very interested in knowing more about the RCMP’s recent national direction that bylaws are presumptively valid. Those are things that are very important to us.

Fifth, it is important to enact Bill S-223, An Act to amend the RCMP Act. Sixth, it is the Crown’s treaty obligation to ensure the intoxicant laws are strictly enforced. The seventh message is collaborative enforcement by the RCMP of First Nation laws.

Le modèle de justice du MKO ne repose pas sur la répression, les poursuites et l’incarcération. Il place la justice réparatrice au cœur de son approche afin d’obtenir des résultats différents par une réaction efficace aux infractions punissables par procédure sommaire prévues dans les lois des Premières Nations.

Lorsque le protocole d’entente entre les Premières Nations du MKO, la GRC et le Service des poursuites pénales du Canada a été élargi — avec effet au 1^{er} juillet 2023 — afin d’inclure l’application de tous les règlements administratifs pris en vertu de la Loi sur les Indiens, la GRC n’avait pas appliqué les lois des Premières Nations au Manitoba pendant les 30 années précédentes. On peut consulter cette version du protocole à l’onglet 2 des documents.

Il est urgent et impérieux — et c’est dans l’intérêt public — de renforcer la sécurité et la sûreté dans les Premières Nations en garantissant une application efficace et concertée de leurs lois, y compris lorsque la GRC est l’autorité policière locale dans une Première Nation. Nous prions instamment le comité de présenter au Sénat un rapport favorable sur le projet de loi S-223, et ce, dans les plus brefs délais.

Le MKO a formulé sept messages principaux. Il tient également à préciser que le projet de loi S-223, qui prévoit l’obligation pour la GRC de faire respecter les lois des Premières Nations, rendra nécessaire la constitution des pouvoirs que la GRC réclame. Voici les messages que le MKO souhaite faire passer, lui qui continue de veiller à la protection de nos communautés :

Tout d’abord, la pandémie de COVID-19 a mis en lumière les lacunes en matière d’application de la loi. Ensuite, la Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens de 2014 a créé un régime à part pour les lois des Premières Nations. Troisièmement, le principe fondamental en matière d’application de la loi est le suivant : « pas d’application sans poursuites ». Le lien entre application de la loi et poursuites explique pourquoi le MKO cherche à renouveler le protocole.

Quatrièmement, la GRC a relégué au second plan ses engagements à appliquer les lois des Premières Nations. Nous souhaitons vivement en savoir davantage sur la dernière orientation nationale de la GRC voulant que les règlements administratifs soient présumés valides. Ce sont là des questions qui revêtent une grande importance à nos yeux.

Cinquièmement, il est important d’adopter le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur la GRC. Sixièmement, la Couronne a l’obligation, aux termes des traités, de veiller à ce que les lois relatives aux substances intoxicantes soient strictement appliquées. Le septième message porte sur l’application par la GRC des lois des Premières Nations dans un esprit de collaboration.

Therefore, it is imperative that we enact this amendment so that the Indian Act bylaws have the force and effect of federal regulation and will have the force and effect of federal legislation going into the future.

I'm running out of time, but I just want to say that I hope that we can do this together, because I believe that it is imperative to have these First Nation laws enforced and prosecuted by the RCMP. *Ekosi, miigwech, masi cho.*

The Chair: Thank you very much. We are now going to call on Melinda Moch. The floor is yours.

Melinda Moch, Secretary, Indigenous Bar Association: *Tansi.* Hello, honourable chair and members of the committee. My name is Melinda Moch. I am a lawyer practising in Manitoba, and I am honoured to appear today on behalf of the Indigenous Bar Association, or IBA, in Canada.

For those who are not aware, the IBA represents Indigenous legal professionals from across the country. Our members bring many different experiences and perspectives to this exact discussion. We work within Canadian law, with Indigenous governments and with Indigenous legal orders. Many of us spend our careers working at the places where those systems meet. Those are the perspectives that I hope to bring to Bill S-223 today.

The IBA welcomes the opportunity that this bill creates to advance a conversation that has been under way for many years, that conversation being how we move from recognition of Indigenous law-making authority to meaningful operation of that authority.

At the foundation of this discussion are the treaties, the Indian Act, section 35 of the Constitution, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, but, most importantly, the rule of law.

At its basic level, the rule of law means that laws must be capable of operating as laws. In the *Manitoba Language Rights* reference, it states that:

... the rule of law requires the creation and maintenance of an actual order of positive laws which preserves and embodies the more general principle of normative order. ...

So I ask you: How can maintenance of normative order exist without proper enforcement? Parliament has expressly recognized that First Nation law-making authority and the laws validly enacted under that authority should have a clear and reliable pathway to enforcement. Without that pathway, we create a gap between the existence of the law and its practical effect.

Il est donc impératif que nous adoptions cette modification afin que les règlements administratifs pris en application de la Loi sur les Indiens aient la force et l'effet d'un règlement fédéral et qu'ils aient, à l'avenir, la force et l'effet de lois fédérales.

Je n'ai plus beaucoup de temps. Je tiens simplement à souhaiter que nous puissions réussir tous ensemble, car je suis convaincu qu'il est impératif que la GRC applique les lois des Premières Nations et se charge des poursuites. *Ekosi, miigwech, masi cho.*

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant inviter Melinda Moch à intervenir. Vous avez la parole.

Melinda Moch, secrétaire, Association du Barreau autochtone : *Tansi.* Bonjour à la présidente et aux membres du comité. Je m'appelle Melinda Moch. Je suis une avocate qui exerce au Manitoba, et c'est un honneur pour moi de comparaître aujourd'hui au nom de l'Association du Barreau autochtone du Canada, l'ABA.

À ceux qui l'ignoraient, je dirai que l'ABA représente les juristes autochtones de tout le Canada. Nos membres apportent des expériences et des points de vue très variés à ce débat précis. Nous travaillons dans le cadre du droit canadien, en collaboration avec les gouvernements autochtones et les ordres juridiques autochtones. Bon nombre d'entre nous passent leur carrière à œuvrer là où ces systèmes se rejoignent. Ce sont ces points de vue que j'espère faire valoir aujourd'hui dans l'étude du projet de loi S-223.

L'ABA se félicite de l'occasion offerte par ce projet de loi de faire avancer un débat engagé depuis de nombreuses années : comment passer de la reconnaissance du pouvoir de légiférer des peuples autochtones à un exercice réel de ce pouvoir.

Ce débat se déroule à la lumière des traités, de la Loi sur les Indiens, de l'article 35 de la Constitution, de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, mais surtout du principe de la primauté du droit.

À la base, la primauté du droit signifie que les lois doivent pouvoir s'appliquer en tant que telles. Dans le Renvoi relatif aux droits linguistiques au Manitoba, il est précisé que :

... la primauté du droit exige la création et le maintien d'un ordre réel de droit positif qui préserve et incorpore le principe plus général de l'ordre normatif...

Je vous pose donc la question suivante : comment est-il possible de maintenir l'ordre normatif sans une application adéquate des lois? Le Parlement a expressément reconnu que le pouvoir législatif des Premières Nations et les lois valablement adoptées en vertu de ce pouvoir devaient s'accompagner d'un dispositif d'application clair et fiable. À défaut, nous faisons une coupure entre l'existence de la loi et son effet concret.

First Nations' laws relate to First Nations' lands, the peoples who inhabit those lands, the peoples of the respective 634 First Nations in Canada, and their duly elected government officials. Those governments are not simply stakeholders in the administration of laws; they are the governments that make them.

The rule of law calls on us to ensure that all duly enacted laws are given meaningful effect, including through the institutions responsible for their enforcement. Where an entire category of law is not consistently enforced, it creates that gap that we spoke of between the recognition of law-making authority and the practical implementation. Bill S-223 is an opportunity to help close that gap and to ensure that First Nation laws are supported.

Practically speaking, many First Nations governments are already responsible for the direct delivery of certain programs and essential services in their communities, as they should be. With that responsibility should also come the ability to govern — the ability to enact and enforce the laws that protect their communities. Many of those laws address things that my fellow witnesses have already addressed, which are public safety matters such as traffic, public order, trespass, intoxicants and community safety.

This bill is an integral part of the legal system, with law-making being only one part of a functioning legal system, as this bill would expressly recognize the statutory duties of Canada's largest law enforcement agency in relation to offences of First Nation laws.

From the IBA's perspective, Bill S-223 is a fundamental piece of the puzzle. However, it is truly part of something much larger. Effective First Nation laws require a complete justice continuum, in which we already see work being done. First Nations governments are working to update and implement their laws. Provinces such as Manitoba and New Brunswick have already amended provincial legislation to integrate recognition of First Nation laws, and those within the police force are receiving specialized training in working with First Nations. These are all positive steps being taken to close the gap in this relationship.

What we need now is to make sure that the rest of the system is ready to meet that work. For the IBA, this bill is about so much more than enforcement. It is about continuing the evolution of Canada's relationship with Indigenous laws. It is about supporting First Nations governments and ensuring that when a First Nations community makes a law to protect its

Les lois des Premières Nations concernent leurs territoires, les peuples qui y vivent, les membres des 634 Premières Nations du Canada et leurs représentants gouvernementaux dûment élus. Les gouvernements autochtones ne sont pas de simples parties prenantes dans l'application des lois; ce sont eux qui les élaborent.

La primauté du droit nous impose de veiller à ce que toutes les lois dûment adoptées prennent vraiment effet, notamment grâce aux organismes chargés de leur mise en œuvre. Lorsqu'une catégorie entière de lois n'est pas appliquée de manière cohérente, il y a cette coupure dont nous avons parlé entre la reconnaissance du pouvoir législatif et sa concrétisation dans les faits. Le projet de loi S-223 offre l'occasion de contribuer à faire disparaître cette coupure et de veiller à ce que les lois des Premières Nations soient respectées.

Concrètement, bien des gouvernements des Premières Nations sont déjà chargés de la mise en œuvre directe de certains programmes et services essentiels au sein de leurs communautés, et ce n'est que normal. Cette responsabilité devrait s'accompagner de la capacité de gouverner, c'est-à-dire la capacité d'adopter et de faire respecter les lois qui protègent leurs communautés. Bon nombre de ces lois portent sur des sujets que les autres témoins ont déjà abordés, soit des questions de sécurité publique telles que la circulation, l'ordre public, les intrusions, les substances intoxicantes et la sécurité de la communauté.

Le projet de loi fait partie intégrante du système juridique, l'élaboration des lois n'étant qu'un aspect parmi d'autres d'un système juridique opérationnel, dans la mesure où il reconnaîtrait expressément les obligations légales du plus grand service d'application des lois au Canada en ce qui concerne les infractions aux lois des Premières Nations.

L'ABA estime que le projet de loi S-223 constitue un élément fondamental de l'ensemble. Il s'inscrit en réalité dans un ensemble bien plus vaste. Si on veut que les lois des Premières Nations soient efficaces, il faut un continuum judiciaire complet, et nous constatons déjà que des efforts sont déployés en ce sens. Les gouvernements des Premières Nations s'emploient à mettre à jour et à appliquer leurs lois. Des provinces telles que le Manitoba et le Nouveau-Brunswick ont déjà modifié leur législation afin d'y intégrer la reconnaissance des lois des Premières Nations, et les membres des forces de police suivent une formation spécialisée sur les relations avec les Premières Nations. Il s'agit là de mesures constructives visant à combler les lacunes dans cette relation.

Ce dont nous avons besoin à présent, c'est de nous assurer que le reste du système est prêt à assumer cette charge de travail. Aux yeux de l'ABA, le projet de loi va bien au-delà de la simple application des lois. Il s'agit de poursuivre l'évolution du rapport du Canada aux lois autochtones. Il s'agit de soutenir les gouvernements des Premières Nations et de veiller à ce que,

peoples, lands and future, there is a justice system prepared to give that law practical effect.

Meegwetch. Thank you all so much. I look forward to your questions later.

The Chair: Thank you. Finally, we will hear from Keith Blake, Chief of Police.

Keith Blake, Chief of Police, Tsuut'ina Nation Police Service: Thank you, chair. *D'ata'nastada, sizi Keith Blake at'a, Guyamoha Tosguna.*

Honourable members of the committee, I am Keith Blake, Chief of Police of the Tsuut'ina Nation Police Service, or, as our nation members call us, *Tosguna*, which translated means “the protectors of the Tribe and camp,” “the peacekeepers.” I thank you for the opportunity to speak in support of Bill S-223.

First Nation laws may be valid under federal law, yet communities face uncertainty about whether those laws will be enforced. When police decline to act because they are unsure who is responsible for enforcement or prosecution, the result is a significant and serious community safety gap. A law that cannot be applied in practice offers little in terms of safeguards to the community members it is meant to protect.

Honourable Senator McCallum has wisely and previously described to you the consequences of that gap, and I will read that:

First Nations from coast to coast to coast are experiencing a crisis in public safety and well-being, largely driven by an epidemic of addictions that are driven by virtually uncontrolled drug dealing and bootlegging. The failure and refusal of the RCMP to enforce, and the failure and refusal of the PPSC to prosecute . . . are directly contributing to this crisis.

Those are very accurate and troubling concerns. First Nations are working to protect their communities through laws made under authorities such as the Indian Act, the First Nations Land Management Act and self-government arrangements, but when those laws are not consistently enforced, communities are left without a reliable way to address unlawful conduct they have lawfully prohibited.

lorsqu'une communauté des Premières Nations légifère pour protéger son peuple, ses terres et son avenir, le système de justice soit prêt à donner à ses lois un effet concret.

Meegwetch. Un grand merci à vous tous. J'attends avec impatience les questions que vous poserez.

La présidente : Merci. Pour finir, nous allons entendre Keith Blake, le chef de police.

Keith Blake, chef de police, Service de police de la Nation de Tsuut'ina : Merci, madame la présidente. *D'ata'nastada, sizi Keith Blake at'a, Guyamoha Tosguna.*

Honorables membres du comité, je m'appelle Keith Blake, chef du Service de police de la Nation de Tsuut'ina, ou, comme nous appellent les membres de notre nation, *Tosguna*, ce qui signifie « les protecteurs de la tribu et du camp », « les gardiens de la paix ». Je vous remercie de me donner l'occasion de me prononcer en faveur du projet de loi S-223.

Les lois des Premières Nations peuvent être valides au regard du droit fédéral, mais les communautés restent dans l'incertitude au sujet de leur application effective. Lorsque la police s'abstient d'intervenir parce qu'elle ne sait pas clairement qui est chargé de faire respecter la loi ou d'engager des poursuites, il en résulte une lacune importante et grave en matière de sécurité communautaire. Une loi qui ne peut être appliquée dans la pratique n'offre guère de sécurité aux membres de la communauté qu'elle est censée protéger.

L'honorable sénatrice McCallum vous a déjà exposé avec sagesse les conséquences de cette lacune. Je vais la citer :

Partout au pays, les Premières Nations vivent une crise en matière de sécurité publique et de bien-être qui est alimentée en grande partie par une épidémie de toxicomanie, elle-même alimentée par un trafic de drogue et des activités de contrebande qui sévissent presque impunément. Le fait que la GRC et le Service des poursuites pénales refusent et négligent d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne l'application des lois des Premières Nations et les poursuites aux termes de ces lois [...] contribue directement à cette crise.

Ces préoccupations sont tout à fait fondées et troublantes. Les Premières Nations s'efforcent de protéger leurs communautés par des lois adoptées en vertu de textes tels que la Loi sur les Indiens, la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations et les accords d'autonomie gouvernementale; toutefois, lorsque ces lois ne sont pas appliquées de manière cohérente, les communautés n'ont aucun moyen sûr de lutter contre les comportements illégaux qu'elles ont interdits par des lois.

Bill S-223 offers a focused legislative response, amending the Royal Canadian Mounted Police Act to clarify the RCMP's role in enforcing First Nation laws. This is an important initial step toward ensuring that recognized First Nation laws are not disregarded because of uncertainty about who should act.

This is not simply a technical question about policing. It concerns public safety, the rule of law and the ability of First Nations to govern their communities with self-determination. Where a First Nation has enacted a valid law, the Indigenous community should be able to expect that it will be enforced. Now, this bill does not mean that Indigenous laws will now replace Canadian laws, like the Criminal Code of Canada; rather, it calls for governments to recognize and implement complementary Indigenous justice rights in a very meaningful way.

I now want to emphasize the federal government's steadfast purported commitment to advancing reconciliation, and that is by implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP; responding to the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, or MMIWG; and, finally, implementing the Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action.

As senators, I believe you have a responsibility to support Bill S-223 because it advances Indigenous self-determination and aligns with the government's commitment to reconciliation.

I now want to highlight how that obligation will be met by this bill. The bill's purpose is consistent with UNDRIP. It recognizes Indigenous Peoples' rights to maintain and strengthen their legal institutions and to develop and administer their own laws and systems of justice.

Bill S-223 aligns with the MMIWG's Calls for Justice, specifically Call 5.4 and Call 5.5, emphasizing Indigenous jurisdiction and self-determination in matters of safety and justice and the recognition and implementation of Indigenous laws and legal orders. The bill also specifically supports the TRC's Calls to Action 42 and 50, calling for the recognition and implementation of Indigenous justice systems and support for Indigenous law institutes. All of those acknowledged principles are difficult to realize if First Nation laws are only recognized in theory, but left unenforced in practice.

I would now like to talk about the Tsuut'ina experience, the community whom I so proudly serve. They demonstrate how First Nations can thrive when a comprehensive, culturally grounded, community-led model is supported.

Le projet de loi S-223 apporte une réponse législative ciblée en modifiant la Loi sur la GRC afin d'en préciser le rôle dans l'application des lois des Premières Nations. C'est une première étape importante si nous voulons garantir que les lois reconnues des Premières Nations ne sont pas négligées parce qu'on ne sait pas trop qui a compétence pour agir.

Ce n'est pas simplement une question technique de maintien de l'ordre. Cela concerne la sécurité publique, la primauté du droit et la capacité des Premières Nations de gouverner leurs communautés dans le respect de l'autodétermination. Lorsqu'une Première Nation a promulgué une loi valide, la communauté devrait pouvoir compter qu'elle sera appliquée. Le projet de loi ne prévoit pas que les lois autochtones vont désormais remplacer les lois canadiennes, telles que le Code criminel du Canada; il invite plutôt les gouvernements à reconnaître et à mettre en œuvre de manière très concrète les droits complémentaires des Autochtones en matière de justice.

Je tiens à présent à souligner l'engagement ferme et déclaré du gouvernement fédéral en faveur de la réconciliation. Il a notamment mis en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, donné suite à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, soit l'ENFFADA, et répondu aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

J'estime que les sénateurs ont la responsabilité de soutenir le projet de loi S-223 parce qu'il fait progresser l'autodétermination des peuples autochtones et cadre bien avec l'engagement du gouvernement en faveur de la réconciliation.

Je vais maintenant expliquer comment le projet de loi contribuera à honorer cette obligation. Son objet est conforme à la DNUDPA. Il reconnaît les droits des peuples autochtones de maintenir et de renforcer leurs institutions juridiques et d'élaborer et d'administrer leurs propres lois et systèmes de justice.

Le projet de loi S-223 va dans le sens des Appels à la justice découlant de l'ENFFADA, notamment les appels 5.4 et 5.5, qui portent sur la compétence autochtone et l'autodétermination en matière de sécurité et de justice, ainsi que sur la reconnaissance et la mise en œuvre des lois et ordres juridiques autochtones. Le projet de loi soutient aussi expressément les Appels à l'action 42 et 50 de la Commission de vérité et réconciliation, qui appellent à la reconnaissance et à la mise en œuvre des systèmes de justice autochtones et au soutien des instituts de droit autochtones. Tous ces principes reconnus sont difficiles à concrétiser si les lois des Premières Nations ne sont reconnues qu'en théorie, mais restent inappliquées dans les faits.

Un mot maintenant de l'expérience de la Nation de Tsuut'ina, la communauté que je sers avec tant de fierté. Elle montre comment les Premières Nations peuvent prospérer lorsqu'un modèle global, culturellement ancré et dirigé par la communauté, est soutenu.

Since the inception of our service in 2004, our officers have and will always enforce Tsuut'ina laws. We understand the importance. Through an agreement with the Province of Alberta, Crown prosecutors handle prosecutions of our laws. An Indigenous provincial court judge adjudicates cases through our Peacemaker Court. By combining enforcement and accountability with peacemaking and community-led support, this approach offers a meaningful alternative to conventional colonial justice.

A recent analysis of this method was done last year. We have determined that the recidivism rate among offenders who participated in peacemaking was less than 3%. Now, I would argue that's an unmatched example of what Indigenous-led justice can achieve in addressing the significant overrepresentation of Indigenous people in our justice system. It achieves this by offering a culturally grounded, community-based approach focused on accountability, healing and reducing reoffending.

In closing, Bill S-223 cannot solve every public safety challenge or undo the harms of colonialism, but it is a concrete, tangible and necessary step towards closing the enforcement gap, affirming First Nations' authority and building safer communities. I urge the committee to support Bill S-223 and to study how it can be implemented in a way that is effective, adequately resourced and guided by First Nations.

Siyasgaas. Thank you.

Thank you.

The Chair: Thank you, Chief Blake.

We are now going to proceed with questions. Colleagues, our witnesses will be with us until 6:20, but we will try to extend it a little bit. There is some room there.

As always, we will do our best to allow time for each member to ask their questions. If you can be as brief as possible and succinct, that would help.

I will ask the deputy chair first. Senator Ince, would you like to ask the first question?

Senator Ince: Thank you all for being here. A few of the witnesses already touched on where I'm going with this question. In Senator Prosper's second reading speech, he indicated that he supports studying the bill in committee because we need to hear about the effect that non-enforcement has on First Nations communities.

Depuis la création de notre service, en 2004, nos agents ont toujours appliqué et continueront d'appliquer les lois de la Nation de Tsuut'ina. Nous comprenons que c'est important. Grâce à une entente avec l'Alberta, les procureurs de la Couronne se chargent des poursuites liées à nos lois. Un juge autochtone de la cour provinciale tranche les affaires au sein de notre Tribunal de conciliation. En combinant application de la loi et responsabilisation avec la recherche de la conciliation et le soutien communautaire, cette approche offre une importante solution de rechange à la justice coloniale classique.

Une analyse récente de cette méthode a été réalisée l'an dernier. Nous avons constaté que le taux de récidive parmi les contrevenants qui ont participé à la démarche de conciliation était inférieur à 3 %. À mes yeux, c'est un exemple incomparable de ce que la justice dirigée par les Autochtones peut accomplir pour remédier au problème de la lourde surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire. Elle y parvient en proposant une approche communautaire, culturellement ancrée, axée sur la responsabilisation, la guérison et l'atténuation de la récidive.

Je conclus. Le projet de loi S-223 ne peut pas régler toutes les difficultés en matière de sécurité publique ni réparer les préjudices du colonialisme, mais il constitue un progrès concret, tangible et nécessaire pour combler les lacunes en matière d'application de la loi, affirmer le pouvoir des Premières Nations et édifier des communautés plus sûres. J'exhorte le comité à soutenir le projet de loi S-223 et à étudier les moyens de le mettre en œuvre de manière efficace, avec des ressources adéquates et sous la direction des Premières Nations.

Siyasgaas. Merci.

Merci.

La présidente : Merci, chef Blake.

Nous allons maintenant passer aux questions. Chers collègues, les témoins seront avec nous jusqu'à 18 h 20, mais nous essaierons de prolonger un peu la séance. Nous avons une certaine latitude.

Comme toujours, nous ferons de notre mieux pour permettre à chaque membre de poser ses questions. Ce sera plus facile si vous êtes le plus brefs et succincts possible.

Je vais d'abord donner la parole au vice-président. Sénateur Ince, souhaitez-vous poser la première question?

Le sénateur Ince : Merci à vous tous d'être là. Quelques témoins ont déjà abordé l'objet de ma question. Dans son discours de deuxième lecture, le sénateur Prosper s'est prononcé en faveur d'une étude du projet de loi au comité parce que nous devons connaître les effets de la non-application des lois sur les communautés des Premières Nations.

From your experience, and maybe what you have heard, can you share the impact that non-enforcement of Bill S-223 has on First Nations communities? This is open to anyone. Thank you.

Mr. Settee: Good afternoon. I have a brief response, senator. In my experience, during the pandemic, when our Chiefs and leaders wanted support from the RCMP, they felt totally abandoned by the RCMP when it came to enforcing these laws. It was a dire situation. They wanted the RCMP to be able to support them, but they were not able to support them. That left a huge void in support and also a feeling that they were abandoned.

That's why we push this so strongly, because of that feeling of being abandoned by the RCMP. It's not a good place to be. We want to ensure that it does not happen again.

Mr. Blake: If I may, I have had the honour and opportunity to speak to so many First Nations across this country. MKO last week came out to our service. Again, Grand Chief, thank you for your support.

I can tell you that, in these discussions about policing and enforcement of justice, it's probably the number one concern within our First Nations communities that there is no means to enforce, to adjudicate and to prosecute. So they feel, as the Grand Chief has said, abandoned. They feel like the laws that will protect their community are not there to do so. Again, who knows better how to keep the community safe than community members?

I can tell you it's a huge, massive issue across this country. Once you do have enforcement, as we do in our service — and as we do in our community — it does bring out the community's voice. It is a critical piece of community safety.

Mr. Louie: If I may add to that, I agree with both speakers, Mr. Blake and the Grand Chief. As chairman of the Lands Advisory Board, I work and deal with First Nations right across Canada, from Vancouver Island right through to Newfoundland. I hear the same concerns constantly.

When you have government and you have law-making capacity, how can you be a recognized government without having your laws enforced? It does not make sense. Good governance dictates that.

When First Nation communities pass land codes, in our particular case, community members look to it and expect that there would be a natural enforcement process. If we're voting for it, it must be good governance. We want good governance in place.

D'après votre expérience et les points de vue que vous avez entendus, pourriez-vous nous parler de l'impact de la non-application du projet de loi S-223 sur les communautés des Premières Nations? Tous les témoins peuvent répondre.

M. Settee : Bonjour. J'ai une brève réponse, sénateur. Voici mon expérience. Pendant la pandémie, lorsque nos chefs et dirigeants ont demandé du soutien à la GRC pour appliquer leurs lois, ils se sont sentis totalement abandonnés par elle. La situation était grave. Ils voulaient que la GRC puisse les soutenir, mais elle n'a pas été en mesure de le faire. Cela a laissé des lacunes considérables en matière soutien et les dirigeants se sont sentis abandonnés.

C'est pourquoi nous appuyons si fermement le projet de loi. Il est inacceptable qu'on se sente abandonné par la GRC. Ce n'est rien d'agréable. Nous voulons éviter que cela ne se reproduise.

M. Blake : Si je peux me permettre, j'ai eu l'honneur et l'occasion de m'entretenir avec de nombreuses Premières Nations de tout le Canada. La semaine dernière, le MKO est venu vers notre service. Encore une fois, grand chef, merci de votre soutien.

Je peux vous dire que dans ces discussions sur la police et l'application de la justice, la principale préoccupation des communautés des Premières Nations est probablement l'absence de moyens de faire respecter les lois, de juger et d'intenter des poursuites. Elles se sentent donc abandonnées, comme le grand chef l'a dit. Elles ont l'impression que les lois destinées à les protéger ne sont pas appliquées. Qui sait mieux que la communauté elle-même comment garantir sa sécurité?

Je peux vous assurer que c'est un enjeu considérable, énorme, dans tout le Canada. Une fois un dispositif d'application de la loi en place, comme notre service dans notre communauté, celle-ci trouve sa voix. C'est un élément essentiel de la sécurité des communautés.

M. Louie : Puis-je ajouter un mot? Je suis d'accord avec les deux témoins, M. Blake et le grand chef. En ma qualité de président du Conseil consultatif des terres, je travaille et traite avec des Premières Nations des quatre coins du Canada, de l'Île de Vancouver à Terre-Neuve. J'entends sans cesse les mêmes préoccupations.

Si un gouvernement et un pouvoir législatif sont en place, comment le gouvernement peut-il être reconnu comme tel si ses lois ne sont pas appliquées? Cela n'a aucun sens. La bonne gouvernance exige un dispositif d'exécution.

Lorsque des communautés des Premières Nations se dotent de codes fonciers, les membres s'attendent, c'est du moins le cas chez nous, à ce qu'il y ait naturellement un dispositif d'application. Si nous votons en faveur d'un code foncier, il faut qu'il y ait une bonne gouvernance. Nous voulons qu'elle soit assurée.

When you have situations, as in Manitoba and other communities, where you have the pandemic and need laws enforced to protect the community's needs, and all of a sudden the RCMP comes to you and says, "I'm sorry, people, we cannot enforce. We have no authority, no clarity of jurisdiction to enforce." How do you think that makes the community members feel? They look to the Chief and council saying, "I thought we had self-government. I thought Canada recognized our law-making authority. What do we have if we don't have enforcement?" It is very simple. That's the same message across Canada, from First Nation to First Nation to First Nation. All kinds of examples can be given.

In K'ómoks, on Vancouver Island, for example, when they had a serious trespass issue, non-natives and non-members living on the lands, causing havoc, refusing to leave, a tenancy thing, they asked and called upon the RCMP. The RCMP refused and said, "Well, we don't have authority." It did go to court. The courts did eventually rule that, "Yes, you must enforce this."

But it took that type of messaging that had to go through the courts, and then it went through lengthy prosecutions and high costs. That's not fair. That's not being consistent with the Charter. I don't think that's fair to any government to have communities face that dilemma.

That's why we have been calling upon Canada for many years now to get this straightened out. This bill here, Bill S-223, can help clarify that requirement very clearly. That's our opinion.

[Translation]

Senator Carignan: Thank you for your insightful testimonies.

I imagine you have heard the RCMP representatives who gave evidence earlier. Their explanations regarding jurisdiction, enforcement and the desire for more consistent guidelines across the country seemed rather vague. I'd like you to tell us about that.

I'll give you my opinion: I didn't agree with them. I agree with you that, first and foremost, this requires expertise. Secondly, law enforcement officers may or may not have the discretion to apply a regulation depending on the circumstances. Furthermore, it doesn't surprise me that this isn't consistent from one place to another; that falls within your remit. One regulation may be applicable and appropriate in one area, while another may be applicable in a different area. We see this with local authorities; they don't all have the same rules. It doesn't surprise me.

Au Manitoba et ailleurs, pendant la pandémie, il fallait faire respecter les lois pour répondre aux besoins de la communauté. Soudain, la GRC vient nous dire que, à son grand regret, elle ne peut faire appliquer nos lois parce qu'elle n'a pas ce pouvoir, qu'elle ne possède pas une compétence assez claire pour agir. Comment les membres de la communauté peuvent-ils se sentir? Ils s'adressent à leur chef et à leur conseil : « Nous pensions avoir l'autonomie gouvernementale. Nous croyions que le Canada reconnaissait notre pouvoir législatif. À quoi bon s'il n'y a aucun dispositif d'application des lois? » C'est très simple. C'est le même message partout au Canada, dans toutes les Premières Nations. On pourrait multiplier les exemples.

Ainsi, à K'ómoks, dans l'île de Vancouver, la communauté a été aux prises avec un grave problème d'intrusion. Des gens qui n'étaient pas autochtones et qui n'étaient pas membres de la communauté faisaient du grabuge et refusaient de partir. Problème de location. La communauté a demandé à la GRC d'intervenir. Elle a refusé, disant qu'elle n'en avait pas le pouvoir. Les tribunaux, saisis de l'affaire, ont fini par statuer que la GRC devait faire respecter la loi.

Il a fallu en arriver là : s'adresser aux tribunaux, engager de longues poursuites et subir des dépenses considérables. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas conforme à la Charte. Il n'est pas juste qu'un gouvernement laisse la communauté plongée dans pareil dilemme.

C'est pourquoi nous demandons depuis des années au Canada de régler la question. Le projet de loi S-223 peut aider à tirer au clair toute la question. Voilà notre avis.

[Français]

Le sénateur Carignan : Merci pour vos témoignages éclairants.

J'imagine que vous avez entendu les représentants de la GRC qui ont témoigné un peu plus tôt. Cela semblait flou en ce qui concerne les explications sur la compétence, l'application et la volonté d'avoir des directives qui sont plus uniformes à l'ensemble du pays. J'aimerais que vous nous en parliez.

Je vous donne mon opinion : je n'étais pas d'accord avec eux. Je suis d'accord avec vous que cela prend, tout d'abord, de la compétence. Ensuite, les agents de la paix ont la discrétion ou non d'appliquer un règlement selon les circonstances. De plus, cela ne me choque pas que cela ne soit pas uniforme d'un endroit à l'autre, c'est de votre autorité. Un règlement peut être applicable et approprié dans un secteur, et un autre règlement peut l'être dans un autre secteur. On le voit avec les municipalités, elles n'ont pas toutes les mêmes règles. Cela ne me choque pas.

I have given you my opinion; you are not obliged to agree with it, but I would like you to tell us about the testimonies from the RCMP representatives, in particular that of Mr. Moch.

Mr. Beynon: I entirely agree with your reaction. That is precisely the problem.

As other witnesses have pointed out, there is a whole justice system in place, and we need to consider various solutions to strengthen First Nations' capacity to enforce the laws they adopt.

In my view, this brings us back to the fundamental question: Why not move forward with Bill C-223 in order to clarify precisely the scope of the RCMP's authority? This would contribute directly to a better administration of justice. Of course, there are other issues, notably those relating to training or partnership agreements. However, this still does not answer the main question: Why not clearly enshrine in law that the RCMP has the necessary authority to enforce these laws?

[English]

Mr. Settee: If I may interject briefly, I think that it is incumbent and has always been incumbent on the RCMP to enforce the laws of Canada, which include First Nation laws. It is in a manner that is consistent with the will of Parliament. The Indian Act Amendment and Replacement Act also clarifies that so that the responsibility and the duty to enforce have always been there. It's just that it has to be very clearly defined as to what those capabilities and authorities are. It's already there. We're just solidifying this process.

Mr. Louie: Honourable senator, I wholeheartedly agree. I'm glad you have that opinion because that opinion is supported and shared by me and, I believe, many. We have to start somewhere. This is the place to start.

There has to be a lot of work and a lot of follow-up, of course. Each of the provincial jurisdictions will need to be consulted. Each of the provincial and territorial jurisdictions will need to make sure they have proper prosecution in place, make it affordable, make it precise and have a ticketing process that works. Some provinces have started that.

In Saskatchewan, they worked out a pilot program to support community safety officers. Manitoba has taken action by enacting changes to the provincial offence procedure law. In Alberta, they have taken measures to enforce the Indian Act bylaws. New Brunswick has added language to its Provincial Offences Procedure Act to clarify that provincial procedures be applied to First Nation bylaws and laws. So what you have indicated is absolutely correct. It's 100% what is needed, and the

Je vous ai donné mon opinion, vous n'êtes pas obligés d'être en accord, mais j'aimerais que vous nous parliez des témoignages des représentants de la GRC, en particulier celui de Me Moch.

M. Beynon : Je suis entièrement d'accord avec votre réaction. C'est précisément le problème.

Comme d'autres témoins l'ont souligné, il existe tout un système de justice et il est nécessaire d'envisager diverses solutions pour renforcer la capacité des Premières Nations à faire respecter les lois qu'elles adoptent.

Selon moi, cela nous ramène à la question fondamentale : pourquoi ne pas faire progresser le projet de loi C-223 afin de clarifier précisément le champ d'autorité de la GRC? Cela contribuerait directement à une meilleure administration de la justice. Bien sûr, il y a d'autres enjeux, notamment les questions de formation ou d'ententes partenariales. Toutefois, cela ne répond toujours pas à la question principale : pourquoi ne pas inscrire clairement dans la loi que la GRC a l'autorité nécessaire pour faire appliquer ces lois?

[Traduction]

M. Settee : Puis-je intervenir brièvement? Il incombe et il a toujours incombé à la GRC de faire appliquer les lois du Canada, y compris celles des Premières Nations, conformément à la volonté du Parlement. La Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens précise elle aussi que la GRC a toujours eu la responsabilité et le devoir d'appliquer ces lois. Il faut juste définir clairement les capacités et compétences. Elles existent déjà. Nous ne faisons que consolider le dispositif.

M. Louie : Honorable sénateur, je suis entièrement d'accord. Je me réjouis que ce soit là votre opinion, car je la partage et bien d'autres la partagent également, je crois. Il faut bien commencer quelque part. C'est ici qu'il faut commencer.

Il faudra, bien sûr, beaucoup de travail et de suivi. Il faudra consulter toutes les provinces. Toutes les provinces et tous les territoires devront avoir en place, pour les poursuites, un dispositif adapté, abordable, précis, avec un processus de verbalisation fonctionnel. Ce travail est déjà amorcé dans certaines provinces.

La Saskatchewan a lancé un programme pilote pour appuyer les agents de sécurité communautaire. Le Manitoba a modifié sa Loi sur les infractions provinciales. En Alberta, des mesures ont été prises pour faire appliquer les règlements administratifs relevant de la Loi sur les Indiens. Le Nouveau-Brunswick a ajouté à sa Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales une disposition qui précise que les procédures provinciales valent tout aussi bien pour les règlements et lois des

sooner we can get the enforcement provisions in place, with this amendment, it's going to move the needle so much further in the right direction.

The Chair: Thank you, Chief.

Senator Cardozo: A couple of questions, if you don't mind, just to really educate me on some of the issues involved here. Maybe I'll ask Ms. Moch, since you work with IBA across the country. Can you tell us more about the process by which First Nations law is developed and to what extent it might differ from one nation to another?

My other question is for Chief Blake. You mentioned dealing with drugs. As I understand it, First Nations law would cover non-criminal law. Do you think it should cover criminal law, or does the current process allow you to deal with the issues that you have to deal with? Ms. Moch, I'll ask you to go first.

Ms. Moch: Thank you for that question. For the general outline of how a First Nation would proceed to have a bylaw enacted, it's a pseudo-legislative process but within the nation itself. Depending on the seriousness or the level of the law that is being enacted, it would go through the band council. It likely goes to member engagement, and in order for it to back fully enacted, what it actually has to do is it has to go through an advertisement stage in the *First Nations Gazette*. That's the recognized national publicly accessible avenue for First Nations community members and other folks across Canada to access those bylaws.

Then there is a time frame for folks to dissent or create an area where they ask for amendments to that bylaw. If it does not have any response, then it would proceed to be enacted. It meets Part II of the *First Nations Gazette*, which means it's an active bylaw fully accessible to the public, to anyone who enters that First Nation and to anyone who lives in that community. In other words, if I am a non-community member and I'm driving through a First Nation, I have accessibility in order to take a look at the *First Nations Gazette* to see if there are any specific traffic enforcement bylaws that might be relevant to that First Nation.

The process is, as I said, pseudo-legislative. Within that smaller community, it has the ability then for folks to say that they have an issue or a problem with it, and to ask for amendments.

I believe it was addressed earlier that typically what happens is there are lawyers or teams of lawyers who are being asked to draft and work with communities on these bylaws. I have worked with communities for seven-plus years on implementing some of their bylaws. The larger bylaws obviously take much longer.

Premières Nations. Ce que vous dites est donc tout à fait juste. C'est exactement ce dont nous avons besoin, et plus tôt nous mettrons en place les mesures d'application grâce à cette modification, plus la situation s'améliorera.

La présidente : Merci, chef.

Le sénateur Cardozo : Quelques questions, si vous le permettez, juste pour mieux me renseigner sur certains enjeux. Je vais peut-être commencer par Mme Moch, puisqu'elle travaille avec l'ABA dans l'ensemble du Canada. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'élaboration du droit des Premières Nations et préciser dans quelle mesure les modalités peuvent varier d'une nation à l'autre?

Ma deuxième question s'adresse au chef Blake. Vous avez évoqué la lutte contre les drogues. D'après ce que je comprends, le droit des Premières Nations s'étend à ce qui n'est pas pénal. Pensez-vous qu'il devrait s'étendre au pénal, ou le processus actuel vous permet-il de gérer les problèmes dont vous devez vous occuper? Madame Moch, je vous invite à répondre en premier.

Mme Moch : Merci de votre question. Voici un aperçu général de la démarche suivie par une Première Nation pour prendre un règlement administratif. C'est un processus quasi législatif limité à la nation elle-même. Selon la gravité ou l'importance du texte, celui-ci est soumis au conseil de bande. Il y a probablement une consultation des membres. Pour qu'il soit pleinement adopté, il doit être publié dans la *Gazette des Premières Nations*. C'est la publication nationale reconnue, accessible au public, qui permet aux membres des communautés des Premières Nations et à tous les Canadiens de consulter ces règlements administratifs.

Un certain délai est ensuite accordé à quiconque voudrait exprimer sa dissidence ou réclamer des modifications. En l'absence de réactions, le règlement est adopté. Il se retrouve dans la Partie II de la *Gazette des Premières Nations*. Il est alors pleinement en vigueur, accessible au public, à quiconque arrive ou habite sur le territoire de la Première Nation. En d'autres termes, si je ne suis pas un membre de la communauté et que je traverse le territoire d'une Première Nation, je peux consulter la *Gazette des Premières Nations* pour voir s'il existe des règlements administratifs particuliers qui pourraient s'appliquer en matière de circulation.

Je le répète, c'est une démarche quasi législative. Dans cette communauté restreinte, il est possible de signaler les problèmes que le règlement présente et de réclamer des modifications.

Il en a été question plus tôt, je crois, mais généralement, ce sont des juristes ou des équipes de juristes qui sont chargés de rédiger les règlements administratifs. Ils collaborent avec les communautés. Je travaille avec des communautés depuis plus de sept ans pour appliquer certains de leurs règlements

Senator Cardozo: Thank you. Police Chief Blake?

Mr. Blake: Thank you, senator. I view this as a complementary situation where we do enforce the Canadian Criminal Code and we also have powers and authorities that the nation is provided in things like band council resolutions for banishment or for trespassing. When you look at the drug epidemic that we're seeing across this country, it's truly focused in areas where these drug dealers and organized crime are trying to move away from the major centres, because that's where the focus of police is. That's where the resources are to surveil these individuals. So they are coming onto our territories.

We have the Criminal Code at our disposal. We have all the native or First Nations legislation, so when someone comes in to take advantage of our vulnerable population, we have means and methods for charging, but we also have means and methods to ensure they do not come back into our community to continue to prey on our vulnerable. So I see them as very complementary.

The Chair: Thank you. Mr. Anderson, did you wish to add something?

Mr. Anderson: I did. In terms of the law-making process, one of the first laws that we built with our protocol was an intoxicant bylaw, a framework bylaw. It's basically a one-size-fits-all bylaw for all 23 of our law-making First Nations, with the adjustments, the changes for their specific circumstances — the name of the First Nation, the reserve lands it applies to and so on.

Under section 85.1, that is a community bylaw. It has to be approved by a majority of the electors at a community meeting called expressly for that purpose. And the process that we follow in rolling these out is our Chiefs and councils deliver door to door a copy of the draft bylaw 30 days before the community meeting, and then when the community meeting takes place, there is legal counsel from the Public Interest Law Centre and, typically, myself to explain what the bylaw means. There is vigorous debate in the community, and when they enact this prohibition, it's a community law.

It's interesting because the last enactments were prosecutions of an intoxicant prohibition that was dealt with by the Manitoba Court of Appeal in 1996 in a case called *R. v. Campbell*. When the court upheld the Charter validity of the Indian Act provision creating the bylaw, as well as the bylaw of the Moose Lake Band, now the Mosakahiken Cree Nation, the court observed that this is a community law and that it should be given deference by both police and the courts because the people had approved it.

administratifs. Les plus complexes prennent évidemment beaucoup plus de temps.

Le sénateur Cardozo : Merci. Chef de police Blake?

M. Blake : Merci, sénateur. J'estime qu'il y a complémentarité : nous appliquons le Code criminel du Canada tout en disposant des pouvoirs et compétences que la nation détient, notamment par les résolutions du conseil de bande visant l'exclusion ou les intrusions. Le Canada est plongé dans une crise en matière de drogues. Un peu partout, le problème se concentre en fait dans les zones où les narcotrafiquants et le crime organisé se replient, loin des grands centres, où les forces policières mobilisent le gros de leurs efforts et de leurs ressources. C'est surtout là qu'on surveille ces individus, qui viennent donc dans nos territoires.

Nous avons le Code criminel à notre disposition, ainsi que toute la législation autochtone ou des Premières Nations. Quand un individu vient exploiter notre population vulnérable, nous avons les moyens et méthodes pour porter des accusations, mais aussi pour nous assurer qu'il ne revient pas dans la communauté pour s'en prendre à nos éléments vulnérables. J'estime donc que les efforts sont tout à fait complémentaires.

La présidente : Merci. Monsieur Anderson, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Anderson : C'est déjà fait. En matière de législation, l'une des premières lois que nous ayons élaborées à partir de notre protocole était un règlement-cadre sur les substances psychoactives. C'est un règlement de nature générale applicable à l'ensemble de nos 23 Premières Nations dotées d'un pouvoir législatif, qui peuvent l'adapter et le modifier en fonction de leurs situations propres — avec le nom de la Première Nation, la délimitation des terres de réserve auxquelles il s'applique, etc.

L'article 85.1 en fait un règlement communautaire. Il doit être approuvé à la majorité des électeurs rassemblés dans une réunion communautaire convoquée expressément à cette fin. Pour ce faire, nos chefs et nos conseils distribuent à chaque foyer un exemplaire du projet de règlement 30 jours avant l'assemblée communautaire. Après quoi, au moment où se réunit l'assemblée, un avocat-conseil du Centre juridique d'intérêt public et, en général, moi-même, sommes présents pour expliquer le sens du règlement. Un débat animé s'engage au sein de la communauté, et, quand celle-ci adopte cette interdiction, cela devient une loi communautaire.

C'est intéressant parce que les dernières mesures adoptées concernaient une affaire concernant l'interdiction d'une substance psychoactive, dont la Cour d'appel du Manitoba s'était saisie en 1996 dans *R. c. Campbell*. Quand la Cour a confirmé la conformité à la Charte de la disposition de la Loi sur les Indiens instaurant le règlement, tout comme le règlement de la bande de Moose Lake, aujourd'hui appelée la Nation crie Mosakahiken, elle a fait remarquer qu'il s'agissait d'une loi communautaire et

There are similar court cases about seizures of drugs incidental to a search for alcohol: *R. v. Winter* and *R. v. Atlookan* in Ontario. We have built our whole model about the court's view of the importance of the enforcement of intoxicant prohibitions to protect public safety. Where I'm going back to is community law. The people voted in as an elected council can't enact an intoxicants bylaw on their own. They have a community meeting. The community approves it, and then the council enacts it and posts it on the *First Nations Gazette*. It's quite a process —

The Chair: I'm going to have to finish right there, but thank you.

Mr. Anderson: I'm done, senator. Thank you.

The Chair: I appreciate that. Thank you.

Senator Yussuff: I realize we're short on time. If I may, Chief Settee, I'm struck by the fact that, in 2023, the MKO, RCMP and PPSC Protocol deals with questions about the validity or Charter compliance of bylaws before enforcement and prosecution. Clearly, you took some steps that have made a fundamental difference in regard to enforcing First Nation laws in your community.

Could you share with us not only what the Protocol has taught you but also how the enforcement mechanism from that protocol has worked since you put it in place in 2023?

Mr. Settee: I think our leadership and communities have felt empowered and that they are able to exercise their sovereign right to establish laws in their First Nation that will be respected by law enforcement. That is a huge deal for us because we felt that our leaders were stripped of their authority and power. Now, this validates their authority to govern their First Nations and to dictate how their First Nations should be governed, with the help and support of the police service that is at their disposal, so that really was empowering.

Senator Yussuff: The Public Prosecution Service of Canada clearly is the interlocutor in all of this. Have their cooperation and support been integral to the effectiveness of the work that you have done in the protocol?

que la police comme les tribunaux y devaient déférence, parce que la population l'avait approuvée.

Il existe des causes judiciaires semblables concernant des saisies de stupéfiants effectuées à la suite d'une perquisition visant à chercher de l'alcool, comme *R. c. Winter* et *R. c. Atlookan* en Ontario. Nous avons fondé l'ensemble de notre modèle sur la position des tribunaux concernant l'importance de l'application des interdictions relatives aux substances psychoactives pour protéger la sécurité publique. Je reviens ici à la loi communautaire. Les personnes élues au conseil ne peuvent pas adopter seules un règlement sur les substances psychoactives. Elles doivent organiser une réunion communautaire. C'est la communauté qui approuve la loi, après quoi le conseil l'adopte et la publie dans la *Gazette des Premières Nations*. C'est tout un processus...

La présidente : Je vais devoir vous arrêter ici, mais merci.

M. Anderson : J'ai terminé, sénatrice. Merci.

La présidente : Je vous en suis reconnaissante. Merci.

Le sénateur Yussuff : Je vois bien que nous manquons de temps. J'aimerais dire, chef Settee, que je suis frappé par le fait que, en 2023, le protocole conclu entre le MKO, la GRC et le SPPC traite de questions relatives à la validité des règlements ou à leur conformité à la Charte avant leur application et avant toute poursuite judiciaire. Il est clair que vous avez pris des mesures qui ont changé la donne en matière d'application des lois des Premières Nations dans votre communauté.

Pourriez-vous, d'une part, nous dire ce que le protocole vous a appris et, d'autre part, nous expliquer comment le mécanisme d'application prévu par ce protocole a fonctionné depuis sa mise en place en 2023?

M. Settee : Nos dirigeants et nos populations ont eu le sentiment d'être habilités et de pouvoir désormais exercer leur droit souverain de créer, dans leur communauté, des lois qui seront respectées par les forces de l'ordre. C'est d'une extrême importance à nos yeux, parce que nous avons le sentiment que nos dirigeants avaient été dépouillés de leur autorité et de leur pouvoir. Cela confirme désormais leur pouvoir de gouverner leurs communautés et de déterminer la manière dont celles-ci doivent être gouvernées, avec l'aide et le soutien des services de police mis à leur disposition. Cela a donc été une véritable habilitation.

Le sénateur Yussuff : Le Service des poursuites pénales du Canada est manifestement l'interlocuteur dans tout ce processus. Sa coopération et son soutien ont-ils eu leur part dans l'efficacité du travail que vous avez accompli dans le cadre du protocole?

Mr. Settee: We have had tremendous support from all the people in the province. We have been working with our partners — Public Safety Canada, Public Prosecution Service of Canada and the RCMP in Manitoba. We have been able to establish a relationship with them and an understanding that this needs to happen, so it has been a very meaningful exercise to be able to work together, because it needed to be done.

[Translation]

Senator Youance: My question is for Chief Settee.

Bill S-223 gives the RCMP an explicit role in enforcing First Nations laws. You spoke about the restorative justice process in place in your communities. What collaborative mechanisms are needed to ensure that the implementation of Bill S-223 with the RCMP respects the autonomy of the various First Nations communities?

[English]

Mr. Settee: First, we need this bill to be passed, and that will set in motion all the things that need to happen. That's the bottom line. That's what we need.

[Translation]

Senator Youance: I have a question for Mr. Beynon.

You may not have the answer. I would ask you to look at the French and English versions of the bill. In the French version, the term "First Nations legislative text" is used, but in the singular. Does this have a different implication than in the English version, where it is used in the plural?

Mr. Beynon: I do not believe there is a problem with the plural, but, if possible, we will reply to you in writing.

Senator Youance: Very good. Thank you.

[English]

The Chair: This brings us to the end of our time with our witnesses. Thank you so much to our witnesses for taking the time to meet with us today, some once and some twice.

Senators, we're going to proceed first with our round table. This was designed to share experiences from our committee members that you have had since we met in June that are related to the portfolio and the work of the National Security, Defence and Veterans Affairs Committee. At this time, a few of us will have a few minutes each to catch us all up.

M. Settee : Nous avons bénéficié d'un soutien extraordinaire de la part de l'ensemble des intervenants de la province. Nous avons collaboré avec nos partenaires, comme Sécurité publique Canada, le Service des poursuites pénales du Canada et le détachement de la GRC au Manitoba. Nous avons pu créer des relations avec eux et nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité de faire aboutir cette démarche. Cette collaboration a donc été très enrichissante, parce qu'il fallait absolument que ce soit fait.

[Français]

La sénatrice Youance : Ma question s'adresse au chef Settee.

Le projet de loi S-223 donne un rôle explicite à la GRC dans l'application des lois des Premières Nations. Vous avez parlé du processus de justice réparatrice en vigueur dans vos communautés. Quels mécanismes de collaboration sont nécessaires pour garantir que l'application du projet de loi S-223 avec la GRC respecte l'autonomie des différentes communautés des Premières Nations?

[Traduction]

M. Settee : Tout d'abord, il faut que ce projet de loi soit adopté, puisqu'il permettra de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires. C'est la base. C'est ce dont nous avons besoin.

[Français]

La sénatrice Youance : J'ai une question pour M. Beynon.

Vous n'avez peut-être pas la réponse. Je vous demanderais de regarder les versions francophone et anglophone du projet de loi. Dans la partie francophone, on parle de « texte législatif de première nation », mais au singulier. Est-ce que ceci a un impact différent que dans la version anglaise, où on l'utilise au pluriel?

M. Beynon : Je ne crois pas qu'il y ait de problème avec le pluriel, mais, si c'est possible, on vous répondra par écrit.

La sénatrice Youance : Tout à fait. Merci.

[Traduction]

La présidente : Voilà qui met fin à notre entretien avec les témoins. Qu'ils soient chaleureusement remerciés d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui, pour certains à une reprise et pour d'autres à deux.

Chers collègues, nous allons commencer par notre table ronde. Il s'agit de permettre aux membres du comité de partager leurs expériences depuis la dernière réunion en juin, en lien avec le portefeuille et avec les travaux du Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Certains d'entre nous disposeront chacun de quelques minutes pour faire le point avec le groupe.

Senator Yussuff: I will start because I have been on the committee for quite a bit of time, so I feel a bit old. I'm not sure if that is a good or a bad thing.

First, it has been consistent on this committee that, regardless of who has come here over time, I find it to be one of the most collaborative committees that I have been on. I think that's the uniqueness of the senators who have been on the committee. There has been a general open-mindedness and a sense of collaboration, even at times when we have had difficult issues to process. What has been consistent is that even when we've dealt with difficulties, the committee has always remained very united in its efforts.

In the time that I have been here, we have produced some very important work that —

The Chair: I am sorry to interrupt you, but I wanted to clarify that this is part of our public hearings; we are not in camera. I forgot to mention that. I apologize.

Senator Yussuff: I would say the same thing publicly.

The Chair: There was no reason, but I just forgot this was a continued part of our evening.

Senator Yussuff: The committee has produced some important studies. Some have taken a bit longer, and some have been shorter. One on veterans' affairs who have come back to this committee on the issue on psychedelics is a good example. We have a problem in this country where veterans come back from deployments or tours and they are severely damaged. PTSD has been a consistent thing that we have heard that our veterans struggle with. We produced an important study that said the government should look at new forms of treatment to try and assist with that. To a large extent, I think other countries and provinces are now moving forward. I think there are studies at the federal level they are financing.

The most recent one, which is significant, was the Arctic study — a significant study and ahead of its time — before all of the spending that is now happening on defence and security. Arctic security has become a really significant issue for the government. Also, in the context of understanding — if you build infrastructure, what does that mean for First Nations or Indigenous communities? Do they have dual use? What is the benefit for them? That study was done with a lot of effort. We went up to the North. We participated and met with people and saw it first-hand. It has made a significant contribution to the country's security debate.

Le sénateur Yussuff : Je vais commencer, parce que je fais partie de ce comité depuis déjà un certain temps, et c'est pourquoi j'ai l'impression d'être un peu vieux. Je ne sais pas trop si c'est une bonne ou une mauvaise chose.

Premièrement, j'estime que ce comité, quels que soient les membres qui s'y sont succédé au fil du temps, s'est systématiquement révélé l'un des plus collaboratifs auxquels j'ai eu l'occasion de siéger. Je crois que cela tient au caractère unique des sénateurs qui le composent. Il y a toujours eu une grande ouverture d'esprit et un esprit de collaboration, même quand nous avons dû traiter de questions difficiles. Ce qui ne change pas, c'est que, même face à des difficultés, le comité reste toujours très uni dans ses efforts.

Depuis que je suis ici, nous avons réalisé des travaux très importants qui...

La présidente : Je suis désolée de vous interrompre, mais je dois préciser qu'il s'agit ici d'une audience publique. Nous ne sommes pas en séance à huis clos. J'avais oublié de vous le dire. Veuillez m'excuser.

Le sénateur Yussuff : Je dirais la même chose en public ou non.

La présidente : Il n'y avait aucune raison particulière, mais j'avais simplement oublié que cela faisait partie de la suite de notre soirée.

Le sénateur Yussuff : Le comité a réalisé plusieurs études importantes. Certaines ont pris un peu plus de temps, d'autres moins. Une étude consacrée aux anciens combattants, revenue devant le comité sur la question des psychédéliques, en est un bon exemple. Notre pays doit affronter la question des anciens combattants qui reviennent gravement traumatisés de leurs déploiements ou de leurs missions. Le TSPT est un enjeu récurrent dont on nous dit que nos anciens combattants souffrent. Nous avons réalisé une étude importante proposant au gouvernement d'envisager de nouvelles formes de traitement pour tenter de les aider. Dans une large mesure, je pense que d'autres pays et d'autres provinces sont en train de prendre des mesures à cet égard. Je crois qu'il existe des études financées au niveau fédéral.

La plus récente, d'une grande importance, est l'étude sur l'Arctique — une étude majeure et en avance sur son temps —, réalisée bien avant toutes les dépenses aujourd'hui engagées dans la défense et la sécurité. La sécurité de l'Arctique est devenue un enjeu véritablement majeur pour le gouvernement. Il s'agit également de savoir, si l'on construit des infrastructures, ce que cela signifie pour les Premières Nations ou les communautés autochtones, si ces infrastructures ont un double usage, et si ces communautés peuvent en tirer avantage. Cette étude a été menée au prix de nombreux efforts. Nous nous sommes rendus dans le Nord. Nous avons participé à des rencontres avec la population et nous avons pu constater la

Regarding the parliamentary work we do with the rigour we apply to legislation, the committee has produced some significant — some not without controversy, no question, but I think it has provided a sense of respect the committee has earned in our system.

I will end on the study on defence procurement. We just had a bill that is going to get adopted that will finesse how the government is going to approach this. We wanted to start the study to say, "Hey, can we do better? Can we look at how we can diversify defence procurement, hearing from SMEs and others who want to be part of the process?" We will finish that study shortly and conclude with our recommendations.

My point is it has come out of the collaborative effort on the committee, and it is no one senator taking ownership, except we all work in a very diligent way to show — let's try to achieve our best. As a matter of fact, I think that proposal might have come from Senator Carignan, if I remember. I think he was the one who first suggested it, and the rest of us got behind the effort.

For the time I have been here, I came to this committee mostly not by choice. I didn't select it as my choice. I was "voluntold." Tony Dean came to me and said, "You are going to be on SECD. I'm not asking; I'm telling you." I said, "I don't want to be on that committee." He said, "You will learn something, trust me." I have to say, humbly, I have learned the most being on this committee, and I have enjoyed it the most. That does not mean that I don't enjoy other committees, but I have equally enjoyed the friendships that I have built on the committee with colleagues of like mind.

Yes, we have a tight schedule from 4 p.m. to 8 p.m., and sometimes it's not easy, but the reality is that it is one day. It is done after Monday, and you have got a chance to do other things throughout the week. I think, to a large extent, for the five years plus I have been here, I have benefited the most by being on this committee, and I think it is because of the hard work, the collaborativeness and the sheer degree of respect that we show each other. We have become friends. I didn't know Senator Carignan before I got on the committee. One day, we went to a bar and drank a bottle of wine and shared stories — this is not a secret, but we became friends out of a process of understanding each other, understanding where we came from, but also learning about how we can better do the work that we are trying to do on behalf of Canadians. I will stop there.

situation directement. Cette étude a été une contribution majeure au débat sur la sécurité du pays.

Au sujet du travail parlementaire que nous effectuons avec la même rigueur que celle dont nous faisons preuve en matière législative, le comité a produit des travaux importants — dont certains n'ont pas été sans susciter la controverse, c'est certain —, mais je pense qu'il a ainsi su gagner le respect qu'on lui voue dans notre système.

Je terminerai par l'étude sur l'approvisionnement en matière de défense. Nous venons d'examiner un projet de loi qui va être adopté et qui précisera la manière dont le gouvernement va aborder cette question. Nous voulions, dans cette étude, envisager des mesures d'amélioration et examiner les moyens de diversifier l'approvisionnement en matière de défense en recueillant l'avis de PME et d'autres intervenants désireux de participer au processus. Nous achèverons cette étude sous peu et la conclurons par des recommandations.

Ce que je veux dire, c'est que tout cela est le fruit d'une collaboration entre les membres du comité et qu'aucun sénateur ne s'en attribue le mérite propre. Nous travaillons simplement tous en faisant preuve de beaucoup de diligence en essayant de donner le meilleur de nous-mêmes. En fait, je crois, si ma mémoire est bonne, que cette proposition nous vient du sénateur Carignan. Je crois que c'est lui qui l'a suggérée en premier, et nous l'avons tous soutenue par la suite.

Au départ, ma participation à ce comité n'était pas particulièrement un choix. Je ne l'ai pas choisi. J'ai été désigné volontaire. Tony Dean est venu me voir et m'a dit : « Vous allez faire partie du SECD. Je ne vous le demande pas; c'est non négociable. » J'ai répondu : « Mais je ne veux pas faire partie de ce comité. » Il m'a répondu : « Vous y apprendrez quelque chose, croyez-moi. » Je dois dire, en toute humilité, que c'est ici que j'ai le plus appris et que c'est ici que j'ai pris le plus de plaisir. Cela ne veut pas dire que je n'apprécie pas les autres comités, mais j'ai tout autant apprécié les liens d'amitié que j'ai tissés ici avec des collègues partageant les mêmes idées.

Oui, notre emploi du temps est chargé entre 16 et 20 heures, et ce n'est pas toujours facile, mais, en réalité, ce n'est qu'une journée. Une fois le lundi passé, on peut se consacrer à d'autres activités tout au long de la semaine. Je crois que, dans une large mesure, depuis plus de cinq ans que je suis ici, c'est ma participation à ce comité qui m'a le plus apporté, et je pense que cela tient au travail acharné et à l'esprit de collaboration du groupe et au profond respect que nous nous témoignons mutuellement. Nous sommes devenus des amis. Je ne connaissais pas le sénateur Carignan avant de siéger au comité. Un jour, nous sommes allés dans un bar, où nous avons partagé une bouteille de vin et échangé des anecdotes — ce n'est pas un secret —, mais notre amitié est née d'un processus où nous avons appris à nous comprendre mutuellement, à comprendre d'où nous venions, mais aussi à découvrir comment mieux accomplir le

The Chair: Thank you very much. Those are definitely some good reflections that are heartfelt.

Senator Hay: What a great idea to do this round table. My nickname could be Senator Chatty Cathy, so I will try and curb that. Oh, yes, well, my colleague here was a bit more than two minutes. I want to say that I am fairly new to this committee, and what Senator Yussuff said about collaboration — it was intimidating coming to this table, National Security and Defence, and the collaboration was just clear and authentic. The leadership of the chair at the time, which was you, Senator Yussuff, was welcoming, and you were, in a second, on a phone call, and then the gauntlet passed to our current chair. We are in good company here.

I will report on what the mission was, which was what we did over the summer as it relates to this particular committee. I have three things I would like to share with everybody. I had the privilege of joining the Arctic fact-finding mission of the Sub-Committee on Transatlantic Relations, or PCTR, with a NATO delegation.

I would first like to speak about Iqaluit. It was the second time I was in Iqaluit. The first time I went, I was there with regard to a youth and mental health delegation, and I went not knowing what to expect. I left Iqaluit as a different human because of the impact. I went again this past summer, and that same feeling — the achingly raw beauty, the spirit of the Inuit — was extraordinarily profound. Again, I was different upon leaving. I take these opportunities as a senator with great humbleness.

Onto the actual mission, I was joined by Senator Cardozo, Senator Patterson and Senator Dasko, recently retired. I think that was it. It was a 35-member delegation of 15 allied countries, led by Julie Dzerowicz and Cheryl Gallant. We met with federal, territorial and Inuit leaders, which was extraordinary. In Ottawa, the minister, David McGuinty, briefed us all on Canada's Defence Industrial Strategy.

In Iqaluit, we visited NORAD facilities, Canadian Rangers, Coast Guard operations, aerial surveillance assets and the deep-sea port. What was really important is the understanding by the nations that were there that Arctic security requires a whole-of-society approach, with dual-use infrastructure, which benefits both defence and northern communities.

travail que nous nous efforçons de faire au nom de la population canadienne. Je vais m'arrêter ici.

La présidente : Merci beaucoup. Voilà de bien belles réflexions qui viennent tout droit du cœur.

La sénatrice Hay : Quelle excellente idée d'organiser cette table ronde. On me sait loquace, et je vais donc essayer de me retenir un peu. Ah oui, eh bien, c'est vrai que mon collègue a parlé un peu plus de deux minutes. Je tiens à préciser que je suis assez nouvelle au comité, et ce que le sénateur Yussuff a dit au sujet de la collaboration... C'était intimidant de siéger à cette table de la sécurité nationale et de la défense, mais la collaboration s'est révélée claire et authentique. Votre présidence à l'époque, sénateur Yussuff, était accueillante. Vous avez répondu à un appel téléphonique en un clin d'œil, et le flambeau a été transmis à notre présidente actuelle. Nous sommes en bonne compagnie ici.

Je vais vous rendre compte de cette mission, c'est-à-dire de nos activités de cet été en lien avec le rôle du comité. J'aimerais aborder trois points. J'ai eu le privilège de participer à la mission d'information dans l'Arctique organisée par la Sous-commission sur les relations transatlantiques, ou PCTR, aux côtés d'une délégation de l'OTAN.

Je voudrais tout d'abord vous parler d'Iqaluit. C'était la deuxième fois que j'y allais. J'y étais allée une première fois dans le cadre d'une délégation sur la jeunesse et la santé mentale, sans savoir à quoi m'attendre. J'ai quitté Iqaluit transformée, tant l'expérience m'a marquée. J'y suis retournée l'été dernier, et ce même profond sentiment m'a saisie à cause de cette beauté sauvage et poignante et de la mentalité des Inuits. Cette fois encore, je suis repartie dans un tout autre état d'esprit. C'est avec une grande humilité que j'accueille ces occasions qui me sont offertes comme sénatrice.

Parlons de la mission proprement dite. J'étais accompagnée du sénateur Cardozo et des sénatrices Patterson et Dasko, cette dernière ayant récemment pris sa retraite. Je crois que c'est tout. La délégation comptait 35 membres venant de 15 pays alliés et était dirigée par Julie Dzerowicz et Cheryl Gallant. Les rencontres avec des dirigeants fédéraux, territoriaux et inuits ont été une expérience extraordinaire. À Ottawa, le ministre David McGuinty nous a tous renseignés sur la stratégie industrielle de défense du Canada.

À Iqaluit, nous avons visité les installations du NORAD, les Rangers canadiens, les centres d'opérations de la Garde côtière canadienne, les installations de surveillance aérienne et le port en eau profonde. Ce qui importait vraiment était de faire comprendre aux nations représentées sur place que la sécurité de l'Arctique suppose une perspective sociétale, avec des infrastructures à double usage qui profitent à la fois à la défense et aux communautés du Nord.

Here is the essential thing that came from that mission, in my opinion: It emphasized the essential role of Inuit knowledge in effective Arctic operations. I would go further and say that without Inuit knowledge and leadership, Arctic security is severely compromised, if not non-existent. That was that particular mission.

The other two are slightly different. I met with the NATO Youth Canada council this summer to discuss opportunities on how we can strengthen youth engagement and youth voice as far as Canada's NATO relationships are concerned. I have tagged Senator Cardozo and Senator Deacon to meet with this group. They are extraordinary. There were young people from other nations who also joined this particular meeting.

Finally, I went with my mom, and we toured the Diefenbunker Museum. I suggest we all should take a tour of the Diefenbunker. It was truly eye-opening — the depth of engineering, thought and leadership that happened many years ago, and it also highlighted today's world. Here we are, not quite the same situation, but . . .

The Chair: Really interesting, diverse and yet sort of complementary experiences. Wow. Thank you for sharing that.

Senator Hay: You should do a tour to Diefenbunker if you haven't been.

Senator Cardozo: I want to add to what Senator Hay said in terms of having this kind of a round table. I think it is really important. A lot of us either travel abroad or have delegations from other countries that come here. We meet with our counterparts, and we really need to do something with all that information that we gather. Being able to share it here is one good opportunity.

It also gives us an opportunity to share with the public that when we are travelling, we are travelling on behalf of Canada. We're learning interesting things, making contacts, and the more we can share that with each other, the better.

Three quick things. First, on the event that Senator Hay mentioned, two additional reflections that I have. One is that while we were really interested to learn so much more about the North, it was fun to see that the Europeans were just super excited to come to the Canadian North and learn about it, both in terms of meeting people from the North — a number of wonderful Inuit leaders came and joined us — and in terms of the issues around defence and NATO and NORAD and that kind of stuff. They found that very interesting.

Ce qui ressort particulièrement de cette mission me semble être qu'elle a mis en évidence le rôle essentiel du savoir inuit dans la réussite des opérations menées dans l'Arctique. J'irais même plus loin en affirmant que, à défaut du savoir et du leadership des Inuits, la sécurité de l'Arctique serait gravement compromise, voire inexistante. Telle était l'essence même de cette mission.

Les deux autres sont un peu différentes. Cet été, j'ai rencontré le conseil de la jeunesse de l'OTAN au Canada pour discuter des moyens de renforcer l'engagement des jeunes et de mieux faire entendre leur voix des jeunes dans les relations entre le Canada et l'OTAN. J'ai demandé aux sénateurs Cardozo et Deacon de rencontrer ce groupe. Ce sont des personnes extraordinaires. Des jeunes d'autres pays ont également pris part à la réunion.

Pour finir, j'y suis allée avec ma mère, et nous avons visité le musée Diefenbunker. Je vous recommande à tous d'en faire la visite. Cela a été une vraie révélation de découvrir la complexité de l'ingénierie, le raisonnement et le leadership mis en œuvre il y a de nombreuses années, qui éclairent également le monde d'aujourd'hui. Nous sommes aujourd'hui dans une situation qui n'est pas tout à fait la même, mais...

La présidente : Des expériences vraiment intéressantes, variées et pourtant en quelque sorte complémentaires. Fantastique. Merci de les avoir partagées avec nous.

La sénatrice Hay : Si vous n'y êtes jamais allés, je vous conseille de visiter le musée Diefenbunker.

Le sénateur Cardozo : Je voudrais ajouter à ce qu'a dit la sénatrice Hay au sujet de ce genre de table ronde. Je pense que c'est vraiment important. Beaucoup d'entre nous voyagent à l'étranger ou accueillent des délégations d'autres pays. Nous rencontrons nos homologues, et nous devons vraiment faire quelque chose de toute l'information que nous recueillons. Pouvoir les partager ici est une belle occasion.

Cela nous permet aussi de faire savoir à la population que, quand nous voyageons, nous le faisons au nom du Canada. Nous apprenons des choses intéressantes, nous créons des contacts, et plus nous pouvons partager cela entre nous, mieux cela vaut.

Trois choses, rapidement. D'abord, à propos de l'événement dont a parlé la sénatrice Hay, j'aurais deux réflexions supplémentaires. Premièrement, nous étions très désireux d'en apprendre beaucoup plus sur le Nord, mais c'était plaisant de voir que les Européens étaient si enthousiastes à l'idée de découvrir le Nord canadien, à la fois pour rencontrer des gens — plusieurs formidables dirigeants inuits sont venus nous rejoindre — et pour discuter des enjeux liés à la défense, à l'OTAN, au NORAD et à ce genre de choses. Ils ont trouvé le tout très intéressant.

The other thing I always find when we meet with Europeans is that they have a different perspective on Europe and Russia than we do. We see it as something there, and I think, generally speaking, North Americans think there will be peace one day, and everything will go back to normal. There is a deep sense in Europe that this is urgent and permanent; Russia will carry on. It is deeper, and it is a threat for many countries along the front line with Russia, but the threat goes through Europe. I find that meeting with them, we remember how urgent and dire the situation is. It is not something that is far away and doesn't concern us; it does concern us.

Second, I will mention I was at the Canada-U.S. meeting in Edmonton, which is a meeting of five states and five provinces and territories in the northwest of the continent. What I found most useful was meeting counterparts. We had several bilateral meetings — and I think bilateral meetings are just excellent, and we should do them as much as possible, where we just take half an hour as an aside and find a little room and meet with people. I found the meetings with Democrats to be courteous and friendly. I found the meetings with all the Republicans to be extremely courteous and friendly, too, to my surprise. I thought they would be a bit more aggressive with us, but, indeed, they were generally very cooperative and wanting to wait and work our way through this period. There was really a sense that they all understood the need for us to be working together.

The last thing I will mention — and this is a bit of an advertisement — is that one of the people I met was Chris Kane. He is a member of Parliament from Scotland. He was here with the Commonwealth a while back, and I have met him a couple of other times since then. We are starting a podcast in a couple of weeks where we will be talking about issues of our two countries, informing each other about both things that are similar and things that are different. One of the first things we are going to talk about is being situated in a place where we have a major neighbour beside us — for us, it is, of course, the United States, but for them, it is Europe. Europe is not that friendly to them, and so there are interesting tensions there among them.

The idea, partly, came from a very well-known podcast in Britain called “The Rest Is Politics,” and I don't think we will be quite as popular as them, but I went to see their live show in London while I was there on holiday, and one of the things that struck me with them, as well as a number of the people we met in Europe — and this not to be political — is there are a lot of people that have a lot of hope in Canada on a global level. There is a real sense that Prime Minister Carney has struck a tone that a lot of other countries — a lot of our counterparts — look to us for.

Par ailleurs, quand nous rencontrons des Européens, je constate systématiquement qu'ils ont une perspective différente de la nôtre sur l'Europe et sur la Russie. Nous voyons les choses de loin, et je crois que les Nord-Américains pensent en général que la paix reviendra et que les choses reprendront leur cours normal. Mais, en Europe, on a le sentiment que c'est urgent et durable et que la Russie ne s'arrêtera pas. C'est plus profond, et c'est une menace pour de nombreux pays frontaliers de la Russie, mais cette menace traverse toute l'Europe. Quand on les rencontre, on se rend compte à quel point la situation est urgente et grave. Ce n'est pas quelque chose de lointain qui ne nous concerne pas. Cela nous concerne.

Deuxièmement, je voudrais parler de la réunion Canada-États-Unis à Edmonton, à laquelle j'ai participé et qui réunit cinq États et cinq provinces et territoires du Nord-Ouest du continent. Ce qui m'a semblé le plus utile a été de rencontrer mes homologues. Nous avons eu plusieurs rencontres bilatérales — et j'estime que les rencontres bilatérales sont excellentes et que nous devrions le plus souvent possible prendre une demi-heure à part dans une petite salle où nous pouvons rencontrer des gens. J'ai trouvé que les rencontres avec les représentants démocrates étaient courtoises et amicales. J'ai aussi trouvé, à ma surprise, que les rencontres avec tous les représentants républicains étaient extrêmement courtoises et amicales. Je pensais qu'ils seraient un peu plus agressifs envers nous, mais, en fait, ils se sont montrés généralement très coopératifs et désireux d'attendre et de traverser cette période. On avait vraiment le sentiment qu'ils comprenaient tous notre besoin de collaborer.

La dernière chose que je voudrais dire — et c'est un peu de la publicité — est qu'une des personnes que j'ai rencontrées était Chris Kane. C'est un député écossais. Il était ici avec les représentants du Commonwealth il y a quelque temps, et je l'ai rencontré à quelques autres reprises depuis. Nous lançons un balado dans quelques semaines. Nous y parlerons des enjeux de nos deux pays, en nous renseignant mutuellement sur les similitudes et les différences. Une des premières choses dont nous parlerons est le fait d'être situé à côté d'un grand voisin — pour nous, ce sont évidemment les États-Unis, mais pour eux, c'est l'Europe. L'Europe n'est pas très amicale envers eux. Il y a des tensions intéressantes entre eux.

L'idée est venue en partie d'un balado très connu en Grande-Bretagne appelé « The Rest Is Politics ». Je ne pense pas que nous serons aussi populaires, mais je suis allé voir leur spectacle à Londres quand j'y étais en vacances, et ce qui m'a frappé, tout comme dans mes rencontres avec beaucoup de gens en Europe — et ce n'est pas d'ordre politique —, c'est que beaucoup de gens fondent beaucoup d'espoir dans le Canada à l'échelle mondiale. On a vraiment le sentiment que le premier ministre Carney a adopté une posture qui a trouvé un écho dans beaucoup d'autres pays — chez beaucoup de nos homologues.

It is an interesting meeting when we meet our counterparts, and they all know the Davos speech. They have all listened to it, and they have listened to a couple of the other speeches, and they see him as a major world leader in the free world. That means that all of us, I think, are reminded that we live in really interesting, dangerous and unpredictable times. To the extent that we can be strong and predictable, other countries are looking to us for leadership as they look for leadership among themselves.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, senator. It was good to share one of those trips with you.

Senator White: I will be very quick. I'm relatively new to this committee, just probably two meetings before Senator Hay, and I am enjoying the committee. I came here because next to Finance, it was one of the areas that I knew nothing about. I wanted to learn.

This past spring, myself, along with Senator Duncan and Senator McNair, met with Telesat. We came from the perspective of connectivity in the North, security and sovereignty. It was a great face-to-face meeting, but they invited us to do a site visit to their control room.

What they are doing is they are launching a low Earth orbit satellite constellation, which will be really important for residents in the North. They are launching it in December from the SpaceX launch pad, which is the only place. We went and did a site visit in July, here in Ottawa. I would highly recommend it. It was a fascinating afternoon, and it is hard to believe you can walk along Queen Street and go in this building, and all these things are there. It was great. It was an excellent visit. My staff can give you the contact of the person if anyone else wants to do it.

Another thing is that I met up with a consultant. He runs a strategic advisory firm. He is the CEO of TMAG Global. He does a lot of work with strategic partnerships in defence and security, and he invited us to do a site visit — “us” being the committee — of an armoured vehicle company located in the Greater Toronto Area, in the North York area. He said if we were willing or wanted to, he could facilitate it. We just need to provide him with ample dates and times that we could do it.

That was my work on National Security and Defence, and it was fun, and I hope we can do some site visits.

The Chair: That is great. Thank you very much for sharing that.

C'est intéressant de rencontrer nos homologues. Ils connaissent tous le discours de Davos. Ils l'ont tous écouté, ainsi que quelques autres discours, et ils voient notre premier ministre comme un grand leader mondial du monde libre. Cela nous rappelle à tous, je crois, que nous vivons une époque vraiment intéressante, dangereuse et imprévisible. Dans la mesure où nous pouvons être forts et prévisibles, d'autres pays se tournent vers nous à la recherche d'un leadership, tout comme ils cherchent un leadership entre eux.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup, sénateur. C'était agréable de partager l'un de ces voyages avec vous.

La sénatrice White : Je serai très brève. Je suis assez nouvelle au comité, probablement deux réunions avant la sénatrice Hay, et j'apprécie beaucoup ce comité. Je suis venue ici parce que, en dehors des Finances, c'était un des domaines dont je ne savais rien. Je voulais apprendre.

Au printemps dernier, la sénatrice Duncan, le sénateur McNair et moi-même avons rencontré des représentants de Telesat. Nous nous intéressions à la connectivité dans le Nord, ainsi qu'à la sécurité et la souveraineté. La rencontre en personne a été excellente, et on nous a invités à visiter leur salle de contrôle.

Leur mission est de lancer une constellation de satellites en orbite terrestre basse. Ce sera très important pour les résidents du Nord. Elle sera lancée en décembre depuis la rampe de lancement de SpaceX, qui est le seul endroit possible. Nous y avons fait une visite en juillet, ici à Ottawa. Je recommande vivement cette visite. Cet après-midi-là a été fascinant. On peine à croire qu'on peut marcher le long de la rue Queen, entrer dans cet immeuble et y trouver tout ce qu'on y découvre. C'était formidable. La visite a été excellente. Mon personnel pourra vous donner les coordonnées de la personne à joindre si d'autres veulent y aller.

J'ai aussi rencontré un consultant. Il dirige un cabinet de conseil stratégique. C'est le PDG de TMAG Global. Il travaille beaucoup sur les partenariats stratégiques en défense et sécurité, et il a invité le comité à visiter une entreprise de véhicules blindés située dans la région du Grand Toronto, dans le secteur de North York. Si cela nous intéresse, il pourrait arranger une visite. Il suffit de lui donner un choix suffisant de dates et heures possibles.

C'était mon travail sur la sécurité nationale et la défense, et cela a été agréable. J'espère que nous pourrions faire quelques visites sur place.

La présidente : Excellent. Merci beaucoup de partager vos expériences.

As I listen, I'm just proud. I'm proud of the opportunities. I know that we can be critiqued on some of our travel choices and expenses, but I think that some of the things that we have been able to do and come in and just touch base with them are good reminders.

I have a couple of things, just briefly. Some of them you don't look for, and some of them land in your phone.

NATO had their big meetings, as you probably know, overseas during the first week of July. And what happened through connections on this committee was that they will have an industrial — at NATO, you see a really formal room with heads of state, but they also have a back room, and in that back room are the guys who are running the businesses. They are the ones that are making the engines happen. They're the CEOs of industries related to security and defence.

What was really interesting is that I was able to support and help two of these folks who had, all of a sudden, at the last minute, been called to be guest CEOs of Mr. Carney and be over there. They didn't know what to expect and linking and networks.

We had some really great calls. Those came out of folks who — I will bring this up again — were witnesses here. Just the chance to take that extra step pushed my learning a lot, and to learn what it meant from the industrial leaders being at NATO and then what their expectations were and what their learning was coming back, that was a really interesting early July.

Then I was with Senator Cardozo at the Pacific NorthWest Economic Region, or PNWER, summit. It really is taking that west side of Canada and going down into the United States, plus many others. Those are 200 businesses. There are high-net-yield American businesses there to deal, and there are high-net-yield Canadian businesses to deal.

You wouldn't know — we do know — we had Ambassador Hoekstra there, too. It was kind of an unusual celebration in the morning, but he was, in the four times we've seen him, this was the time when he said, "Look, we may think differently, but we still have to collaborate, and we still have to work together." Now, he celebrated that by having American shot glasses with Canadian whisky to toast the conference. It was a funny thing that he had learned from somebody in Saskatchewan. So there is the ambassador with shot glasses with Canadian whisky at nine o'clock in the morning. Remember that, right? It was an interesting way to build our team.

En les écoutant, je ressens de la fierté. Je suis fier des occasions qui s'offrent à nous. Je sais que nous pouvons être critiqués sur certains choix et dépenses de voyage, mais je crois que certaines choses que nous avons pu faire en prenant simplement contact avec eux sont de bons rappels.

J'ai quelques petites choses à faire. Certaines nous échappent, et d'autres atterrissent dans le téléphone.

Comme vous le savez probablement, les grandes réunions de l'OTAN ont eu lieu outre-mer durant la première semaine de juillet. Grâce aux liens créés au comité, il y aura une rencontre industrielle. À l'OTAN, il y a une salle de réunion très officielle avec les chefs d'État, mais il y a aussi une salle, à l'arrière, où se rencontrent les dirigeants d'entreprises. Ce sont eux qui font tourner les moteurs. Ce sont les DG des entreprises liées à la sécurité et à la défense.

Ce qui est vraiment intéressant, c'est que j'ai pu soutenir et aider deux de ces PDG qui ont été invités à la dernière minute à accompagner M. Carney. Ils ne savaient pas à quoi s'attendre ni comment créer des contacts et des réseaux.

Nous avons eu des discussions téléphoniques vraiment excellentes. Ce sont des gens qui — je le rappelle — ont déjà témoigné ici. Le simple fait de prendre cette mesure supplémentaire a beaucoup fait avancer mon apprentissage et m'a permis de comprendre ce que signifiait la présence de ces dirigeants industriels à l'OTAN, quelles étaient leurs attentes et ce qu'ils avaient appris à leur retour. Cela a été un début de mois de juillet très intéressant.

Ensuite, je suis allée avec le sénateur Cardozo au sommet de la PNWER, la Pacific NorthWest Economic Region. On parle de la côte Ouest du Canada et des États américains qui prolongent cette région vers le sud, outre beaucoup d'autres. Ce sont 200 entreprises. Il y a là des entreprises américaines à forte rentabilité ainsi que des entreprises canadiennes à forte rentabilité.

Peut-être ne le savez-vous pas — mais nous, oui —, mais l'ambassadeur Hoekstra était présent également. Il y a eu une sorte de célébration inhabituelle le matin, mais, au cours de nos quatre rencontres avec lui, il a déclaré notamment : « Écoutez, nous pouvons envisager les choses différemment, mais nous devons quand même collaborer et continuer à travailler ensemble. » Il a célébré cela en sortant des shooters américains remplis de whisky canadien pour porter un toast à la conférence. C'était une drôlerie empruntée à quelqu'un qu'il avait rencontré en Saskatchewan. Nous voilà donc en compagnie de l'ambassadeur avec des shooters et du whisky canadien à neuf heures du matin. Souvenez-vous-en. C'était une manière intéressante de renforcer l'esprit d'équipe.

There were a lot of defence meetings there, and from the language that sort of evolved for me over the summer, whether I met in Edmonton for that or, two weeks later, in Medicine Hat. I was at our military base there in Medicine Hat in a place called Suffield, which is 50 kilometres from Medicine Hat, meeting with the military, meeting and listening: What are your issues? What is the status of this?

The one thing about the Edmonton visit and their military base is it is called the South Alberta Light Horse, and there is a story of this South Alberta Light Horse armoury, military academy — you name it. Very steep. They gave me two 2-inch books to take home on it. But just imagine — and Medicine Hat is an interesting place — the population doubling. So it was 10,000 in 1943, and it doubled in 1944, with 10,000 mostly German prisoners of war. They ran out of room in Europe. They ran out of room everywhere else, and so they came here. The German Nazi leaders led parts of the barracks, and, during the day, they went out and worked in the farmers' fields. Clay is big out there, and there are four or five key businesses that they all worked in and came back at the end of the day, and they contributed to the economy. And a number of those families wanted to stay and did stay in Canada afterwards. It was just really interesting, the cycle.

And then Suffield, outside of Edmonton, was — I would call it — more of our test centre for Canadian defence products like drones and small crafts. I certainly had another opportunity — I feel like I'm becoming a bit of a drone demonstration groupie. I don't know what the term is, but it was very interesting learning.

There were different opportunities like that. But the other thing, too, over the summer that I would recommend to you is the opportunity — Bob Rae, as you know, we all really enjoy listening to him. He's very esteemed for the work he has done. He is very good at speaking on Canada. We met on this in August. He has just recently published a book called *Reclaiming Canadian Sovereignty in a Ruptured World*. With all the challenges we're looking at, but also in recognition of history and the impacts, it's a read that I would also highly recommend to members of the committee when you have a free spot on your night table and some free brain space.

Two words I heard all summer were "retention" and "recruitment." They would come up in whatever settings we were in. "Arctic sovereignty" was the third. I would think those are three things that we care a lot about on National Security and Defence. We can talk, and we can articulate what we're trying to learn and do and move to action in procurement in Arctic sovereignty and recruitment and retention. That also felt like a bit of a circle in the summertime.

Il y a eu beaucoup de réunions sur la défense là-bas, et mon vocabulaire à cet égard s'est développé au cours de l'été, que ce soit à Edmonton ou, deux semaines plus tard, à Medicine Hat. J'étais sur notre base militaire de Medicine Hat, dans un endroit appelé Suffield, à 50 kilomètres de Medicine Hat, pour y rencontrer les militaires et écouter ce qu'ils avaient à dire sur leurs difficultés et sur l'état de la situation.

À propos de la visite à Edmonton et de sa base militaire, elle s'appelle South Alberta Light Horse, et il y a une histoire autour de cette caserne ou de cette académie militaire — comme vous voulez. C'est très étonnant. On m'a donné deux livres de 5 centimètres d'épaisseur à emporter chez moi à ce sujet. Medicine Hat est un endroit intéressant, mais sachez que sa population a doublé. On y comptait 10 000 habitants en 1943, et ce nombre a doublé en 1944, avec 10 000 prisonniers de guerre, surtout allemands. On manquait de place en Europe, on manquait de place partout ailleurs, et on les envoyés ici. Les dirigeants allemands nazis dirigeaient certaines parties de la caserne, et, pendant la journée, ils travaillaient dans les champs des fermes locales. Il y a beaucoup d'argile dans cette région, et il y avait quatre ou cinq entreprises importantes où ils travaillaient tous, puis ils rentraient à la fin de la journée, contribuant ainsi à l'économie. Plusieurs de ces familles ont voulu rester, et sont effectivement restées au Canada par la suite. C'est vraiment un cycle intéressant.

Et puis Suffield, à l'extérieur d'Edmonton, a été, je crois, dans une plus grande mesure, notre centre d'essai pour les produits de défense canadiens comme les drones et les petites embarcations. J'ai effectivement eu une autre occasion — je crois que je suis en train de devenir une adepte des démonstrations de drones. Je ne sais pas quel est le bon terme, mais c'était très intéressant à apprendre.

Il y a eu différentes occasions comme celles-là. Mais je vous recommanderais une autre chose que j'ai faite cet été, c'est-à-dire la possibilité — nous aimons tous beaucoup écouter Bob Rae, comme vous le savez. Il est très estimé pour son travail. Il excelle à parler du Canada. Nous l'avons rencontré en août. Il vient de publier un livre intitulé *Reclaiming Canadian Sovereignty in a Ruptured World*. Compte tenu de tous les défis auxquels nous faisons face, mais aussi pour rendre compte de l'histoire et de ses impacts, c'est une lecture que je recommanderais aussi vivement à mes collègues quand ils auront de la place sur leur table de chevet et un peu de place dans leur esprit.

Il y a deux mots que j'ai entendus tout l'été : « rétention » et « recrutement ». Ils étaient récurrents dans tous les contextes. « Souveraineté de l'Arctique » venait en troisième lieu. Ce sont trois choses qui nous tiennent beaucoup à cœur en matière de sécurité nationale et de défense. Nous pouvons en parler et formuler ce que nous essayons d'apprendre et de faire, puis passer à l'action du côté de l'approvisionnement pour assurer la souveraineté de l'Arctique, ainsi que le recrutement et la

That's it for me. We finished that.

Is there anything else? Senator Ince?

Senator Ince: My apologies. I forgot. I had two interesting visits this summer. One was with a satellite company in Nova Scotia called Galaxia. They already have very small satellites up there to monitor shipping. What is on the ships? It goes right down into everything that is on the ships. They really would like to speak to us if we have the time to bring them in, but I think it was quite interesting.

I also attended NATO Association of Canada's policy paper launch on Canada's infrastructure. It was really interesting to hear their discussion. Their main policy recommendations were to modernize Canada's National Strategy for Critical Infrastructure, adopt an integrated whole-of-society approach to that for our security, and improve public preparedness and awareness. It was held at the Royal Canadian Military Institute in Toronto. A lot of people were there from the military and the private sector. It was wonderful to hear their recommendations and suggestions. I can get us that white paper if you're interested in it.

The Chair: Thank you very much. That is very interesting.

You just reminded me to bounce back to Senator Youance because lots of things are going on. You talked about the Montreal airport. I was fascinated by some of the things you said when I was out west. You talked about the regional airports and the impact on the military because some of the airports are closing. Some of them are diversifying into some really interesting defence settings. You just reminded me of that.

Certainly, there is lots on the go and no lack thereof. It's our own accountability to share the kinds of things we're doing as it connects to this, so thank you.

(The committee continued in camera.)

rétention. Cela m'a aussi un peu semblé être un élément cyclique cet été.

C'est tout pour moi. Nous avons terminé.

Y a-t-il autre chose? Sénateur Ince?

Le sénateur Ince : Excusez-moi. J'avais oublié. J'ai fait deux visites intéressantes cet été. L'une d'elles dans une entreprise de satellites en Nouvelle-Écosse appelée Galaxia. Ils ont déjà de très petits satellites en orbite pour surveiller la navigation. Cela permet de vérifier ce que transportent les navires et d'examiner en détail tout ce qui s'y trouve. Ils aimeraient vraiment nous en parler si nous avons du temps pour les inviter. J'ai trouvé cela très intéressant.

J'ai aussi assisté au lancement du document stratégique de l'Association canadienne de l'OTAN sur les infrastructures du Canada. C'était vraiment intéressant d'entendre cette discussion. Les principales recommandations sont de moderniser la Stratégie nationale du Canada sur les infrastructures essentielles, d'adopter une approche intégrée à l'échelle sociétale pour notre sécurité et d'améliorer la préparation et la sensibilisation de la population. Le tout s'est déroulé à l'Institut royal militaire canadien à Toronto. Parmi les gens présents, beaucoup étaient des militaires et des représentants du secteur privé. C'était formidable d'entendre leurs recommandations et suggestions. Je peux nous procurer ce livre blanc si cela vous intéresse.

La présidente : Merci beaucoup. C'est très intéressant.

Vous venez de me rappeler de revenir à la sénatrice Youance parce qu'il se passe beaucoup de choses. Vous avez parlé de l'aéroport de Montréal. J'ai été fascinée par certains de vos propos quand j'étais dans l'Ouest. Vous avez parlé des aéroports régionaux et de l'impact sur l'armée du fait que certains d'entre eux ferment. Certains se diversifient en s'engageant dans des activités de défense vraiment intéressantes. Vous venez de me le rappeler.

Il est certain qu'il se passe beaucoup de choses et qu'il ne manque pas d'initiatives. Il nous incombe donc de partager ce que nous faisons à ce sujet. Alors merci.

(La séance se poursuit à huis clos.)